COMITÉ SECRET DU MARDI 19 DÉCEMBRE 1916

Au cours de sa séance du 19 décembre 1916, le Sénat a ordonné la discussion d'une interpellation sur la politique militaire, diplomatique et économique du Gouvernement et sur les suites données par le président du conseil à l'ordre du jour par lequel le Sénat avait clos des débats du comité secret. Il a été décidé à cet effet de se constituer en comité secret et la séance publique a été suspendue.

Séance du Jeudi 21 Décembre 1916.

PRESIDENCE DE M. TOURON, vice-président.

La séance est reprise à 2 heures.

(2661) M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations:

1. De M. Henry Berenger et plusieurs de ses collègues sur la politique militaire, diplomatique et économique du Gouver-nement, sur les suites données par le président du Conseil à l'ordre du jour par lequel le Sénat avait clos les débats du comité secret (2662/2670).

2. De M. Clemenceau et plusieurs de ses collègues sur la situation des armements.

La parole est à M. Gaston Menier.

M. Gaston Menier. Messieurs, je voudrais, à mon tour, dire quelques mots et obtenir quelques précisions au sujet de la situation de notre aviation militaire. Je n'ai pas besoin de vous rappeler (2672) quelle est l'importance de cette arme, quels services elle doit et elle peut nous rendre à condition qu'elle soit à la hauteur de la tâche qui lui incombe. Hier vous avez entendu (2673-2678) les explications données par notre collègue, M. Charles Humbert, au sujet de l'artillerie. (2681) Je mets en fait que l'artillerie ne peut avoir son véritable rendement que si elle est accompagnée par une aviation capable de diriger et de contrôler son tir.

M. E. Lintilhac. ... Trop tard!

M. Gaston Menier. Au moment où débute la bataille de la Somme, nous avons été frappés agréablement des résultats (2682) il résulte des constations alors faites et des documents trouvés sur les prisonniers allemands que notre aviation avait réalisé sur les prisonniers allemands que notre aviation avait realise à ce moment-là une suprématie sur l'aviation alliée. Depuis, le problème a semblé modifié: les renseignements que nous avons recueillis montrent que cet espoir est diminué et par conséquent qu'il y a lieu de (2683) faire un effort suprême, un effort absolu, pour que notre aviation conserve cette suprématie grâce à laquelle nous avons pu faire des progrès sensibles au début de la bataille de la Somme.

Il est évident que les Allemands se sont ressaisis, ils ont fait comme (2684) ils font toujours un effort considérable quand ils ont vu que l'ennemi pouvait prendre barre sur eux et, depuis quelques mois, notamment depuis deux mois, tous les renseignements que nous avons recueillis montrent que le nombre des appareils s'est accru dans une large mesure et que, (2685) où nous avions un grand nombre d'avions et que, par conséquent, les Allemands n'osaient par affronter les nôtres, le problème inverse s'est posé: autrement dit, les Allemands arrivent à raison de 10, 15 ou 20 appareils à la fois pour essayer de (2686/2690) cerner et d'abattre 1 ou 2 de nos appareils qui, par leur petit nombre, les attiraient et malheureusement succombaient dans cette lutte inégale. (2691) Je vous parlais de cette question de l'aviation parce que vous vous souvenez que l'an dernier, à pareille époque, nous avons eu ce que l'on a appelé la crise de l'aviation, (2692) nous avons fait un effort, je le reconnais, nous avons augmenté notre production d'avions et celle de nos moteurs; malheureusement, pourquoi sommesnous actuellement en but à des tergiversations (2693)? c'est parce que ce qui s'est passé l'an dernier se reproduit actuellement: nous avons des programmes trop nombreux, trop variés, trop disparates. (2694) Nous avons protesté à la commission de l'armée et ici même en comité secret de juillet dernier. J'indiquais ces programmes pour ainsi dire indéfinis, modifiés chaque instant, ce qui empêchait notre (2695) production a chaque instant, ce qui empechant notre (2093) production d'obtenir le maximum que nous pouvions atteindre. Notre collègue M. Lucien Hubert, vous parlait hier du réglage de l'artillerie et de ses canons à longue portée (2696) qui durent si peu et dont le tir est si important parce qu'il s'agit d'atteindre des objectifs placés à 20 ou 30 km, souvent défilés par des collines. Comme l'ajoutait (2697) hier M. Doumer, c'est jeter sa poudre aux moineaux quand on ne peut pas voir la façon dont le but a été atteint par le tir. (2698) Par conséquent, pour l'artillerie à longue puissance, il n'y a aucum doute, cette artillerie ne pourra jamais rien faire d'efficace, si le tir n'en n'est pas contrôlé (2699) et examiné de près par nos

Nous avons voulu nous rendre compte de la quantité d'avions destinés au réglage de l'artillerie (2701). On nous a donné un programme du quartier général: ce programme nous n'avons pas pu le contrôler, nous avons seulement su qu'il n'était pas encore exécuté et notamment il y avait 13 escadrilles qui n'étaient pas encore formées. (2702) Le réglage de l'artillerie, sans parler de l'artillerie lourde — des canons de 155 et même des canons de campagne — est indispensable à effectuer au moyen de l'aviation. (2705) Il faut par conséquent que cette

situation cesse et cesse rapidement.

La question des avions de chasse - ie passe vous le vovez rapidement sur chaque point — se pose (2704) également avec une très grande acuité. Les avions de chasse doivent être nombreux; c'est quand ils opéreront très nombreux que l'ennemi n'osera plus traverser nos lignes et venir nous attaquer (2705) nous en avons un certain nombre en construction. Il y modèles nouveaux qu'il faut faire aboutir rapidement (2706). Nous avons heureusement, je le déclare, un nombre de pilotes qui satisfait aux appareils que nous avons. Nous avons des écoles qui sont, en général, bien menées; (2707) des écoles où l'on forme la qualité plutôt que la quantité de pilotes, ce qui est intéressant. Je voudrais en passant dire un mot du personnel de ces écoles, des pilotes moniteurs (2708) dont on devrait peut-être encourager davantage les efforts. (Très bien!)

Allez sur le front actuellement, vous y voyez une quantité considérables de pilotes qui attendent pour voler (2709-10). Pourquoi ne volent-ils pas? Parce qu'il n'y a pas suffisamment d'appareils. Voilà le point que je précise et qui exige une solution très rapide (2711). Devant ces appareils allemands à grande vitesse, puissants et bien armés, nous avons successivement augmenté la force et la puissance de nos propres appareils. Nous avons à l'heure actuelle des avions de modèle nouveau (Spad, Sopwith) qui (2712) sont de taille à lutter, comme vitesse et comme puissance, avec les appareils allemands. Malheureusement nous n'en n'avons pas assez et il importe d'en avoir un plus grand nombre comme je le disais tout à l'heure en commençant. (Très bien! Très bien!) (2713) Nous applaudissions encore récemment à cet exploit admirable de la visite sur Essen, du bombardement de Munich par le regretté aviateur de Beauchamp, qui, hélas ! vient d'être tué. Ce sont là des résultats, mais ils sont passagers et malheureusement sans lendemain; (2714) ce sont des prouesses audacieuses auxquelles nous sommes heureux de rendre hommage, mais qui montrent

que la guerre aérienne n'est pas comme nous la voulons, c'est-à-dire intense, avec un nombre d'appareils considérable. Cette question m'amène à vous (2715) dire un mot très rapide de la question des escadrilles de bombardement. Le bombardement doit être développé — nous n'avons pas cessé de ou trois appareils à la fois, mais le bombardement (2716) par escadrilles de 10, 20 ou 30 appareils à la fois (Très bien! Très bien!), capables d'aller porter à l'arrière de l'ennemi des ravages que nous en sommes en droit d'espérer. Je n'ai pas besoin de rappeler à vous tous, car vous l'avez su, la raison particulièrement (2717-20) remarquable qui nous a permis d'obtenir nos succès de Douaumont; c'est parce que notre aviation est allée bombarder (2721) les réserves allemandes qui se préparaient à se mettre en mouvement pour arrêter l'élan admirable de nos troupes.

Voilà qui nous montre ce que nous devrons faire dans l'avenir et même immédiatement. Il faut, par conséquent que (2722) cette question soit solutionnée de suite, dans le sens que j'indique, avec une augmentation considérable de forces

matérielles.

Pour ces bombardements, nous avons constitué des types nouveaux, le Sopwith, le Spad et d'autres appareils (2723). Je ne veux pas entrer, devant le Sénat, dans de longs développements techniques, je me contenterai de ces deux noms qui m'amènent à formuler une petite critique. Nous possédons des appareils capables d'effectuer les bombardements avec des lancesbombes (2724) et des appareils de visée. Malheureusement, nous rencontrons une dualité de ressources. Des essais sont commencés, mais pas suivis. Nous avons des bombes à la lyddite mais qui, malheureusement, gelant à 2.000 mètres, ne donnent pas de résultat (2725-30). On a trouvé des appareils pour lancer ces bombes. La maison Michelin, comme vous le savez, s'occupe particulièrement de cette question de l'aviation. Des essais ont été effectués il y a des mois, qui ont démontré que le jet de ces bombes (2731) se fait suivant des lignes précises. On a des bombes qui se déclenchent automatiquement les unes après les autres et qui font des trainées capables de détruire des voies de chemin de fer lorsqu'elles les prennent par le travers (2732). Voilà des questions que nous n'avons pas encore tranchées en ce moment.

Elles ne sont pas tranchées parce que, paraît-il, le rapport est au G. Q. G. et que celui-ci ne le renvoie pas à l'arrière (2733). Je vous signale ce fait à propos de cette question, qui a une

importance considérable.

A l'heure présente, un des points que nous avons marqués c'est l'existence, encore aujourd'hui, autour de marques d'appareils (2734) de véritables coteries qui poussent tel ou tel modèle, tout comme en temps de paix. Nous voulons ignorer pourquoi. Certains appareils sont tabous; on n'y touche point. Ce sont cependant des appareils démodés que les Allemands se refusent à employer et qui sont ceux qu'ils attaquent toujours. En temps de guerre, il ne doit pas y avoir de question de marques. L'Etat fait construire des appareils, il doit les faire construire chez les constructeurs (2736) qu'il a choisis. Ce sont les modèles A.B.C. et non le modèle de la marque X ou Y.

Il est nécessaire d'arriver à cette solution pour empêcher les coteries qui font la réputation ou le discrédit des appareils, de même qu'il y avait auparavant (2737-40) autour de certaines marques d'automobiles des escortes de gens qui les prônaient. Il ne faut pas que de tels abus se reproduisent et il est nécessaire qu'une direction très ferme en empêche le retour (2741). Messieurs, une grosse question dont nous nous sommes occupés et sur laquelle j'attire l'attention du Sénat c'est la question de la défense de nos villes, de notre territoire, contre les incursions d'aéronefs ennemis. Je ne sais si mes renseignements sont exacts, mais avant-hier, dans la nuit (2742) je crois qu'on a redouté une incursion nouvelle de zeppelins du côté de Paris. Nous devons nous attendre évidemment, à la suite du refus que nous avons heureusement fait de belle façon à la note allemande, à voir se déchaîner des attaques de ce genre. Nous devons avoir par conséquent l'âme très haute à cet égard. Nous ne sommes peut-être (2743) pas à l'abri malgré toutes les précautions que nous pourrions prendre de ces bombardements aériens, mais nous devons les empêcher par les ripostes et par les précautions que nous pouvons mettre à les éloigner.

Sur ce point nous avons fait nos observations, nous avons voulu que, non seulement les grandes villes qui forment notre zone (2744) frontière soient protégées mieux qu'elles ne le sont contre ces attaques des avions ou des aéronefs ennemis, mais aussi et en particulier la région de Paris, non pas seulement parce que c'est la capitale, mais parce que autour de Paris, se trouve une énorme ceinture de ces usines de guerre qu'il faut protéger à tout prix.

(2745) M. Gaston Menier. Nous voulons que nos grandes places industrielles comme Lyon, Saint-Chamond, comme Bourges par exemple, la Pyrotechnie et les ateliers de constructions

de Bourges dont on parlait soient défendus.

Et ils ne le sont pas suffisamment, quand il y a quatre avions placés pour défendre (2746) d'une attaque aérienne Lyon ou Bourges, messieurs, c'est insuffisant.. Il faudrait au moins vingt-cinq ou trente appareils toujours prêts à fonctionner, de façon à montrer à l'ennemi que nous pouvons riposter et empêcher des incursions de ce genre qui, je n'ai pas besoin de le dire, auraient des conséquences incalculables pour la défense nationale. (Très bien! très bien!)
(2748) Messieurs, je ne veux pas allonger ni par des chiffres,

ni par des discussions techniques ces indications, je veux simplement en dernier lieu, rappeler les critiques que j'avais déjà examinées et faites ici, au moment du précédent comité

Il y a malheureusement entre l'avant (2748) et l'arrière, dans l'aviation, comme dans beaucoup d'autres services, et comme vous le savez, un fossé profond; il y a une barrière, une cloison étanche, entre les services de l'avant et ceux de l'arrière. Nous avons été malheureusement témoins d'une dualité qui

existe entre les services de (2749) d'aéronautique (?) et les services de l'aéronautique au ministère et vraiment nous ne comprenons pas comment dans la période critique que nous traversons, de pareils errements puissent se continuer. (Très bien!) Quel est l'industriel parmi vous, connaissant les affaires qui admettrait un instant que dans une affaire industrielle il y ait une dualité l'empêchant de communiquer entre celui qui prépare le produit et celui qui le vend, en d'autres termes en ce qui concerne la guerre, entre celui qui prépare et celui qui l'utilise. (Très bien! très bien!)

Voilà la critique absolue que je fais au système actuel. Il faut que ça change. (2751-2760) Nous ne pouvons pas admettre un instant que l'avant commande, fasse des programmes à tort et à travers et que l'arrière ne communique avec lui que par des voies détournées, à travers le ministre, je le répète, au lieu d'avoir une collaboration ardente (2761) absolue de tous les instants, chercher à faire aboutir les expériences qui permettent d'arriver à une solution. Je ne comprends pas comment cette situation n'a pas été tranchée par un chef ferme qui pourrait commander aussi bien à l'avant qu'à l'arrière, qui unifierait (2762) les efforts des deux côtés et permettrait par conséquent d'avoir cette aviation puissante que nous réclamons et qui est nécessaire, grâce à laquelle ne l'oubliez pas, nous obtiendrons la victoire sur laquelle nous pouvons compter, mais à condition que les (2763) movens lui solont deprés que mais à condition que les (2763) moyens lui soient donnés, que les usines produisent davantage et que l'instruction de nos pilotes se continue, se développe, d'une façon plus intense pour qu'en un mot nous ayons l'outil, l'arme, comme l'a dit très justement, notre collègue, M. Bérenger, les yeux célestes qui doivent diriger (2764) notre tir et nous permettre d'aller bombarder l'ennemi là où il le faut et par conséquent nous aider à obtenir la victoire sur laquelle nous devons compter et sur laquelle nous comptons tous. (Applaudissements, l'orateur de retour à son banc est félicité par ses collègues.)

(2765) M. le président. La parole est à M. Doumer.

M. Paul Doumer. Messieurs, au début de cette discussion, M. le président du conseil rappelait que lors du dernier comité secret, le Sénat lui avait donné un vote de confiance à la quasi unanimité; et M. le président (2766) du conseil semblait surpris de voir que de nouveau nous lui demandions des explications.

Il me permettra de lui rappeler dans quelles conditions le vote a été émis il y a bientôt six mois, à une heure qu'il avait choisie. C'était en vue même de la situation (2767) d'alors et certains d'entre nous qui critiquaient le plus vivement la conduite de la guerre depuis deux ans n'ont pas cru que le moment où une offensive commençait sur notre front fût celui qu'ils devaient choisir pour refuser au président du (2768) conseil le vote de confiance dans les conditions où celui-ci avait été demandé.

Mais ce que j'aurai du mal à accepter pour ma part, c'est la réclamation que faisait ensuite, M. le président du conseil en disant qu'on lui prenait tout son temps...

M. Gaudin de Villaine. C'est vrai!

(2769) M. Paul Doumer. ... et qu'il passait ainsi soit dans les assemblées, soit devant les commissions un temps qu'il aurait pu consacrer au travail.

M. Guillaume Chartenet. Il aurait mauvaise grâce à adresser un pareil reproche devant le Sénat.

M. Brager de la Ville Moysan. Le Sénat n'a pas fait perdre dix jours au Gouvernement.

M. Paul Doumer. Vraiment M. le président du conseil avait mauvaise grâce à parler ainsi, car si je recherche (2770), en ce qui concerne le Sénat, le nombre de séances qui ont été consacrées soit aux discussions publiques, soit aux examens faits dans les commissions, nous pouvons dire très haut que ce n'est pas cela qui a pu l'empêcher de travailler et si tout le reste de son temps avait été (2771) occupé aux affaires publiques, je crois que vraiment il ne peut se plaindre que le Sénat ait diminué son activité. (Très bien! très bien!).

(2771 à 2780) M. le président du conseil rappelant ce vote nous disait donc que nous étions en présence du même gouvernement qui existait alors. (2781) J'y consens puisque c'est toujours lui que nous trouvons en face de nous, que depuis deux ans et demi, le ministère Briand-Viviani ou Viviani-Briand, c'est toujours le même ministère: je ne le chicanerai pas sur ce point. Cependant, il y a quelques changements dans le ministère (2782) depuis ces derniers jours. Il m'apparaît qu'après avoir rétréci son ministère, M. Briand l'a ensuite très élargi et que les hommes qui étaient (2783) autour de lui alors n'y sont

plus aujourd'hui.

Nous avons du mal à croire que ce soient M. de Freycinet, M. Léon Bourgeois, M. Painlevé, M. Melin qui aient entravé (2784) l'action du Gouvernement dans les mois écoulés et que, de les avoir comme on dit vulgairement débarqués, de s'être privés de leur service ait pu avoir pour effet (2785) de donner une forme nouvelle au Gouvernement.

Mais nous constatons aussi que M. le président du conseil a un peu changé la physionomie de son gouvernement (2786). En effet il a cru qu'on pourrait faire disparaitre le ministère de l'agriculture, celui de l'instruction publique et d'autres aussi tandis (2787) que le département des beaux-arts, semblait être l'organe nécessaire à la guerre (Rires) et que l'on n'y pouvait pas toucher.

(2788) Je pourrai rappeler ce que nous disait un vieux général qui, dans une commune d'Alsace, recevait un sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts, il le recevait disait-il, et un détachement de la Comédie-Française. (2789) Le mot était tout militaire mais ce n'est pas cela qui rend plus militaire le département des beaux-arts.

Et je crois que c'est un peu au petit bonheur suivant les convenances personnelles que, (2790) cette réorganisation fut faite. Nous ne pouvons pas comprendre en effet que le ministère ait vu sa force accrue parce qu'on a bouleversé les administrations (2791) en les faisant courir d'une rue à une autre, en appelant les services à vivre en commun alors qu'ils n'y étaient pas préparés. Ce n'est pas cela qui accroîtra la force du ministère. (2792) Et même nous avions bien, hier, un spectacle assez étrange: nous avons applaudi M. Clementel qui nous exposait comment il avait résolu des questions importantes, celle de l'approvisionnement en blé (2793) et celle des affrétements de navires. Nous avons le sentiment que nous avions eu déjà, dans les commissions que certaines choses n'avaient été bien faites (2794), mais au moment même où on nous parlait, on ensevait au ministre qui en avait quelque expérience, le ravitaillement pour le passer à un ministre différent. (Applaudissements.) (2795) Cela ne paraît pas plus sage qu'il n'est sage de bouleverser ainsi sans raison des administrations pour faire disparaître ici un ministère, créer là un sous-secrétariat (2796) d'Etat. On nous annonce même que les divisions ministérielles et les attributions de chacun des ministres vont être réglées par une commission (2797). Vraiment, pour qui a une idée de ce qu'est l'organisation gouvernementale, il y a quelque chose d'inattendu à (2798) nommer une commission pour savoir quelles vont être les attributions nouvelles des ministres.

Vraiment, monsieur le président du conseil, si vous avez du temps (2799/2800) à économiser, c'était bien celui que vous consacrez à cette besogne. Quoi qu'on fasse, quelles que soient la bonne foi, la valeur des hommes, ce n'est pas du jour au lendemain dans l'ensemble des administration (2801) qui jurent d'être côte à côte, et à la tête desquelles vous les mettez, que vous pourrez arriver à un résultat. Quelle que soit leur bonne volonté, quel que soit l'optimisme de ces nouveaux ministres et qui peut être nécessaire sur les résultats qu'ils peuvent obtenir, qui peuvent nous rassurer pour l'avenir, nous avons l'exemple du passé. (2802) Car je vois devant moi, monsieur le ministre de l'armement, qui était antérieurement de l'artillerie et des munitions, et j'ai là l'exemple très frappant de ce que peuvent produire ces créations factices, mal faites qui arrivent à la confusion et au désordre. (2803) Il y avait autrefois un ministère de la guerre qui avait une série d'attributions et les rouages mêmes du ministère de la guerre n'étaient pas mauvais, ils fonctionnaient bien. Tout ce qu'il fallait, tout ce qui manquait plutôt, c'était un moteur, c'était l'impulsion. (2804) On s'est vengé, comme on le fait souvent sur les institutions des défauts des hommes: on a cru, ne pouvant réformer les hommes, qu'en créant un rouage nouveau on arriverait à faire quelque chose

de mieux. Nous avons tout de suite (2805) rendu hommage à la bonne volonté de l'honorable sous-secrétaire d'Etat: vraiment, il a cherché tout de suite à se mettre à sa fonction, à la regarder, à l'apprendre; il nous prenait l'autre jour à témoin qu'il savait vraiment ce que c'était que l'artillerie et (2806) qu'il s'occupait activement de ses services et c'est la vérité. Il a fait cependant un apprentissage aux frais et dépens du pays pendant le temps qu'il apprenait ce que c'était que l'artillerie. Au début, nous avions quelquefois (2807) des questions, nous n'aurions pas pu dire ce que nous disons aujourd'hui, nous souriions quelquefois d'erreurs qui normalement venaient sur vos lèvres et nous croyions qu'à un moment surtout, vous pouviez arriver avec le temps mais que (2808) vous tatonniez fortement. Mais ce que nous avons eu le plus à reprocher à cet organe, c'est qu'il n'a jamais été organisé: c'est que depuis le début, depuis la constitution de cet organe autonome, pour la fabrication des matériels (2809) qui comprenait l'artillerie aussi, car il comprenait une arme — on avait démembré l'armée de l'artillerie, elle appartenait à ce sous-secrétariat d'Etat — tous ces organes chevauchaient, s'enchevêtraient, n'avaient aucune attribution déterminée (2810); là où un général remplissait toutes les fonctions du sous-secrétariat d'Etat, ou un colonel parfois, et les fonctions de ses subordonnés, on a créé tout de suite trois sous-directions et on a mis (2811), ce qui indique bien quelle reconnaissance on avait des choses dont on allait s'occuper, trois généraux qui étaient tous les trois incompétents en la matière. L'un d'eux était un homme de très haute valeur qui appartenait à l'artillerie (2812), je dirai presque par droit de naissance, mais qui ne s'était jamais occupé, c'était un savant qui faisait de l'astronomie, il était célèbre, il avait à son actif des pages extrêmement belles au point de vue scientifique : tous les trois étaient si peu faits pour ces emplois qu'ils n'ont eu qu'une idée, c'est de s'en aller tout de suite (2813); ils ont prié le ministre qu'on les relevât, et pendant un certain temps, nous avons vu passer toute une série de généraux dans ces trois sous-directions enchevêtrées, (2814) chevauchant les unes les autres, ayant les mêmes établissements où les matériels qu'un sous-directeur devait faire, étaient dans l'établissement même qui était dans la (2815) dépendance de l'autre. Il en est résulté cette gêne, cette paralysie qui ont fait que jamais plus votre département ministériel n'a réussi à avoir une organisation.

Vous nous avez dit l'autre jour: « Il y avait le directeur général des (2816/2822) fabrications qui m'avait dit... ». Or il n'y a jamais eu de directeur général des fabrications

n'y a jamais eu de directeur général des fabrications. (2821) M. Claveille a porté ce titre un moment, il était alors président de la commission des marchés, mais on lui a très vite retiré ses attributions et il n'a jamais exercé sa direction générale; chacun avait un petit morceau de (2822) de cette direction générale et, actuellement, personne ne sait où sont les attributions dans votre ministère.

Vous avez une très grande bonne volonté, une grande puis-

Vous avez une très grande bonne volonté, une grande puissance de travail, je dirai aussi que vous avez de nous une sympathie (2823) entière, mais cependant nous n'avons pas pu ne pas constater l'état inorganique de ce sous-secrétariat d'Etat qui était une cause de paralysie dans la production du matériel.

On vient de l'ériger en ministère en le débarrassant de l'artillerie, du (2824) moins je le souhaite et je crois qu'on a rendu l'artillerie au ministère de la guerre. (Dénégations sur divers

(2825) Si ce n'est pas fait, ce serait beaucoup plus grave. Jusqu'ici, le sous-secrétariat d'Etat était subordonné au ministère de la guerre dans une certaine mesure au moins nominale, désormais ce ministère nouveau s'occuperait d'une arme essentielle (2826) des armées, sans avoir rien à voir avec l'infanterie et la cavalerie, l'aviation et le génie. S'il en est ainsi, si l'on veut enlever au ministère de la guerre la direction d'une fraction de l'armée, quelle unité aurons-nous?

(2827) M. Menier se plaignait, avec raison, du dualisme qui existe entre l'avant et l'arrière, de l'hostilité qui s'accentue chaque jour entre les deux, qui fait — je vous demande pardon de prendre cet exemple qui est tellement (2828) typique qu'il est bon de le rappeler et d'y insister — que ce pays de France qui était en avance sur tous les autres pour l'aviation a pu se laisser dépasser et perdre sa supériorité. Nous sommes exaspérés contre (2829) ce désordre, contre ces conflits qui nous empêchent de conserver l'avance à laquelle nous avions droit puisque, quand nous avons un chef pendant quelques jours, avec un programme unique (2830), notre aviation retrouve aussitôt son maximum de production, son organisation s'améliore et elle reprend sa supériorité.

C'est ce qui s'est passé au moment (2831) de la bataille de la Somme, mais cela n'a pas duré longtemps et les conflits ont recommencé. Il y a quelques jours, à la commission de l'armée, avec M. Menier, nous faisions une enquête sur la (2832) situation et nous retrouvions ce conflit à l'état aigu: l'avant disant du mal de ce que faisait le ministère, ce dernier critiquant l'avant, et notamment son intrusion dans les constructions

de matériels (2833) C'est un conflit constant, vous l'avez organisé dans le ministère de l'armement, il figure même parmi les éléments normaux du ministère.

Il y a un sous-secrétariat (2834) des fabrications; aura-t-il son indépendance, s'il ne l'a pas vis-à-vis du ministère — à moins que l'on se borne à parler et l'autre à agir — je ne vois pas comment les attributions de l'un et de (2835) l'autre pourront être définies.

On comprendrait un sous-secrétariat d'Etat des fabrications de guerre qui serait (2836-2840) rattaché au ministère de la guerre, mais un ministère indépendant avec en plus, un sous-secrétariat d'Etat placé sous ses ordres, c'est la confusion, c'est l'impossibilité d'aboutir (2841), aussi qu'est-il advenu de tout cela? Nous discutons depuis quelques jours et les discussions ont été très vives et très longues entre le rapporteur de la commission de l'armée et M. le sous-secrétaire d'Etat. Or, ce même examen que vous (2842) avez fait, nous l'avions fait nous-mêmes à la commission de l'armée avec une précision plus grande comme on peut le faire en commission. (2843) Permettez-moi de vous citer les conclusions que la commission de l'armée avait prises, les paroles très précises qu'on avait tenu à faire entendre au Gouvernement. (2844) Elle avait fait le même examen que celui que nous venons de faire et à l'unanimité de ses membres — les plus indulgents d'entre eux — car il y a même dans les commissions des membres qui réclament l'indulgence pour les fautes, s'étaient bornés (2845) à demander la bonification d'un adverbe ou d'un adjectif — unanimement dis-je — la commission de l'armée concluait ainsi. Je demande la permission au Sénat (2846) de lui faire cette lecture car c'est une conclusion pour ainsi dire de la discussion qui a lieu ici. La commission sénatoriale de l'armée qui venait d'entendre le Gouvernement concluait en ces termes (2047). La commission de la production d'un advente de la production d'un advente de la production d'un advente de la production pour ainsi dire de la discussion qui a lieu ici. La commission sénatoriale de l'armée qui venait d'entendre le Gouvernement concluait en ces termes en conclusion pour ainsi dire de la discussion qui a lieu ici. La commission de l'armée conclusion pour ainsi dire de la discussion qui a lieu ici. La commission sénatoriale de l'armée qui venait d'entendre le Gouvernement concluait en ces termes de l'armée qui venait d'entendre le Gouvernement conclusion par le

(2847) «La commission a établi l'insuffisance de la production de l'artillerie dans son ensemble, l'inexécution des programmes déjà fort réduits, présentés il y a plus d'un an, l'absence des mesures capables de porter la production au minimum indispensable...» (2848) Et prenant les matériels principaux, ceux dont on vous a beaucoup parlé, «en ce qui concerne l'artillerie lourde, l'armée possède un nombre de pièces de 75 à peine égal à celui dont elle disposait à la mobilisation quand ses unités d'infanterie se sont accrues de plus d'un tiers. Des canons de 105 qui devaient renforcer les 75, il en existe moitié moins en service aujourd'hui qu'il n'y en avait en fabrication avant guerre (2849).

«Les obusiers de 155 à tir rapide dont on a consenti à reconnaître la nécessité si tardivement et après tant de leçons sanglantes n'ont été fabriqués qu'en petite quantité depuis leur

adoption.

«Il en est sorti des usines (2850) la moitié de ce qui avait été promis et qui constituait un bien faible minimum. Aucune mesure enfin n'est prise encore pour en accélérer la fabrication et on ne saurait plus espérer atteindre au printemps le chiffre de 1.500 pièces pouvant donner aux divisions d'infanterie non

pas le nécessaire mais l'indispensable.

« Du train dont vont les choses, cette artillerie lourde mobile, élément essentiel de la bataille en état de suivre les troupes dans leur marche doit nous manquer à l'heure des actions décisives (2851). « Le canon de 155 long à tir rapide, qui a un grand rôle à jouer à côté de l'artillerie mobile, n'a pas été moins maltraité qu'elle. De partis pris ou par manque de méthode (2852-60), la fabrication en fut constamment entravée, il faudrait un million de pièces...

Voix diverses. Un millier!

M. Doumer. Vous avez rectifié vous-mêmes.

« 120 avaient été commandés au début de 1914, nous en avons aujourd'hui 70 en tout. Ce médiocre résultat, la dispersion des efforts (2861) sur plusieurs modèles de 155 long ne permettent pas d'avoir confiance dans les nouvelles revisions faites qui annoncent un nombre suffisant de pièces au milieu de l'année 1917.

« Les mortiers sur roues et à tir rapide de 220 devaient sortir en juillet dernier ; ils n'ont pas apparu encore à l'heure actuelle. Il est à croire qu'il n'y en aura pas une seule pièce en service avant la fin de 1916. Ce ne sont pourtant pas nos vieux mortiers de siège qui se déplaceront avec l'armée en marche.

« De même les mortiers de 280 en fabrication avant-guerre ont vu leur production interrompue par une série d'à-coups dans les ordres donnés et par les retards mis à passer de nouvelles

commandes.

« Ces résultats ont été produits non seulement par une absence de vue nette des besoins, de méthodes d'exécution et d'esprit de suite, mais encore par le retard apporté dans les solutions nécessaires des questions de main-d'œuvre et d'outillage. Les mois perdus malgré l'urgence, malgré les engagements pris ont paralysé les fabrications les plus importantes, de

même on ne s'est (2862) pas préoccupé à temps des besoins d'acier et on n'a pas organisé la production sur le sol français de cette matière première de toutes les fabrications d'artillerie; les installations d'usines hydrauliques et le transport de charbon pour les usines thermiques ont été à ce point négligées que les ateliers de fabrications de guerre manquent de force, vivent au jour le jour sous la menace d'un arrêt de tout travail. La France est dès aujourd'hui en pleine crise du charbon et, par suite, de la force motrice... »

M. Servant. ... et d'acier.

M. Paul Doumer. « La commission de l'armée, en présence d'une situation qui dure et s'aggrave jusqu'à créer un danger extrême pour le pays, fait un nouvel et pressant appel au Gouvernement pour que soient abandonnés des procédés qui compromettent la défense nationale ». (Applaudissements.)

(2863) Voix diverses. Quelle date?

M. Paul Doumer. Le 29 novembre. C'est vous dire que la situation qui y est décrite est celle d'aujourd'hui, aggravée dans une certaine mesure en ce qui concerne l'arrêt des fabri-

cations par le manque de charbon.

J'ai tenu à vous lire cette note parce qu'elle résume bien, je crois, vous me permettrez (2864) d'avoir cette prétention, la situation de notre artillerie. J'ai peur que, dans la longue discussion qui s'est déroulée hier, n'aient pas apparu toujours ou ne soient pas ressorties les nécessités pour l'armée d'avoir tout de suite, non pas tous les matériels de fortune qu'on a quelquefois (2865) fabriqués faute d'en avoir d'autres, mais des matériels qui pouvaient mettre l'armée en mesure de combattre. La commission de l'armée a résumé l'urgente nécessité de certains des matériels qui ne sortent pas, qui sont établis avec une trop grande lenteur et pour (2866) lesquels on ne peut cependant pas dire que nous manquions de moyens de fabrication; on peut affirmer, en ce qui concerne les muni-tions, qu'il y avait des difficultés dans la production de l'acier, dans l'installation d'outillages nouveaux pour remplacer ceux restés dans les pays (2867) envahis. Mais en ce qui concerne les établissements fabriquant du matériel d'artillerie, nous avions avant-guerre des ressources bien plus grandes que l'Angleterre, contrairement à ce que l'on dit. L'Angleterre n'avait pas nos établissements d'Etat, elle n'avait pas (2868) d'équivalent à Bourges, Puteaux, Tarbes, Ruelle, à tous ces grands établissements qui ont pu faire toute notre artillerie de 75 en trois ans. Nous avions un outillage; nous avions des industries aussi qui nous faisaient honneur à l'étranger (2869-80) en vendant un matériel inventé et fabriqué par elles comme le 155 court (2881). En ce qui concerne les canons nous avions l'acier; il nous manque l'acier des obus. Nos excellents établissements métallurgiques avaient en quantité de l'acier à canons, puisqu'ils n'avaient plus à servir la marine, comme en d'autres temps.

Ce n'est donc pas le manque d'acier (2882) qui jamais nous a arrêtés pour la fabrication des canons, c'est la méthode, la volonté. Je ne veux pas vous accabler, en parlant de votre volonté personnelle Monsieur le ministre des munitions. Je vise les méthodes et les volontés qui étaient à côté de vous. Vous étiez fabricant et vous aviez à tenir compte (2883) des demandes qui vous étaient adressées. Mais, tout de même, vous faisiez partie du Gouvernement et celui-ci avait à se prononcer. Or, cela est clair comme le jour, il n'y a pas besoin de compétences techniques pour s'en apercevoir, le Gouvernement devait (2884) connaître les besoins de cette artillerie. Nous n'avons pas plus que lui de compétences techniques et pourtant nous avons senti les besoins de notre artillerie. Pourquoi donc, si le G. Q. G. a formulé des demandes, avezvous attendu plusieurs années avant d'y répondre? Nous avions entendu ces appels et nous qui n'étions pas plus techniciens que le Gouvernement nous en avions senti l'importance et nous avons réclamé qu'on leur donne satisfaction. (Vifs applaudissements.)

(2885) M. Clemenceau. Et on a rien répondu!

M. Paul Doumer. Il faut bien voir quelle était la situation. Je demande pardon au Sénat d'insister...

M. Vidal de Saint-Urbain. Vous ne sauriez jamais trop insister!

M. Paul Doumer. Mais le point est important! (Parlez, parlez). Veuillez vous représenter ce qu'à été le début de cette guerre. Ah! notre belle armée d'août 1914 avec son corps d'officiers de carrière, braves (2886) et vaillants (applaudissements) avec cette belle jeunesse française d'en moyenne vingt-six ans, nous ne l'avons plus! elle avait sa force et ses faiblesses.

Sa force, elle avait le nombre. Nous sommes partis en guerre avec 71 divisions; (2887) c'était une belle armée d'un million sept cent mille hommes. Derrière elle, malheureusement, mal outillées 12 divisions territoriales. Qu'avions-nous en face de nous?

Sensiblement les mêmes forces. Si je prenais les chiffres de l'état-major ce serait un peu moins. L'armée allemande avait sur notre front de France à peu près les mêmes effectifs. (2888) En ce qui concerne le matériel nous possédions une artillerie de campagne admirable très supérieure à celle de l'Allemagne. Le 77 allemand n'était comparable à notre 75 ni comme précision ni comme rapidité de tir (2889), ni surtout comme qualité d'obus.

La chose était reconnue partout. Je crois avoir déjà cité, à cet égard, une parole typique: un officier allemand, arrêté dans nos lignes comme parlementaire près de Reims, remit son révolver au colonel qui lui dit: «(2890) Vous êtes armé. — Non répondit l'Allemand, mon révolver est inoffensif comme notre canon ». Ceci indique bien l'impression que l'on avait en Allemagne sur le 77 qui n'avait pas encore subi les modifications qu'on y a apportées depuis (2891-2900). Nous avions donc une très belle artillerie de campagne, 4.700 pièces, et c'est à tort nous le verrons tout à l'heure, monsieur le ministre — que vous avez voulu réfuter les indications de chiffres apportées par M. Ch. Humbert.

Malheureusement comme artillerie lourde, nous avions peu de chose.

(2901) Nous avions 77 batteries d'artillerie lourde de campagne, dont 26 pouvant être considérées comme modernes : les batteries de 155 Rimailho — Je rappelle — cela a été dit à la Chambre des députés — que l'initiative de l'inscription au budget (2902) du crédit les concernant avait été prise en 1904 par le président de la commission du budget d'alors.

Ce fut le premier crédit inscrit. Il n'était pas d'initiative gouvernementale; il est tombé (2903) parce que le Gouvernement n'a pas voulu le soutenir au Sénat.

A la déclaration de guerre nous n'avions donc que 26 batteries d'artillerie à peu près modernes et en tout 77 batteries d'artillerie lourde. (2904) Derrière: les équipages de siège avec les gros canons et dans nos places — mon collègue M. Humbert vous en a indiqué le nombre — de la vieille artillerie dont on a tiré parti mais qui ne pouvait être transportée avec les armées. (2905) Voilà notre armée.

En face, l'armée allemande avec un nombre de divisions que je dis égal à celui des nôtres en dépit des affirmations de l'étatmajor — les renseignements que nous possédons nous permettent de l'affirmer — (2906) donc égalité d'effectifs ; infériorité d'artillerie légère ; supériorité de l'artillerie lourde. Aux 77 batteries d'artillerie lourde en service sur le front français, les Allemands en opposaient 300 (2907). Voilà pour la comparaison des deux fronts en France; car on avait laissé en Orient des corps d'armée de réserve et d'active avec leur matériel.

Que fallait-il faire dès le début ? Maintenir la supériorité de notre artillerie de 75 et même en augmenter l'importance puisqu'il (2908) fallait augmenter le nombre des divisions au fur et à mesure que l'on appelait les classes nouvelles et les anciennes classes qui n'avaient pas été appelées ou que l'on conservait dans les dépôts. Je vous ai dit tout à l'heure que le nombre de nos divisions était (2909) aujourd'hui de 112 ou 114 alors que nous n'en avions que 71.

J'ai bien le droit je crois de donner ces chiffres, monsieur le président du conseil, nous sommes en comité secret. D'ailleurs l'ennemi, croyez-le, connaît (2910) aussi bien que nous le nombre de nos divisions.

M. Charles Humbert. Assurément !

M. Paul Doumer. Que fallait-il donc ? Mettre l'artillerie de 75 en état d'armer toutes les unités nouvelles et de les entretenir sur le front.

En effet dès les premières heures (2911) vous saviez combien nous avions perdu de pièces dans ces terribles batailles de l'Ardenne belge et de Charleroi à la suite desquelles nous avons vu en dix jours l'ennemi sous Paris et pendant lesquelles nous avons perdu le nombre de pièces que vous connaissez, avec des milliers et des milliers d'hommes! (2912) Ce qu'il fallait alors sans délai c'était se mettre à la fabrication de ces matériels, remplacer (2913) les pièces détruites.

Et l'on s'est mis à fabriquer des projectiles qui faisaient éclater les pièces et nous faisaient plus de mal que ceux de l'ennemi ; nous étions arrivés à une situation inquiétante pour l'artillerie de campagne (2914-2920). Il fallait donc...

M. le ministre de l'armement discutait hier sur le point de savoir si M. Humbert avait raison quand il disait que nous avions le même nombre de pièces aujourd'hui et au mois d'août 1914.

(2921) Je ne crois pas qu'il soit bien utile quoique tout puisse se plaider, de discuter sur ce point. Si l'on se place dans les mêmes conditions qu'au mois d'août 1914, nous avons simplement à l'heure présente — nous l'avions au 29 novembre, le chiffre est encore vrai en gros — le même nombre de pièces qu'en août 1914.

(2922) Je dis: si l'on prend dans les mêmes conditions: en effet, qu'est-ce que c'étaient que des 4.700 pièces dont on a parlé. C'étaient les pièces qui étaient dans l'armée active et dans les divisions de réserve que l'on avait formées, les pièces qui naturellement se trouvaient dans les parcs, ce qu'on appelle les équipes mobiles de réparation, les pièces destinées à remplacer immédiatement, sur le champ de bataille celles qui viennent à manquer. Mais elles étaient si peu nombreuses qu'elles n'ont pas pu faire face, vers la fin du mois d'août aux nécessités du remplacement. Puis, derrière les pièces qui étaient dans les dépôts et les batteries de sortie de place.

(2924) C'est tout pas de réserve. M. Humbert a dit qu'il y avait quelque part, en fait, quatre pièces, c'est possible, mais je crois qu'elles ont été prises avec les équipes de réparation. Donc il y avait strictement ce qui était nécessaire pour les besoins de l'armée dont nous disposions alors. Or, cette armée s'est accrue.

(2925) Il faut prendre ces chiffres de la même manière, c'està dire que si l'on ne tenait pas plus compte des pièces placées sur dispositif fixe contre les avions, qu'on ne tenait compte des pièces qui étaient dans les forts, par exemple, celles des casemates de Bourges que vous avez prises lorsqu'on a commi cet acte d'incurie qui a consisté à détruire nos forts et leur arme-

ment, ceux de Verdun en particulier.

(2926) Je regrettre qu'hier M. Ch. Humbert n'ait pas lu ce papier secret qui est arrivé à quelqu'un autour d'une bouteille de champagne ou d'une autre manière quelconque Vous auriez vu alors l'état-major disant aujourd'hui, contrairement à ce qu'il disait au mois d'août « mais les forts de Verdun sont excellents nous l'avons vu par le tir de notre artillerie auxquels ils résistent très bien ». En effet aujourd'hui que nous les avons accablés de projectiles, alors qu'ils avaient d'abord reçu les coups des Allemands, bien que cela ne leur ai pas fait grand mal, parce que à longue distance: les casemates sont restées intactes et qu'il y a même des tourelles qui fonctionnent encore sur ces forts que nous avons rachetés si cher avec le sang de milliers et de milliers de nos soldats!

(2928) Ce ne sont pas les opérations qui réussissent comme celle de Douaumont qui coûtent cher, ce sont les opérations qui ont manqué comme la première attaque sur Douaumont, d'où une division est revenue réduite à quelques éléments et ces forts qui nous coûtent si cher, nous les avions donnés gratuitement aux Allemands, car nous avons abandonné le fort de Douaumont et l'ouvrage d'Hardaumont que nous venons de reprendre.

(2930) Devant lequel nous sommes restés des mois à attaquer et dont la prise nous a coûté si cher en munitions et en hommes. Vous savez comment il a été pris celui-ci, ce n'est pas comme Douaumont où il y avait au moins un gardien de batterie pour ouvrir la porte à nos soldats. A Hardaumont la porte n'était pas ouverte (2931), car l'ouvrage d'Hardaumont, datant de 1912, ne figurait pas sur les cartes parce qu'elles étaient antérieures à cette époque (2932/2940). L'ouvrage se trouvait donc tout seul bien abandonné.

(2941) J'espère cependant que l'on en avait retiré même les canons qui s'y trouvaient. Quoi qu'il en soit, lorsque les éléments d'infanterie qui combattaient devant, poussés par l'ennemi, en battant en retraite, ont aperçu cet ouvrage que le commandant ne connaissait pas, et ont voulu y entrer afin de tenter de s'y accrocher pressés qu'ils étaient par l'ennemi, car le commandant n'avait pas son train de combat qui avait été très vite renvoyé à l'arrière, ce fut en vain qu'il tenta de faire ouvrir les portes à coups de crosse; en sorte que (2943) l'on a dû renoncer à ce point d'appui, pressés que l'on était toujours par l'ennemi. Ainsi la retraite a dû s'effectuer sans même pouvoir s'accrocher à cet ouvrage que nous avons repris aujourd'hui à grands frais. C'est cette incurie qui est restée impunie et c'est à cet égard que, vraiment, nous aurons des comptes à demander (2944). (Applaudissements.)

- M. Gaudin de Villaine. Quel est le général qui a donné l'ordre de désarmer Douaumont? Tout le monde le connaît.
- M. Paul Doumer. C'est trop facile. C'est le grand quartier général qui a établi la doctrine devant nous à la commission de l'armée qui nous a lu une note pour indiquer que les forts ne servaient à rien (2945).
- M. le président du conseil. Cette doctrine n'a pas été approuvée par tout le monde.
- M. Paul Doumer. Vous savez quels efforts j'ai fait et combien 'ai combattu à la commission de l'armée et à la commission des finances au sujet de ces forteresses et (2946) combien nous avons

lutté pour les faire mettre en état et nous sentions bien que, alors que nous avions besoin des travaux du champ de bataille pour nous retrancher, nous avions là des fortifications permanentes, des travaux à l'épreuve de toutes les artilleries qui nous étaient indispensables, et ce n'est pas nous qui sommes responsables, (2947) il n'y a de responsables que ceux qui sont responsables des ordres donnés; un sénateur ou un député s'incline devant ce que lui dit l'état-major ou le ministre de la guerre, devant ce que celui-ci dit au nom de son état-major; il ne peut vraiment pas être coupable.

(2948) Je dis que si nous avons repoussé cette thèse, c'est parce que nous savions les choses depuis longtemps; monsieur le président du conseil vous avez trop de velléités de vouloir toujours tout rejeter sur le Parlement. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. le président du conseil. C'est une doctrine.

M. Paul Doumer. C'est la même tendance que celle qui vous a fait dire que le Parlement fait perdre son temps au Gouvernement. (2949) Il y a une époque où l'on ne vous faisait pas perdre votre temps, c'était d'août 1914 à décembre 1914. (Applaudissements.) Jamais l'inertie n'a été pareille, il n'est rien sorti du gouvernement de Bordeaux, rien, rien. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

(2950) On a parlé ici de Bourges et du général Gage, demandezlui à quel moment il a pu travailler, il vous déclarera, il l'a indiqué lorsque les délégués de la commission de l'armée sont allés le trouver et ont traduit devant eux le Gouvernement pour lui dire: « Comment, vous aviez cet établissement (2951) donné ni ordre, ni commandes, ni moyens de fabriquer! » et pourtant vous viviez alors sous ce régime des décrets qui vous est si cher en ce moment-ci. Mais vous n'avez rien fait du tout. (Nouveaux applaudissements.) (2952-1960) Il importe de le dire au pays. Je n'abuse pas des grandes discussions mais je ne peux pas me résoudre à faire supporter cette responsabilité au Parlement. (2961) Eh bien non! les Chambres n'y sont pour rien et si l'on a fait quelque chose c'est grâce à elles. Le Gouvernement, lui, ne faisait rien! (Applaudissements.) J'en reviens au point où j'en étais (2962). Je disais que si on compte de la même manière nos canons de 75 aujourd'hui qu'on les comptait alors, si on ne tient pas plus compte de ceux qui ne sont plus des canons de campagne qu'on n'en tenait compte (2963) en août 1914, vous avez seulement aujourd'hui, après deux ans de travail (pas tout à fait puisque nous n'avons réussi à faire travailler qu'à partir d'avril ou mai 1915), vous avez le même nombre de canons. (2964) Est-ce que cela vaut la peine de discuter? Monsieur le ministre des fabrications et des munitions en a fait lui-même l'aveu; vous avez reconnu, monsieur le ministre, qu'il était un certain nombre de divisions territoriales (2965), et les divisions territoriales sont sur le front, dans les tranchées de la même manière que les divisions de réserve qui n'étaient pas protégées par les 75. Vous auriez pu reconnaître surtout (2966) que les régiments d'artillerie des corps d'armée, au lieu d'avoir quatre groupes, c'est-à-dire douze batteries, n'en ont que deux. (2967) groupes, c'est-à-dire douze batteries, n'en ont que deux. (2967) La vérité c'est que vous n'avez pas assez de canons de 75. (2968) Il y a quelque mois encore, lorsque nous avons eu par suite d'une fantaisie ou d'une erreur dans la fabrication des projectiles, un nombre d'éclatements ou de gonflements, nous avions trois cents canons environ de moins (2969) que nous n'en avions en août 1914 quand au lieu d'avoir les 71 divisions plus les 12 divisions territoriales dont j'ai parlé, nous en avions 112 ou 114. Au reste, je ne saurais dire le chiffre exact (2970) car le Commandement se livre en ce moment à un petit jeu de désorganisation contre l'avis des chefs des armées qui tend à ce que nous ne savons plus, à ce que personne ne sait, le nombre des divisions; j'en dirai un mot tout à l'heure. (2971) Mais que devons-nous faire surtout? Augmenter notre artillerie lourde. Nous avions des ateliers qui avaient fait le Rimailho, les anciens matériels; nous avions des matériels vendus à l'étranger (2972) dont parlait

Le canon essentiel, le 155 court à tir rapide, nous le demandions depuis deux ans, mais alors le Grand Quartier général répondait qu'il avait tout ce qu'il lui fallait à peu près (2973-2974). C'était au mois d'août 1915, où il déclarait même qu'il avait des canons en surplus à certains endroits. Nous avons vu un tableau comprenant deux belles colonnes dans lesquelles il y avait les besoins, les existants ou les manquants ou les surplus. (2975) Eh bien, la colonne des manquants comprenait 4 ou 12 pièces et le surplus, dans les existants, ressortait comme supérieur aux besoins. (2976) C'étaient les seuls demandés qu'on faisait ailleurs. Mais je dis que cela ne concerne pas le Gouvernement parce qu'il a la direction générale de la guerre et que s'il

n'est pas en état de voir clair, de comprendre les choses militaires, (2977) je lui demande ce qu'il fait là en temps de guerre; à un autre moment, il a un ministre de la guerre à côté de lui qui doit s'entourer de conseils chargés de lui ouvrir les yeux s'il ne le sait pas par ailleurs. (2978-2980) Quant au matériel d'artillerie lourde, nous le disions tout à l'heure, il y a un 105 dont la production avant la guerre était à peu près de 110. A ce moment (2981) il y en avait 220 en fabrication. Nous n'avons pas su fabriquer ni entretenir les pièces au fur et à mesure qu'elles avaient des accidents.

Et puis il y a ce 155 long car je suis convaincu que cela représente au Sénat quelque chose, (2982) d'avoir à dire les chiffres; vous sentez bien qu'il y a divers modèles d'artillerie et qu'il y a ce 155 court, dont nous parlions, dont il faut 1.500 pièces au minimum, pour donner un groupe, c'est-à-dire 12 pièces à chacune de nos divisions. Aujourd'hui (2983) c'est une nécessité d'avoir de gros projectiles à lancer à une distance suffisante et que donner un groupe de trois batteries à une division, c'est le minimum nécessaire; ce sont des batteries qui, elles, sont relativement légères, bien que (2984) la pièce soit grosse elle est attelée avec des chevaux, ce qui est important, pour pouvoir suivre l'artillerie partout, les tracteurs ne sortant pas facilement des routes et ne devant être que, pour des matériels nécessaires mois (2005) execution plate et iller en catériers par les parties parties par les parties qui parti riels nécessaires mais (2985) exceptionnels, et il y en avait de ces 155 long dont on avait, à la demande même de la commission de l'armée, mis la fabrication de 120 matériels avant la guerre, ces 120 matériels qui, (2986) consistaient à prendre 120 de nos pièces de Bange, et à les mettre sur affûts à tir rapide. Comme le disait jadis un général, il n'y a pas de canons à tir rapide, il n'y a que des affûts à tir rapide. C'est l'affut qui donne la rapidité du tir, s'il est muni d'un frein (2987), si la pièce se remet normalement en batterie après chaque coup. On avait mis cette pièce de 155 sur un affut moderne du Creusot qui permettait la rapidité du tir parce que l'affût la lui donnait et une portée plus grande, parce que cet affût, fixe qui subit toute la réaction du coup, s'il y a une charge trop forte pour lancer le projectile, l'affût casse; si, au contraire, le frein vient amortir le coup, s'il récupère 90, 95 ou 99 p. 100 comme notre admirable 75 (2989) de la force du recul, on peut mettre une charge supérieure et on fait porter un canon de 155 de 9 km à 13,500 km par le seul effet de l'affût.

Nous en avions 120 matériels en construction, avant la guerre : il y a plus d'un an que nous (2990) les aurions si nous étions en paix ; il n'y en a pas la moitié à l'heure actuelle. Est-ce que c'est parce que nous en manquons, parce que nous ne pouvions pas les construire, nullement ; c'est parce qu'on n'en a pas voulu laisser continuer la fabrication (2991); on vous rappelait que des membres de la commission étaient allés chercher dans les ateliers du Havre pour voir tout ce que c'était que toute cette ferraille, toutes ces pièces de forge, tous ces ébauchés, qu'on laissait dormir, qu'on ne fabriquait pas, (2992) quand sur nos réclamations on a repris sa fabrication et considéré que l'armée en avait besoin dans la guerre comme dans la paix ; on s'est donc remis à la fabrication. Trois mois après on l'arrêtait on n'en avait pas besoin ; on disait : portez vos fabrications sur autre chose (2993) sur le 105, sur le 155 court.

Croyez-vous que l'industrie peut vivre de ce régime que vous demandez à un établissement d'interrompre la mise en train d'un certain matériel qu'il avait commencé; il lui faut ensuite de longs jours pour reprendre telle autre chose et avant qu'il ait remis une autre fabrication en train (2994) il a perdu plus de temps qu'il en aurait mis à fabriquer le matériel qu'il aurait tout d'abord commencé. (Vifs applaudissements.)

Messieurs, c'est à ce régime là qu'on nous a mis et c'est ce que je reproche. Mais M. le sous-secrétaire d'Etat, en effet, pourrait dire: moi je suivais les ordres (2995) donnés par le grand quartier général. C'est là vraiment, messieurs, le vice de cette organisation, c'est que le Gouvernement ne gouvernait pas. C'est que le commandement ne commandait pas: le commandement ne s'occupait pas des armées, mais s'occupait de ce qui se passait (3001) à l'arrière et faisait de l'administration. Le Gouvernement obéissait purement et simplement. C'est là le vide de l'organisation. (3002) A un moment donné, ce fut à un tel point que le ministère ne recevait rien, ne savait rien de ce qui se passait aux armées. Au mois de février 1915, au nom de la commission de l'armée, j'ai demandé (3003) à voir clair dans la situation, c'est-à-dire à savoir le nombre de pièces que nous avions perdues et de celles que nous avions encore, car pour savoir ce qu'il fallait fabriquer, ces renseignement étaient nécessaires. (3003) J'ai envoyé au ministre une série de questionnaires où il suffit de mettre un chiffre en regard, mais le ministre ne me répondit pas.

J'allais trouver les directeurs ou chefs de bureau compétents, qui me répondirent très franchement : « nous sommes décidés à donner aux chambres tous les renseignements que

nous avons, mais nous n'en avons pas, il ne nous en arrive

aucun ». Et en effet, dans leurs archives qu'ils me montraient, il n'y avait rien. (3006) M. le sous-secrétaire d'Etat le sait bien. Cet organisme, subordonné d'abord aux états-majors, a dit un jour subitement — comme si on pouvait les créer d'un coup de baguette magique: « il me faut 3.700 (3007) pièces, je crois ». Le nombre importe peu car on ne le fabriquera pas. Le sous-secrétaire d'État était quelque peu démonté de voir que ce que nous disions depuis un an recevait tout à coup l'approbation du grand quartier général et qu'il fallait (3008) s'exécuter. Il a mis en mouvement les industriels qui n'avaient pas encore fabriqué de canons, mais pouvaient apporter leur concours. On pouvait se demander pourquoi ils ne l'avaient pas fait plus tôt (3009); ce qu'on a fait au mois de juin ou de juillet 1916, on aurait dû le faire il y a un an ou dix-huit mois. Toutes les forces de la nation devaient être mises en mouvement, et je dois dire qu'autour de vous, monsieur le ministre, les ingénieurs qui s'y trouvaient avaient cette pensée et se disaient : « pourquoi cette attente ? » (3011) ie ne mets personne en cause, monsieur le ministre, ni vos collaborateurs directs, ni d'autres plus éloignés, car cela pourrait amener des incidents comme à la commission de l'armée. (3012) Je ne veux pas rechercher si certains n'avaient pas beaucoup de compétences et s'ils connaissaient l'artillerie, mais un de nos collègues nous a révélé qu'il y en avait trop qui vont près des ministres parce qu'ils sont d'âge à être ailleurs (très bien!) (3013) c'est comme les missions que l'on donne au-dehors un peu partout, on met ainsi à l'abri des gens qui croient que leur existence est trop précieuse pour qu'ils aillent avec les hommes de leur âge risquer leur vie et donner leurs souffrances pour le pays. (Très bien!)

(3015) Un sénateur. Il faut mettre fin à tout cela.

M. Doumer. Nous aurons l'occasion d'y revenir. (3016) Vous voyez ce qui s'est passé pour le matériel d'artillerie, c'est pourquoi nous disons maintenant que, quoi que vous fassiez, vous n'arriverez pas (3017/3020), pour les heures décisives qui vont venir, à donner à l'armée toute l'artillerie dont elle a besoin. (3021) Il faut essayer de faire quelque chose, il faut faire le maximum, mais le temps perdu vous ne le remplacerez pas, vous ne remplacerez pas ces années perdues, pas même ces derniers mois où, comme on vous le disait pour le matériel (3022) qu'on nous avait promis, ou celui qu'on devait fabriquer, ce matériel de 155 court qui est l'élément essentiel, on a fait tant de sottises, tant d'erreurs. On a pris deux modèles malgré (3023) ce que nous disions, malgré ce que nous demandions et, comme je le disais dans une interruption, nous avons déjà à peu près trente calibres différents dans l'armée; on a réussi à en mettre quelques-uns de nouveaux. (3024) Dans le même calibre, on a réussi à faire plusieurs natures de munitions qui, étant toutes du 155, ne vont pas à tel ou tel autre 155, de sorte que déjà des erreurs se sont produites sur la Somme et elles sont graves. (3025) Car july a des obusiers qui ne peuvent pas supporter une charge devait fabriquer, ce matériel de 155 court qui est l'élément il y a des obusiers qui ne peuvent pas supporter une charge trop forte, ainsi celle que supporte l'obusier du Creusot, l'obusier de Saint-Chamond éclate lorsqu'on lui donne une car-touche avec cette charge. (3026) Vous avez déjà des confusions, qu'est-ce que ce sera quand vous marcherez? Sur le front c'est facile. On fait souvent au service d'approvisionnement ou de ravitaillement des compliments quand il y a des choses qui se passent à peu près bien, mais (3027) attendons la marche, quand nous serons en route nous les verrons à l'œuvre. Actuellement c'est trop facile, vous êtes en paix sur l'arrière, vous n'avez qu'à marcher, c'est très facile. (3028) Puisque des mécomptes se produisent, il y a déjà des confusions de la confusion de vous parlez du matériel qu'est-ce que ce sera en temps de guerre? vous parlez du matériel de 155 qui aura trois ou quatre variétés d'obus, de cartouches qui, faites pour l'un, n'iront pas à l'autre. (3029) Si un jour, je le souhaite et nous le voulons, si un jour enfin nous repartons, s'il y a quelque idée stra-tégique qui nous permette de bénéficier de la vaillance de nos soldats, de la valeur des hommes (3030) ou de la valeur des chefs des combattants, s'il y a une intelligence supérieure là où il n'y a eu qu'une incurie supérieure, si nous avons cela, nous marcherons, nous percerons, nous rejetterons l'ennemi hors de la frontière. (3031) Mais il faut que le pays soit armé; il ne le sera pas, en continuant les méthodes suivies, si on a le même désordre, si on n'arrive pas à faire porter tout l'effort à avoir des vues uniques, (3032) à avoir une production, la production du matériel indispensable, on n'arrivera pas à un résultat. (3033) Monsieur le président du conseil, un gros reproche que nous faisons, nous disons que depuis le mois de juillet, puisque c'est de là que vous datez le blancseing que vous avez pu avoir, nous n'avons pas lieu d'être satisfaits de ce qui a été fait. (3034) Nous ne le sommes pas

non plus de ce qui a été fait ailleurs; si nous vous avons fait confiance, nous pouvons dire ici, pour ce qui concerne les combats qui se sont livrés sur la Somme, que j'avais l'espoir qu'il y avait une idée et un plan. (3035) Hélas! nous avons été déçus, des hommes vaillants comme toujours, des chefs qui commandaient avec la même bonne volonté, mais le plan, le chef-d'œuvre de paperasserie qu'on avait donné aux com-mandants pour aller en avant (3036/3040), mais qui se sont butés contre la Somme parce que c'est le fleuve le plus difficile à passer, plus difficile que la Dwina et le Danube.

(3041) C'est une rivière qui est légendaire à ce point de vue depuis Jules César, par conséquent on savait bien à quoi on allait aboutir. De plan il n'y en avait pas! quand à un moment donné nos soldats ont marché plus vite qu'il n'était convenu sur le plan chronométré (3042) et métré sur le terrain qu'on devait suivre et on eut la hardiesse de percer les lignes allemandes, quand des éléments de cavalerie du 1er corps d'armée colonial sont passés sur le derrière des troupes et que leur chef demandait la possibilité de faire un plan (3043) et de se retourner, il fallut refaire à Chantilly le même plan bureaucratique pour voir s'il était possible d'arriver ainsi! et cela a duré huit jours (Mouvements en sens divers) (3043) Vous jugez que la porte qui était ouverte (3044) s'était refermée.

M. Simonet. On avait échoué à ... dans les mêmes condi-

M. Paul Doumer. Sur la Somme ce fut la reproduction textuelle de ce qui avait été fait en Champagne, avec cette différence (3045) qu'on avait appliqué le procédé que les Allemands avaient eux-mêmes inventé pour Verdun, à savoir le martelage au moyen d'une grande quantité d'artillerie. Ce sont les mêmes défauts qui nous ont arrêtés, c'est la même absence de commandement. Du commandement, il y en a (3046) aux divers degrés de l'échelle et je demande au Sénat son attention sur ce point. Vos chefs, les chefs de vos armées, de corps d'armée, sont bons. Ils valent ceux de l'ennemi et peut-être mieux, mais agissent-ils comme des chefs ? Pas du tout. Ont-ils une initiative quelconque? Aucune! Ils ne sont chefs que quand il n'y a (3047) pas d'opérations à faire. Quand il y a des opérations, ce sont les bureaux qui commandent (Applaudissements), bureaux du Grand Quartier commandent aux bureaux de l'armée, lesquels commandent aux bureaux de corps d'armée. Le commandant d'un corps d'armée (3048) me disait récemment: « Nous sommes des domestiques ! » (Mouvement). Un tel général n'est rien, n'a le droit de rien. En temps normal, il n'a même pas le droit de choisir un seul de ses officiers d'état-major; ceux qui dirigent sont nommés par les bureaux. Le 3° bureau (3049) de l'état-major correspond avec le 3° bureau de l'armée. Le chef de l'armée ne peut pas donner d'ordres. On lui donne simplement à exécuter un plan bon pour les grandes manœuvres ou une exposition, ce qui faisait dire à un commandant de corps que je pourrais citer voyé à Limoges — (3050): « Comme il était beau et comme il aurait réussi s'il n'y avait pas eu d'ennemi! ». Oui le plan aurait pu réussir s'il n'y avait pas eu d'ennemi, mais lorsqu'on a l'ennemi en face de soi il y a des situations imprévues ; sur la Somme on pouvait passer, les éléments (3051) de cavalerie du 1^{er} corps colonial, comme je vous le disais, étaient passés derrière les armées allemandes. On proposait de les rejeter vers le Sud et, dans un coup de filet, de prendre peut-être 50.000 ou 100.000 Allemands. On a mis sept jours (3052) ou huit, je ne sais pas au juste, avant d'élaborer le nouveau plan au milieu toute cette paperasserie! (Applaudissements). Le Gouvernement, là-dessus, doit voir clair; il a le devoir de voir clair, il est là pour cela. Il n'est pas là pour diriger (3053) les opérations.

J'ai ici un petit livre sur la conduite des grandes unités en temps de guerre. C'est la sagesse même. Quel malheur que ceux qui l'ont écrit appliquent si mal les principes qu'il contient et, sachant noircir du papier, ne sachent guère, dans cette guerre, (3054-3060) que noircir du papier est paralyser le commandement sulbalterne. (3061) Le Gouvernement devait s'en apercevoir. Vous nous avez dit qu'à un moment donné vous vous êtes aperçu des erreurs, que vous aviez arrêté ces opérations de détail qui ont duré près d'un an, de la fin de 1914 jusqu'au milieu de 1915, ces opérations sanglantes (3062), ces assassinats de nos hommes (Applaudissements), le mot est d'un général. On a ainsi dépensé 160.000 hommes par mois et, pendant ce temps, le Gouvernement n'avait pas vu que l'Hartmannvillerskopf, Quennevières, toutes ces opérations sans but, sans résultat (3063) possible pouvaient tout juste déplacer la ligne de 500 mètres. On ne s'imagine pas que nous allons ainsi reconquérir notre territoire en le martelant morceau par morceau. Nous en aurions pour vingt ans et toutes nos villes auraient disparu. Voyez dans la Somme, il ne reste des villages rien de plus que sur cette table. Je voyais dernièrement Fleury, que M. le ministre avait visité (3064) quelque temps auparavant. On n'y voit même plus de pierres, elles sont pulvérisées; on aperçoit seulement une place plus blanche au milieu des terres environnantes, parce qu'il y a du plâtre au milieu de ce paysage lunaire. (3065) Ce n'est pas ainsi que l'on pourra reconquérir le territoire parce qu'il ne resterait plus rien et parce que l'on est vite essoufflé à cette besogne. Il faut donc un chef qui nous apporte votre nouvelle combinaison. On a mis à une autre place un homme de beaucoup (3066) de valeur. Celui qui est là est-il le même ?

- M. le président du conseil. Absolument le même.
- M. Paul Doumer. Je lisais qu'il devait sa désignation...
- M. le président du conseil. C'est complètement faux !
- M. Paul Doumer. Vous faites dire à vos journaux... (3067).
- M. le président du conseil. Je ne suis pas responsable d'une information inexacte.
- M. Paul Doumer. Entendu. Mais que fait l'état-major qui se reconstitue à Neuilly? (Applaudissements.) Il a la prétention et il y réussira de se reconstituer.

(3068) Son chef assiste à votre comité de guerre, et ce général que vous avez désigné vous savez sans doute que ses avis ne vous suffiraient pas. Il reconstitue à Neuilly l'état-major, c'est-à-dire qu'il y aura un échelon de plus dans le (3069) commandement, un échelon de plus dans la bureaucratie. (Applaudissements.) (M. le président du conseil fait un signe de dénégation.)

Que vous connaissez mal les hommes, monsieur le président du conseil. Il y a déjà deux bureaux reconstitués; il y en aura 4 ou 5 demain. Il y a déjà (3070) un bureau pour le théâtre des opérations occidentales, un pour le théâtre des opérations extérieures. Il y a un bureau sous la direction du général Hamelin. Un général appelait cela, le Comité jeunes turcs de Chantilly, c'està-dire que vous allez avoir uniquement (3071) un étage de plus de bureaucratie; la cascade continuera, la mise en tutelle des commandants continuera comme par le passé. Pourquoi ne pas continuer ce que l'on avait commencé? Les solutions simples ne vous plaisent pas, monsieur le président du conseil (3072/3080) ayant l'habileté vous préférez les choses compliquées au milieu desquelles on cherche à se débrouiller. (Applaudissements.) Or, la guerre veut des solutions franches et nettes et je le dis au Sénat; il n'est que temps, il ne s'agit pas de bêler la victoire, de la crier, (3081) il faut l'acheter la victoire.

Que faut-il à l'heure actuelle? Un chef et tout de suite: c'est ce que dit toute l'armée, ce que disent tous les généraux (3082) les opérations devront avoir lieu dans les mois prochains, quand les jours seront plus longs, lorsque les pluies auront cessé. Nous devrons alors ou prendre l'initiative, si nous en avons la force et le temps (3083) ou bien il nous faudra être en situation de repousser victorieusement l'ennemi; mais ce n'est pas tout d'être en état de profiter de son insuccès; il faut percer, il faut délivrer le territoire (3084) on le peut: à la condition qu'il y ait un chef, une organisation.

M. Clemenceau. Un plan.

M. Paul-Doumer. Que ce chef rétablisse le commandement à tous les degrés, qu'il fasse disparaître cette bureaucratie parasitaire (Applaudissements.) et la subordonne au commandement. Je regrette quelquefois (3085) d'en dire du mal, car cette bureaucratie compte des hommes instruits qui ont de la valeur, qui sont de bons officiers d'état-major, qui peuvent faire du bien s'ils sont commandés, qui sont malfaisants s'ils sont les maîtres: un rouage subordonné qui se substitue au commandement devient néfaste (3086). 20 hommes de génie qui commandent ensemble, valent moins qu'un imbécile qui commande seul. Il est des chefs qui, à travers l'histoire, ont remporté des victoires avec un esprit très simple. A Waterloo certains n'étaient pas très forts, mais ils avaient un but ils savaient faire exécuter leur volonté.

Il faut des chefs qui commandent, il faut que les commandants d'armée commandent réellement leurs armées (3087) que ce ne soit pas des bureaucrates. Vous ne faites rien pour atteindre ce but. Je l'ai dit, je ne crois pas, monsieur le président du conseil, que vous en soyez capable. Je ne crois pas que ce soit chose toute simple et que vous sachiez la valeur d'une volonté ferme (3088).

M. le président du conseil. Elle est faite.

M. Paul Doumer. (3088) Votre grande habileté se complaît à des complications, elle met des chefs superposés les uns aux autres, qu'on fait manœuvrer. Mais à la guerre c'est de l'énergie qu'il

faut, les heures pressent. Il s'agit d'heures en ce moment et non pas de mois. (3089) si les choses restent ce qu'elles ont été depuis deux ans et demi, vous aurez à prendre votre responsabilité, nous prenons la nôtre. C'est pourquoi, je demande (3090) au Sénat de ne pas vous laisser continuer, de permettre que se constitue un commandement.

M. le président du conseil. Parfaitement.

M. Paul Doumer. Il ne faut plus qu'on puisse faire de ces opérations dont on nous parle un mois à l'avance, chez les coiffeurs ou les tailleurs de Paris (3091) — car toutes les commères sont au courant de ce qu'on prépare. Il faut un chef qui ait la conception des opérations et que l'arrière travaille pour lui en vue de cette opération décisive. Elle sera décisive pour la victoire (3092) et il faut qu'elle le soit, sans quoi elle serait décisive pour notre malheur. Nous ne le voulons à aucun prix. Cela ne sera pas parce que la France ne le voudra pas, parce que à travers son histoire, même quand elle s'est trouvée bien bas (3093/3100) elle a eu le ressort et la force de se relever. Si nous ne savons le faire nous-mêmes, messieurs, elle le fera contre nous; elle nous balaiera et nous l'aurons mérité. (Vifs applaudissements répétés.)

(3102) aux sous-marins.

Mais je demande au Sénat de bien vouloir me permettre de lui présenter une observation générale qui domine les deux observations que je voudrais lui faire ensuite. Cette observation générale est nécessaire car tout se tient comme on vous l'a expliqué, dans cette guerre. Et je considère, comme le (3103) faisait M. Doumer, qu'il n'est pas sans grave danger de voir les détracteurs de notre régime parlementaire répandre, avec l'autorisation — je ne dis pas l'encouragement — de la censure, cette idée ou plutôt même cette accusation, que nous empêchons le Gouvernement de gouverner. (3104) Monsieur le président du conseil nous l'a dit hier je ne parle ici au nom de personne mais je tiens à parler au nom de ma conscience.

M. Henry Bérenger. Très bien!

M. d'Estournelles de Constant. — ... et j'estime que M. le président du conseil n'a pas le droit de nous dire, alors surtout qu'il ne (3105/3120) fait ainsi que répéter et confirmer ce que disent les journaux que vous savez, que nous l'empêchons de travailler. J'estime qu'il n'a pas le droit de nous dénoncer, de dénoncer l'autorité du Sénat au pays, (3121) comme si la France, qui n'est que trop souvent accusée d'être un pays d'agitations, d'individualité poussée à l'extrême était une sorte de phénomène de désordre parlementaire. (Très bien! Très bien!) Je ne veux de desordre parlementaire. (17es bien! 17es bien!) Je ne veux faire intervenir (3122) aucune considération d'expérience personnelle mais enfin à nos âges nous avons peut être le droit de savoir ce qui se passe hors de France et je suis vraiment stupéfait de voir M. le président du conseil nous jeter à la face du pays un reproche qui déjà serait (3123) très grave en temps de paix mais qui en temps de guerre est tout à fait inquiétant. Comment! Qu'avons-nous entendu? Nous empêchons le Gouvernement de travailler! Ah oui! je comprends très bien! M. Doumer avait raison : M. le président du conseil excelle, avec cette habileté (3124) supérieure à la nôtre, à la mienne en tout cas, à tirer argument de notre généreuse émotion. Tournez-vous donc vers d'autres pays qui nous sont donnés comme des modèles d'application du régime parlementaire et voyez (3125) ce que disait votre éminent collègue le premier M. Lloyd George. Lui aussi connaît la vie parlementaire, il en a vu de très dures et pourtant il ne lui est jamais venu à l'esprit d'accuser le parlement anglais d'entraver sa besogne. (Applaudissements.) (3126) Bien loin de là: le premier ministre anglais ne craint pas de dire qu'il faut prendre un modèle d'organisation efficace en France et copier nos grandes commissions. (Très bien!)

Permettez-moi donc, Monsieur le président du conseil, sans vouloir apporter ici (3127) ni acrimonie ni véhémence, de vous dire que votre reproche nous a touchés et que nous y sommes très sensibles.

Ce reproche est très grave; le pays s'en empare, on nous montre du doigt, on dit que c'est à cause de nous que la guerre n'est pas poussée (3128) plus activement. (Très bien!).

Or, ceux d'entre vous qui ont vécu en Angleterre savent ce qui se passe au Parlement; j'ai vu Gladstone assister à des séances qui se prolongeaient non pas, comme ici, d'une façon tout à fait extraordinaire jusqu'à sept ou huit heures du soir mais jusqu'à (3129) minuit, une heure, deux, trois et même cinq heures du matin. J'ai vu ça fréquemment et je n'ai jamais entendu un premier ministre anglais, depuis Gladstone jusqu'à Lloyd George, vouloir substituer devant le pays, à sa responsabilité propre, celle du Parlement. Excusez-moi! mais j'avais

(3130-3140) à cœur de dire cela; j'espère qu'il en sera tenu compte car toutes ces insinuations sont répandues dans le pays avec l'approbation, peut-être même la complicité ou les encouragements de la censure.

M. le président du conseil. Elle est supprimée!

M. Monis. A ce qui germe dans le pays on voit ce qu'on y a semé!

(3141) M. d'Estournelles de Constant. M. le président du conseil voulez-vous me permettre de dire franchement ce que je pense? Bien loin de croire aux soi-disant exigences du Parlement (3142) français, je parlerai plutôt de la complaisance excessive du Parlement à l'égard du Gouvernement; nous n'avions pas voulu changer de méthodes en temps de guerre parce que dans notre scrupule, nous aurions trouvé que c'était mal agir. Mais notre complaisance s'est encore (3143) exagérée. Nous étions loin d'être hostiles, nous étions plutôt dociles au Parlement. Nous sommes même devenus si timides que c'est à peine si nous osons faire une observation. Nous sommes presque aveugles, sourds, (3144), muets, et voilà qu'on nous reproche devant le pays de vous empêcher de gouverner! (Très bien! très bien! applaudissements.) C'est un peu abuser de votre talent. (3145) Vous me disiez que la commission de l'armée a su se faire entendre et faire connaître également (la preuve c'est que M. Lloyd George veut vous imiter) les services qu'elle avait su rendre. (3146) Nous sommes en comité secret et j'aurais pourtant voulu dire tout cela en séance publique. Maintenant j'aborde ce qui est relativement secret.

Prenez d'autres commissions, prenons — M. de Selves vous en parlera plus longuement — notre commission des (3147) affaires étrangères, en quoi vous a-t-elle gêné? Quand a-t-elle excédé les limites, je ne dirai pas de la discussion mais même

de l'intérêt le plus élémentaire

Sans doute vous êtes venu devant elle à diverses reprises, vous avez parlé (3148) devant elle mais ici je ne parle pas de vous seulement: je tiens à impersonnaliser le débat et à protester contre cette idée qu'on tend à répandre dans le pays que nous empêchons de gouverner. (3149) Le Parlement a été infiniment trop docile et trop scrupuleux à cet égard. Je sais très bien qu'on pourrait nous organiser mieux, c'est entendu. Mais dans notre commission des affaires étrangères, (3150) il n'est pas un seul d'entre nous, à commencer par le président, qui ne nous ait toujours recommandé la discrétion et le silence.

M. Henry Bérenger. Discrétion un peu exagérée!

(3151) M. D'Estournelles de Constant. Nous avons en effet assisté en silence... — et c'est ce silence maintenant qu'on nous reproche.

M. Henry Bérenger. Parfaitement

(3152) M. D'Estournelles de Constant. ... A toutes les fautes, au chapelet des erreurs de notre politique extérieure, nous avons vu se défiler dans les Dardanelles le Swaben et le Breslau, on en a parlé trop tard. (3153) Puis est venue cette tragique, lamentable, affreuse expédition des Dardanelles dont nous ne connaissons même pas les détails. L'histoire de cette expédition sera quelque chose d'incroyable. (3154) Nous n'avons rien dit parce que nous n'avons tout su qu'après coup.

- M. Henry Bérenger. La commission de l'armée a protesté contre ce silence de la commission des affaires extérieures.
- M. d'Estournelles de Constant. Nous sommes, à la commission des affaires extérieures, dans une situation infiniment plus difficile. (3155/3160) A la commission de l'armée, vous avez les documents et les chiffres...
 - M. Henry Bérenger. Nous les avions réclamés!
- M. d'Estournelles de Constant. ... vous avez les ministres qui viennent vous donner des explications. Nous ne pouvions pas demander plus de détails parce qu'on nous a littéralement fermé la bouche en nous opposant soit les traités secrets, soit la raison d'Etat.
 - (3161) M. le président du conseil. Pas moi en tout cas!
- M. d'Estournelles de Constant. Je vais y venir, monsieur le président du conseil, mais je tiens à dire que le coupable n'était pas seulement vous, mais le système comme l'a dit tout à l'heure M. Doumer. (3162) Quand s'est présentée la question de la Serbie, qu'avons-nous pu faire, si ce n'est ne rien dire comme toujours et toujours puisque c'est après coup qu'on nous renseignait quand nous n'avions plus rien à dire.

Pour l'affaire de Salonique — et ici je demande à soulager ma conscience — nous avons fait des réserves, nous (3163) avons supplié le Gouvernement de nous écouter, de tenir compte des recommandations, des craintes que nous lui exprimions. On a alors répandu dans le public soit que nous voulions une aventure, soit surtout que nous (3164) voulions empêcher l'expédition de Salonique, que nous y étions hostiles.

Or, en mon âme et conscience, je déclare que personne à la commission — on peut avoir quelque mérite à le dire à l'heure actuelle — n'a jamais tenu ce (3165) langage dissolvant et qui pouvait vous embarrasser. Nous avons simplement dit au début et M. le président de Freycinet se le rappelle — et M. Clemenceau encore bien davantage puisque c'est plus récent — (3166): « Si vous estimez que vous devez aller à Salonique, vous êtes juge, mais à une condition: n'y aller qu'après mûre réflexion, après avoir préparé votre expédition, et surtout, avons-nous ajouté, n'y allez pas seul, il faut que les principaux intéressés, que la Russie (3167) et l'Angleterre ne soient pas oubliées par notre diplomatie ».

Voilà tout ce que nous avons dit. Mon Dieu je ne vois pas encore en quoi nous avons pu gêner là votre Gouvernement!

Mais si timides (3168) que nous soyons encore, nous avons pris un peu, je ne dirai pas d'audace, mais d'assurance, monsieur le président du conseil, parce que vous nous l'avez donnée en nous accusant injustement. (Très bien!)

Vous avez vu, par l'accueil que m'a fait le Sénat tout à l'heure (3169), que je ne suis pas ici un personnage très écouté. (Protestations sur divers bancs).

- M. Henri Michel. Vous nous dites des choses très intéressantes mon cher collègue !
- M. d'Estournelles de Constant. Je ne cherche ni applaudissements ni compliments.

(3170) Je veux maintenant parler d'une question qui, à la commission des affaires étrangères, nous a profondément troublés et où nous avons été obligés cependant de rester muets, tout en sentant toute l'importance de la question: il s'agit de cette attribution si maladroitement mystérieuse qu'on nous a révélée tout à coup, de Constantinople à la (3171) Russie (Très bien!)

On vient nous dire: vous allez mettre en péril notre alliance. Jamais aucun de nous n'était capable d'une pareille maladresse, mais nous disions qu'une véritable diplomatie, au lieu de s'efforcer de nous accuser de tout (3172) entraver, quitte à nous accuser après de tout gâter, aurait dû faire connaître au pays la vérité. La Russie, de tout temps, était, est et sera dans une situation impossible, dans une situation contre (3173-80) nature, aussi longtemps que cet énorme pays, avec sa population immense, supérieure presque à toute l'Europe, avec ses ressources incalculables, sera sans issue sur la mer, aussi longtemps qu'il n'aura pas le moyen (3181) de respirer, aussi longtemps qu'il n'aura d'autre issue — M. le ministre de la marine le sait mieux que personne — que cet océan glacial qui apparaît comme une dérision et plutôt comme un obstacle que comme une issue.

(3183) seulement de comploter pour essayer de vous faire tomber! Nous ne le demandons pas, monsieur le président du conseil, et, pour ma part, je méprise ces petits jeux. (Très bien! très bien!)

Je ne désirerais qu'une chose (3184), vous maintenir à la tête du Gouvernement...

M. le président du conseil. Je ne le demande pas!

(3185) M. d'Estournelles de Constant. Personne n'a applaudi avec plus de cœur ceux de vos collaborateurs qui ont bien parlé, (3186) en nous donnant confiance mais j'avoue que, quand vous venez nous dire des choses aussi graves je ne puis me taire, encore qu'on nous demande de ne pas parler pour ne pas faire crier (3187) le pays.

Voilà deux ans que le Gouvernement allemand se prévaut comme d'un titre, comme d'une justification de ce fait qu'il serait étouffé, opprimé, au cœur de l'Europe sans aucun accès (3188), sur les mers libres.

Pourtant l'Allemagne a des issues, d'abord sur la Baltique avec le détroit et le canal de Kiel. Elle a Hambourg et nous savons ce qu'elle a fait de ce port et du bassin de l'Elbe avec tout son (3189) réseau fluvial.

M. Henri Michel. Et elle a Anvers!

M. d'Estournelles de Constant. Elle a Brême avec le Weser et sur son réseau de navigation fluviale circulent des paque-bots que défendent les cuirassés du canal de Kiel. Enfin comme le disait tout à l'heure M. Henri Michel, nous savons, à nos dépens, que les Allemands excellent dans l'art d'utiliser les territoires des autres. Ils ont su (3191) se servir d'Anvers et de Rotterdam qui sont en réalité les exutoires de la navigation fluviale et de tous les transports par voie ferrée de l'Allemagne. Et c'est une chose effrayante de voir comment l'exportation allemande avait su trouver (3192) le moyen de tourner toute sa vie, toute son activité formidable vers les ports étrangers...

M. Briotteau (1). Même vers Cherbourg!

(3193) M. d'Estournelles de Constant. Tout cela, c'est très important auprès de ce dont dispose la Russie. Mais reste la Méditerranée. Je me souviens de ce que nous disait M. le ministre (3194) de la marine au cours d'une audition très intéressante, très impressionnante de nos dernières séances. Il rappelait que les Allemands avaient (3195) grâce à la coordination de leurs efforts, grâce à l'organisation de leurs transports fluviaux, de leurs chemins de fer, etc., et aussi grâce à leurs accords avec l'Autriche, trouvé le moyen d'envoyer de Hambourg (3196-200) ou d'ailleurs à Fiume et à Trieste les éléments nécessaires à la construction de ces sous-marins dont je vais vous parler dans un instant. (3201) Mais je reviens à mon affaire de Constanti-nople. Voilà donc les Allemands qui disent — et nous trouvons tout naturel qu'ils prennent ce moyen de justification nous ne pouvons plus vivre, nous sommes empêchés de sortir d'Europe ».

Alors, par notre diplomatie cachotière et bien plus aveugle encore que le Parlement nous allons donner à notre pays l'impression que c'est (3203) la Russie qui est la coupable, alors qu'elle n'a absolument rien pour gagner la mer libre, ni la Méditerranée, ni l'Océan! (3204) Nous avons agi de telle sorte que l'opinion qui n'était pas prévenue, apprenant le fait par le discours de M. Trepof, a dit : voilà un traité secret, il est fait pour faciliter de nouvelles conquêtes de la Russie.

(3205) Le pays n'était pas prévenu, ignorant cette question nouvelle pour lui, en arrivait tout naturellement à cette conclusion. Si on s'était donné la peine de tout expliquer, au lieu de faire de la diplomatie cachotière comme celle-là, (3206) si on lui avait dit tout simplement: « L'Allemagne réclame alors qu'elle a toute satisfaction, et la Russie n'a rien, il faut donner à cette dernière les moyens de vivre », alors (3207) l'affaire eût été comprise tout naturellement et personne n'en eût été choqué!

Mais j'ai hâte de finir...

Voix au centre. Parlez, parlez c'est très intéressant.

(3208) M. d'Estournelles de Constant. Je ne voudrais pas que vous nous preniez, monsieur le président du conseil, pour autre chose de bien différent de ce que nous sommes (sourires). Vous nous avez dit que nous vous empêchions de travailler.

(3209) M. le président du conseil. C'est un procédé de discussion.

Un sénateur à gauche. Dire et ne pas dire!

(3210) M. d'Estournelles de Constant. Vous dites c'est un procédé de discussion. Mais rappelez-vous toujours comment ce procédé a été multiplié, quel retentissement il a eu. Voyez quel usage en ont fait les journaux!

(3211) M. Eugène Lintilhac. Lisez « Le Temps » d'avant-hier!

Un sénateur au centre. On vous a entendu mais vous n'entendez pas les réponses!

(3212) M. d'Estournelles de Constant. Il y en a trop pour que je puisse les lire.

J'ai hâte d'en arriver aux sous-marins; il faut cependant finir par ce qu'on a dit sur la politique extérieure.

(3213) L'affaire de Grèce, vous ne nous reprocherez pas d'en avoir trop dit et même d'en avoir trop su...

(3214) M. Georges Clemenceau. Ni même d'en avoir trop

(3215) M. d'Estournelles de Constant. Peut-être quelques-uns de mes collègues plus heureux que moi ont-ils pu extirper au Quai d'Orsay des renseignements que j'ignore.

M. Henry Bérenger. Qu'est-ce qu'a fait la commission des affaires extérieures? Nous l'avons demandé à la commission de l'armée. Nous n'avons jamais pu le savoir!

(3216) M. d'Estournelles de Constant. Il y a peut-être encore quelque peu de cette timidité qui nous caractérise, en dépit des accusations de M. le président du conseil. Nous en avons dit si peu que je peux déclarer ici que nous avons préféré n'en pas parler.

(3217/18) M. le président du conseil. Allons donc!

M. Henry Bérenger. Les commissions doivent tout savoir.

M. d'Estournelles de Constant. Il a été question de la Grèce naturellement; il ne faut pas pousser la modestie jusqu'à dire que nous nous en sommes désintéressés. Nous avons posé au président du conseil quelques questions.

(3219) Alors M. le président du conseil, usant du même argument que pour Constantinople, nous a dit: « n'allez pas parler de cela! ».

(3220) M. le président du conseil. Moi ? Jamais!

(3220 bis) M. d'Estournelles de Constant. Oh! Messieurs, vous allez voir. Voilà l'inconvénient, - c'est le revers de la médaille - de votre éloquence...

M. le président du conseil. Voyez la sténographie!

(3221) M. d'Estournelles de Constant. C'est, dis-je, le revers de la médaille: votre éloquence est tellement séduisante que je me rappelle mot pour mot ce que vous avez dit! Vous m'avez dit à moi-même ceci : nous sommes beaucoup qui connaissons la Grèce et les Grecs et qui comprenons (3222) le trouble que suscitent les embarras et les difficultés avec lesquels vous êtes aux prises. Nous demandions qu'on vous en tînt compte, comme nous vous avions tenu compte des difficultés en ce qui concerne la Roumanie; car à cet égard nous avons èté admirables. (3223) Nous n'avons pas dit un mot; nous vous avons écoutés et nous nous sommes bornés à reconnaître qu'il y avait eu une grosse erreur. Nous vous avons laissé tranquille.

Mais pour la Grèce je n'ai pas pu retenir une exclamation. Vous vous rappelez (3224) mes chers collègues que M. le président du conseil nous a exposé avec beaucoup d'art comment il avait tenu la balance égale entre celui que nous servait et celui qui nous trahissait. (Approbations à gauche.) Vous avez dit que pour M. Venizelos, le roi Constantin, (3225) il ne fallait pas non plus nous exalter et tâcher d'établir des différences par trop grandes entre ces deux personnalités également grecques, bien que l'une fût tout de même le beau-frère de l'Empereur d'Allemagne! Vous avez dit cela...

(3226) M. le président du conseil. Je n'ai pas dit cela.

(3227) M. d'Estournelles de Constant. Je vous ai demandé: « Et M. Venizelos qu'allez-vous en faire? Vous n'allez pourtant pas le livrer? »

Prenez garde, ces idées qui paraissaient alors exagérées, si vous les rapprochez de ce qui s'est passé à Athènes, je n'ose pas dire des vêpres siciliennes parce que, (3228) heureusement, elles ont manqué... (Mouvements divers.)

(3228) M. Ernest Monis. Il y a eu 100 tués et blessés!

(?) M. Clemenceau. Nous négocions avec l'auteur de ces assassinats, nous lui envoyons des notes!

M. d'Estournelles de Constant. Moi je ne (3229) sais rien. J'ai le sentiment, cependant, qu'il s'est passé des choses affreuses, atroces, dont on ne peut et on ne veut pas parler.

Mais j'ai été effrayé, je l'avoue, de l'aisance avec laquelle vous avez parlé de votre manière d'envisager la question. Vous avez dit: Toucher à Constantin ce n'est (3230) pas aussi facile que vous semblez le croire. Cela nous attirera, cela peut tout au moins nous attirer — j'atténue — les observations et il vaut mieux que nous ne soyons pas accusés nous, Gouvernement de la République, de faire en Grèce une politique (3231) antidynastique.

M. Murat. Très bien! cela a été dit!

M. d'Estournelles de Constant. Moi je dis : monsieur le président du conseil, prenez garde! C'est très grave une pareille thèse parce que le pays ne fera pas toutes ces distinctions. Il dira: il y a un brave homme qui nous servait, c'était Venizelos : nous l'avons lâché, livré. Il y avait un (3232) traître, c'était Constantin. Et l'on ne sait pas lequel des deux vous préférez!

⁽¹⁾ Il s'agit vraisemblablement de M. Guilloteaux.

Dans ces conditions je vous assure, monsieur le président du conseil, que pour moi il aurait été infiniment plus simple — et ici encore je m'aventure, je m'expose, je le sais (3233) mais je dis comment je conçois la diplomatie — après tout il n'y a pas à rougir de parler au nom de la République (Vive approbation à gauche.)

Si l'on avait dit tout simplement, même à Pétrograd : faites

attention, ne vous solidarisez pas...

(3234) M. le président du conseil. Vous allez le voir !

(3235) M. Clemenceau. Il y a des dépêches qui sont topiques à cet égard! J'en ai, moi aussi; il y en a une du 5 septembre.

M. Murat. On your les montrera.

(3236) M. le président du conseil. Vous les lirez! (Mouvements

divers.)

(3237/3241) M. d'Estournelles de Constant. Je dis que le pays n'admettra pas toutes ces substilités; il dira que nous (3242) n'avons pas eu l'attitude qu'il fallait avoir. (Très bien! Très bien! sur divers bancs.) Je suis convaincu — il est vrai que je puis me tromper — que si l'on avait dit courageusement, bravement et nettement en Russie la situation, qu'il y avait un certain danger pour son gouvernement à se solidariser avec un homme comme (3243) Constantin, bien que roi, cela aurait produit une impression énorme.

M. Clemenceau. On ne l'a pas fait!

M. d'Estournelles de Constant. Je tiens à bien montrer que j'ai parlé dans la nuit et je dis simplement ce que sent la commission des affaires extérieures. On ne l'a pas fait. (3244) Je dis que si l'on se place au point de vue même de M. le président du conseil et si l'on suppose que le gouvernement russe tenait pour une raison quelconque à ménager Constantin (3245) notre devoir aurait été de lui dire: « Prenez garde! c'est une solidarité compromettante; c'est un vilain client dont il faut admettre que même un souverain puisse se désintéresser. » (Applaudissements.)

J'aborde maintenant la question des sous-marins; je n'en dirai que quelques mots pour que M. le ministre de la marine (3246) nous ayant fourni les indications que je possède, je lui laisserai le soin de la développer devant vous : c'est en quelque sorte

pour l'attirer que je parlerai.

Auparavant puisque je vois que j'ai la bonne fortune d'être bien compris, (3247) je voudrais dire un mot encore à M. le président du conseil pour que notre plaidoyer soit complet car je voudrais nous disculper tout à fait. Il y a une chose qui contribue grandement à la préparation de la guerre, c'est la préparation économique. Je demande à tous mes collègues qui sont de bonne foi de se rappeler quels ont été les efforts du Parlement pour (3248) vaincre cette timidité dont je parlais, pour arriver à faire accepter du Gouvernement quelques directives, quelques indications. On lui a dit: « il ne suffit pas que nous ayons eu le grand honneur de posséder le plan Freycinet, il faut le continuer; (3249/60) il faut vous occuper de la navigation fluviale, des routes » et quand je vois le crêpe marquant la place du docteur Reymond, je me souviens encore de ce qu'il a fallu insister auprès du Gouvernement pour qu'il ne considère pas comme des trouble-fête ceux qui venaient lui parler d'aviation. (3261) Je me rappelle que M. Monis, qui avait pourtant quelque raison, lui, de garder rancune à l'aviation, a toujours été assez généreux pour se joindre à nous. Et c'était M. Reymond, et c'était le général Langlois, et c'était M. de Freycinet, (3262) et M. Bourgeois, et M. Doumer, en un mot tous ceux qui comprenaient que l'aviation pouvait être le salut; sans parler de M. Menier qui vient de soutenir la même thèse. Ils comprenaient que pour un pays dont la (3263) population est égale à la moitié de la population de l'Allemagne, l'aviation pourrait être une nouvelle cause de victoire. Il a fallu livrer des batailles contre les bureaux. Je me suis demandé pourquoi (3264) il y avait dans les bureaux de la guerre cette hostilité incroyable contre l'aviation. C'est tout simplement pour la raison — raison que je retrouverai à propos des sous-marins que l'absence d'hostilité serait l'encouragement à l'initiative particulière (3265). Alors il n'en faut pas! (Très bien! très bien!) L'aviation: c'est l'indiscipline; pour un peu, on l'aurait empêchée de naître. Et je tiens à dire pour l'honneur du Par-lement que s'il n'avait pris en main, je dirais presque personnellement, la cause (3266) de l'aviation, celle-ci n'aurait pu arriver à tenir la place qu'elle occupe. C'est en novembre 1908 que le Sénat soutint, pour la première fois, cette cause nationale, dans une interpellation qui est la première de toutes celles qui ont pu être discutées au sein d'un Parlement (3267).

M. Hervey. En 1908, nous étions en pleine paix.

M. Paul Doumer. Il a fallu que le Parlement prît l'initiative de créer l'aviation militaire.

(3268) M. le comte de Treveneuc. Tous, plus ou moins, vous avez eu le pouvoir avant la guerre! (Mouvements divers.) Oui, M. Doumer, lorsqu'en 1893 j'ai déposé une proposition de loi sur le haut commandement signée presque par tous les (3269) membres de la commission de l'armée, je vous ai tous trouvés contre moi. Cette proposition reprenez-la, et vous constaterez qu'elle contenait exactement ce que vous avez demandé dans votre discours d'aujourd'hui. Il n'y a pas un mot à y changer. (Vifs applaudissements à droite.)

(3270) M. Clemenceau. Allez donc à Chantilly!

M. d'Estournelles de Constant. Je me tourne maintenant vers M. le ministre de la marine, pour traiter une question, dont le pays, par une sorte de pudeur, ne veut pas trop montrer qu'il se préoccupe; je veux parler de la question des sousmarins. (3271-3280) C'est un des problèmes les plus angoissants parmi ceux qui se posent devant nous.

M. Gaudin de Villaine. Nous en savons quelque chose en Normandie.

M. d'Estournelles de Constant. Il ne manque pas parmi nos collègues, pour dire que c'est peut-être la question des sousmarins qui agira... Je ne veux pas exagérer; je répète ce que j'entends dire et je ne veux rien pousser au tragique. J'ai été un peu véhément quand il s'est agi de nous défendre mais maintenant je vais exposer sans aucune espèce de passion (3282) cette question des sous-marins pour deux raisons.

La première, que je ne fais qu'indiquer, c'est que depuis des années et des années, j'ai pensé que l'aviation et les sous-marins constituaient deux découvertes, deux progrès, deux magnifiques inventions qui étaient l'honneur (3285) de la France et qu'il ne fallait pas les laisser passer au bénéfice de

l'étranger.

Malheureusement, si nous avons été tièdes en ce qui concerne l'aviation, pour les sous-marins nous avons été encore au-dessous. Nous avons été extrêmement tièdes pour les encouragements à donner à l'aviation, mais s'il n'y avait pas eu les encouragements (3284) du Parlement à l'aviation, je crois qu'à l'heure qu'il est elle ne serait pas où elle en est. Mais pour les sous-marins, c'est encore plus grave, parce que cette timidité du Parlement, dont j'ai parlé, est devenue une véritable impuissance, par le fait qu'il y avait du renfort autour du Gouvernement (3285) et autour de ses bureaux pour les soutenir dans leur routine.

Oh! je sais que personnellement vous avez fait votre possible.

J'ai eu bien souvent avec vous des conversations.

M. Guillaume Chastenet. Il y a eu un ministre qui s'appelait Augagneur.

(3286) M. d'Estournelles de Constant. Je vous en prie... voilà ce que je ne veux pas faire. Si nous allons prendre à la suite tous les ministres et dire : celui-ci était bon, celui-là était mau-

vais, je ne discute plus.

Je dis à M. le ministre que je ne veux pas l'embarrasser car je me rends très bien compte que, si le devoir de M. le (3287) président du conseil est de penser à la somme de travail qu'il a — d'autre part un amiral serait plus à son aise sur son bateau qu'au Sénat — je veux abréger votre supplice et si vous attendez de moi que je passe en revue tous les ministres qui ont plus ou moins bien fait et que j'institue ainsi une discussion qui durera jusqu'à demain, je ne le ferai pas. (3288) La question des sous-marins sous des ministères qui depuis longtemps ont précédé celui-ci, était une question mal vue du Gouvernement et des bureaux, parce que les bureaux étaient imbus de vieilles idées, d'idées monarchiques du siècle dernier — vous entendez bien dans quel sens je le dis — qu'il ne pensaient (3289) qu'aux vieilles et grandes escadres, qu'ils ne voulaient pas entendre parler de la navigation sous-marine, parce qu'ils ne pensaient qu'à des développements énormes, disproportionnés, donnés au superdreadnought, parce que des hommes comme M. Bertin, qui n'était pourtant pas suspect d'idées révolutionnaires (3290), a été obligé de publier d'abord sous forme d'article et ensuite de brochure un travail intitulé « navires trop grands ».

Rien de tout cela n'a pu arriver à pénétrer la couche de résistance incroyable des bureaux, contre lesquels — vous êtes trop galant homme pour le dire, vous avez (3291) certainement à lutter vous aussi M. le ministre, j'en suis absolument certain.

Les bureaux de la marine n'ont pas voulu que l'on s'occupât des sous-marins. Et si vous prenez tous les hommes qui s'en sont occupés, que ce soit Gustave Séde, que ce soit l'amiral Aube, que ce (3292-3300) soit enfin Laubeuf, tous ont fini en disgrâce, comme s'ils avaient été des coupables.

M. Monis. Absolument!

Au centre. C'est très vrai!

M. d'Estournelles de Constant. Je dis donc qu'il est nécessaire que le Parlement (3301) vous voyez que je ne quitte pas mon point de départ — que le Parlement essaie de vous armer vous-même, Monsieur le ministre, contre des bureaux qui peut-être avec de très bonnes intentions, c'est entendu malheureusement au grand détriment de notre pays (3302) sont toujours pour la routine et la résistance à tout progrès. Maintenant, je vais vous donner quelques chiffres et je des-cendrai de la tribune. J'emprunte ces chiffres à un exposé que nous a fait M. le ministre de la marine et si je me trompe les membres de la commission de la (3303) marine ou M. le président de la commission lui-même me rectifiera, mais ceux de mes collègues qui ont assisté à cette audition où M. le ministre de la marine a passé trois heures à nous exposer la question, se rappellent que M. le ministre a exprimé le désir que nous ne prenions pas de notes. Par conséquent ces (3304) chiffres sont discutables à la rigueur, cependant — pour employer une expression à la mode — je les ai recoupés en demandant à notre collègue de la commission de la marine de la Chambre, M. Cels, qui a fait une interpellation sur les sous-marins, d'avoir la bonté de me communiquer ses chiffres et il se trouve que les miens sont (3305) d'accord avec les siens.

M. le ministre, nous sommes bien d'accord qu'au début nous croyions — toujours avec nos alliés — assurer la maîtrise de la mer, dans le sens qu'on donne le plus généralement à cette expression. Mais depuis lors les progrès de l'offensive allemande — je ne parle que des sous-marins — peuvent (3306) être établis comme suit : au début de la guerre les austro-allemands — il est entendu que nous parlons des deux comptaient 33 sous-marins. Actuellement, si je ne me trompe pas, ils en compteraient 153.

M. Gaudin de Villaine. C'est difficile à savoir.

(3307) M. d'Estournelles de Constant. Malheureusement ils en construisent d'autres, et comme je vous le disais tout à l'heure, en transportent directement d'Allemagne en Autriche, à Fiume; on est arrivé à simplifier tellement les conditions de la construction, qu'on peut les monter et s'en servir dans l'Adriatique.

(3308) M. Clemenceau. Quand ils auront le Danube, ils passeront des sous-marins dans la mer Noire.

(3309) M. d'Estournelles de Constant. Je n'ai pas besoin de dire toutes les conséquences de ce chiffre.

M. Clemenceau. Ce n'est point vrai?

M. l'amiral Lacaze, ministre de la marine. Ils n'ont pas besoin du Danube, ils passent par les Dardanelles! (3310).

M. d'Estournelles de Constant. Donc au début de la guerre 33 sous-marins, aujourd'hui 153. Au printemps prochain 200 et 250 peut-être. M. le ministre disait — naturellement il est impossible à personne de savoir exactement ce que font les Allemands dans les arsenaux — ils sont arrivés à en fabriquer

un par semaine (3311/20), peut-être deux, je ne peux l'affirmer.
(3321) Il y a plusieurs façons de mesurer les progrès des Allemands, leurs offensives en même temps que celui de notre

défensive. Quelle a été la proportion des sinistres?
(3322) En août-septembre 1915 ont été soumis au torpillage des sous-marins 32 navires. En an après août et septembre 1916: 172 (bruits). Attendez messieurs!

(3323) Maintenant il y a une autre façon...

Un sénateur. Et le tonnage ?

M. d'Estournelles de Constant. ... Je ne peux pas tout dire à la fois (3324). Je vous remercie de me le rappeler, la question du tonnage est énorme. J'allais l'oublier parce que je crains tellement de vous retenir. (Parlez, parlez!) La question du tonnage est très importante car les Allemands font (3325) maintenant, nous a dit M. le ministre de la marine, un sous-marin par semaine, peut-être deux. Mais de quel tonnage? Voilà une question à laquelle il est difficile de répondre, mais qui est effrayante.

(3326) Je me rappelle très bien que nous avons eu des chiffres et il est vrai que personne ne pouvait prévoir tout ce qui se passe dans ce domaine depuis deux ans (3327). On pouvait avoir un pressentiment mais le prévoir complètement c'était impos-

(3327) Les Allemands sont arrivés, alors qu'il y a deux, trois ans on considérait comme une imprudence, comme une chimère (3328) de pousser le tonnage au-delà de 7 à 800 tonneaux car,

il y a cinq ans, on disait: 500 tonneaux voilà la bonne moyenne. Puis 600, 800 c'est peut-être trop. Eh bien ils sont arrivés à construire un sous-marin (3329) tel que celui qui va en Amérique et qui jauge au minimum 1.500 tonneaux. Ils parlent même d'en construire de 3.000 mais je ne parle que des chiffres reconnus par M. le ministre de la marine.

Maintenant voulez-vous prendre un moyen assez pratique (3330) de savoir quels ont été les ravages des sous-marins par rapport

au nombre des apparitions ?

Aux mois d'août-septembre 1915 on a constaté environ (3331) l'apparition de 206 sous-marins allemands. A cette époque ils étaient moins expérimentés peut-être. C'est très important. Ils étaient moins bien armés (3332), ils se servaient moins de canons que de torpilles. Toujours est-il qu'en août-septembre 1915 il y a eu 39 sinistres seulement, c'est-à-dire environ 15 p. 100. Dans les mois correspondants (3333) de cette année de 1916, nous constatons sur 427 apparitions 153 sinistres c'est-à-dire 35 p. 100. Et il faut ajouter en plus ceux des bateaux qui ont péri coulés par des mines posées par les sous-marins.

(3334) C'est encore un autre moyen de destruction que de

laisser derrière eux des mines.

C'est surtout pour vous amener à la tribune, monsieur le

ministre, que j'ai cité des chiffres.

(3335) Maintenant, pour vous montrer à quel point le danger est devenu incontestable, public, c'est dans le journal Le Temps du 18 que je trouve cette extraordinaire statistique que dans le mois d'octobre seulement (3336/40) de cette année (on fait la statistique maintenant des torpillages comme on fait celle des entrées et sorties dans les ports) on dit que pour le mois d'octobre 145 navires ont été coulés jaugeant 256.025 tonneaux, (3341) dont 63 vapeurs, 18 voiliers et, chose très intéressante j'allais dire dans une certaine mesure assez heuà noter reuse — 81 bateaux neutres. Et vous allez voir quel parti nous pouvons tirer de cela.

Alors, monsieur le ministre de la marine, il me semble que la conclusion — c'est pourquoi (3342) j'ai tenu à donner ces indications en comité secret — parce que je ne voudrais pas qu'il pût en ressortir vis-à-vis de l'Allemagne l'impression que nous passons tout d'un coup à une inquiétude échevelée; mais

nous voulons savoir la vérité.

(3343) Nous constatons que maintenant les sous-marins allemands menacent ou compromettent nos quatre grandes voies nécessaires de communications maritimes. D'abord les communications avec l'Angleterre. Vous figurez-vous ce qui arriverait si ces communications n'étaient pas véritablement assurées, (3344) et dans quelle situation serait le fonctionnement de notre unité dont on nous parlait, elle serait tout à fait lamentable. Il y a là, étant donné surtout que vous nous avez dit, monsieur le ministre, que les filets et les vieux moyens auxquels on avait pensé... (Bruits de conversations.)

(3345) M. Clemenceau. ...

M. d'Estournelles de Constant. Il ne faut pas demander un silence trop prolongé.

M. le président. Nous sommes dans une question capitale, extrêmement intéressante. Faites le silence je vous prie.

(3346) M. d'Estournelles de Constant. Nous ne pouvons pas oublier certaines indications que nous a fournies M. le ministre avec beaucoup de sang-froid et beaucoup de franchise. Il nous a dit: « Tous ces vieux moyens qui datent de quatre ou cinq ans, les filets, tout cela a donné pas mal de déception, le mauvais temps (3347) en a arraché une grande partie. » En somme on ne pouvait pas répondre que ce fût une protection suffisante. Je ne veux pas insister, je vous laisse maître de ce que vous voulez dire à ce sujet.

Voilà une communication essentielle, c'est la communication avec (3348) l'Angleterre qui est menacée. Je ne ferai jamais d'allusions personnelles, mais je connais très particulièrement un sénateur qui a perdu un de ses très proches parents sur le

Sussex, c'est déjà un témoignage qu'on peut apporter. Il y a maintenant les transatlantiques. (3349) Depuis le torpillage du Lusitania, croyez-vous que les Allemands n'ont pas redoublé d'audace et est-ce que vous croyez surtout qu'ils n'ont pas redoublé de savoir-faire! Est-ce que vous croyez qu'on a rouvé des moyens (3350) de les empêcher? Je n'en vois pas. Voilà ce qui m'inquiète.

Je prends exprès des choses tout à fait concrètes. Prenons les communications, si essentielles, avec la Russie, dont l'insuffisance a peut-être contribué à l'échec de la Roumanie; elles sont tellement précaires que nous avons (3351) vu ce qui est arrivé à lord Kitchener.

M. Clemenceau. Et la voie de l'Amérique du Sud? Les Açores sont cernées.

M. d'Estournelles de Constant. Bien entendu. Vous m'y amenez monsieur le président, je vous en suis reconnaissant. Justement hier, vous vous le rappelez, mes chers collègues, nous avons tous applaudi (3352/60) l'exposé si simple et en même temps si clair de M. le ministre Clementel... Je ne me souviens plus de quoi il est

ministre (on rit)... on est excusable.

(3361) M. le ministre du commerce nous a fait un exposé lumineux mais j'étais tellement satisfait de pouvoir tirer de ce débat une constatation rassurante que je n'ai pas voulu l'interrompre pour lui dire: « Vous nous parlez (3362) de tous ces bateaux qui vont nous arriver d'Australie, de Nouvelle-Zélande, de l'Amérique du Sud, du Canada, mais vous ne parlez pas des progrès des sous-marins allemands (3363) qui peuvent les faire sauter comme M. Albert Thomas a eu la franchise de l'avouer quand il a reconnu que certains navires chargés d'acier avaient ainsi disparu»

Il faut donc aujourd'hui faire entrer (3364) un contingent

d'incertitudes...

M. Lemarié, M. Albert Thomas en a parlé.

M. d'Estournelles de Constant. Je le sais, c'est ce que je dis. (3365) En ce qui concerne les communications avec l'armée d'Orient, il suffit d'évoquer trois ou quatre noms, celui de la Provence, ce magnifique bateau coulé brusquement corps et biens sans qu'on sache presque comment (3366) celui du Gallia, du Suffren et d'autres encore car il est impossible désormais d'en connaître la liste par cœur.

Je dis que nos progrès dans la défensive...

(3367) M. Rouby. Cela ne nous apprend rien!

M. H. Bérenger. Moi ça m'apprend beaucoup.

(3368) M. d'Estournelles de Constant. ... je suis bien heureux que ça ne vous apprenne rien. Moi qui étudie ces questions depuis des années, j'estime que j'ai appris beaucoup. Je n'aurais jamais cru que les progrès des sous-marins (3369) seraient tels que les bateaux transportant nos enfants à Salonique sont coulés en un clin d'œil sans qu'on puisse savoir s'ils ont disparu ou non. (3370) Si cela ne vous apprend rien, cela m'apprend beaucoup et je serais coupable de n'en pas parler! (Applaudissements.)

En tout cas, je ne me laisserai (3371) pas faire aujourd'hui, ce

serait trop commode.

Quand un député ou un sénateur ose dire quelque chose il se trouve toujours des gens (3372) pour dire: cela ne nous apprend rien. Alors, comme le disait M. le président du conseil, nous sommes des bavards qui faisons perdre du temps au (3373) Gouvernement mais si en lui faisant perdre quelques instants, nous épargnons peut-être la vie de nos enfants et assurons la victoire (3374) nous ne perdrons pas notre temps. (Applaudissements.)

M. Hervey. Le remède, c'est l'hydravion.

(3375) M. d'Estournelles de Constant. Il faut constater que si les progrès des sous-marins allemands continuent, la guerre d'usure pourra devenir pour nous une opération singulièrement risquée (3376) pour ne pas dire un profit à rebours. Si, moi qui ne sais pas tout, j'ai retiré des explications (3377/80) qui ont été échangées hier, un enseignement, si nous comparons notre production fonte et acier — je parle de la production des alliés réunis (3381) à la production des allemands et des autrichiens, à laquelle il faut ajouter, ne l'oubliez pas, la production des établissements belges, des établissements qui ont été pris dans le bassin de Briey et dans le Nord, à la France, (3382) nous arrivons à constater que la production métallurgique allemande est presque le double de la production des alliés. Cela veut dire que nous attendons toutes nos ressources et nos forces de nos importations maritimes. Si (3383) les importations maritimes ne sont plus sûres il me semble que notre situation est singulièrement menacée.

(3384) M. Henry Michel. C'est très juste. La situation navale domine actuellement la situation militaire et la situation écono-

(3385) M. d'Estournelles de Constant. Je demande à mon collègue M. Hervey, dont les interventions sont toujours si courtoises, la permission de retenir ce qu'il vient de dire au sujet de l'aviation.

(3386) Je ne voudrais pas finir sur une inquiétude, je crois que notre devoir, quoiqu'en pense M. le président du conseil, c'est de ne pas craindre de lui parler ouvertement, mais je ne

veux pas terminer sur une inquiétude. (3387) Je crois que là encore, si le Gouvernement veut bien consentir à écouter le Parlement plutôt que les journaux nous pourrons réaliser de véritables moyens de défense. Je crois moins que jamais (3388) à la lutte absolument chimérique des grandes escadres contre les sous-marins. C'est un enfantillage. Il est impossible de risquer des milliers et des milliers de vies humaines pour rien. (3389) Mais nous avons un moyen admirable qui vient de France, que nous avons laissé prendre par les allemands.

(3390) M. Hervey. L'aviation; cela suffit.

(3391) M. d'Estournelles de Constant. Il y a l'aviation, encore qu'il ne faille pas répandre des illusions dans le pays car si vous voulez des avions suffisamment puissants pour faire aller et retour le voyage nécessaire pour aller bombarder des bases navales de l'ennemi, c'est une opération extrêmement risquée. (3392) Il ne faut pas trop se faire d'illusions sur l'aviation mais en revanche le ministre à appelé notre attention sur un progrès nouveau qui donne des résultats (3393) tout à fait inespérés, dans la lutte, j'allais dire le duel des sous-marins et des avions, c'est l'hydravion particulièrement dans la Méditerranée, où les (3394/400) eaux sont claires, il est parfaitement possible que le sous-marin (?) puisse suivre, distinguer... entre deux eaux le sous-marin (3401) et par conséquent l'atteindre. Cela est si vrai que M. le ministre nous a fait la description qui nous a fait frémir d'un combat entre les deux monstres modernes, le monstre aérien et le monstre sous-marin (3402). Il nous disait que le monstre aérien était capable d'atteindre son adversaire à la condition d'avoir tout un entraînement spécial. On y vaille. Il y a une école de tir aérien pour les avions. Grâce à vous, monsieur le ministre, si je ne me trompe, dans le Var, (3403) il y a maintenant une école d'hydravions destinés à la chasse aux sous-marins. Dans les rivières, on peut arriver à voir une truite dans l'eau et le pêcheur peut ainsi la harponner. Le principe est le même. Ce qui rend la question particulièrement (3404) actuelle,

sérieuse, récente pour nous, c'est qu'il y a beaucoup d'entre nous dont les enfants ont, à l'heure actuelle, la noble, généreuse ambition de réaliser ce que vous considérez aujourd'hui comme impossible. Il y a une quantité de jeunes gens qui (3405) veulent arriver à se rendre compte de cet instrument nouveau, l'hydravion, de telle sorte qu'ils puissent chasser les sous-marins. Monsieur le ministre de la marine qu'on n'accusera pas d'appartenir à une administration chimérique, le sait si bien (3406) qu'il a encouragé, fondé, si je ne me trompe, une école d'hydravions dans ce but à Hyères et je l'en félicite pour ma part. (Applau-

dissements.)

M. Hervey parlait de l'aviation. Il y a autre chose, qu'il ne faut pas oublier (3407) car, pour moi, c'est le principal, c'est tout simplement le fait d'armer nos navires de commerce. (Nouveaux applaudissements.)

M. d'Aunay. Tout est là.

M. d'Estournelles de Constant. C'est mon avis mais on fait toujours des objections (3408). On nous a dit que la course a été abolie! La course a été abolie en 1856 c'est entendu, mais c'est l'Allemagne qui l'a rétablie dans les conditions infernales que vous savez.

Quand je lis que le Gouvernement (3409) hollandais ne permet pas aux navires armés de pénétrer dans ses ports, je dis que là encore, notre diplomatie a de quoi lui répondre. Elle peut dire en effet : « Il est vrai que la course a été abolie, mais qui a violé le traité de Paris si ce n'est le Gouvernement allemand (3410) qui arme des corsaires nouveaux. » (Vifs applaudissements.)

M. Saint-Germain. Et elle les maquille encore.

M. Jénouvrier. Ce sont des pirates.

(3411/20) M. d'Estournelles de Constant. Ce sont des pirates:

vous avez raison, M. Jénouvrier, qui êtes Breton!

Contre ces pratiques, nous avons le droit de nous armer, (3421) de faire si je puis dire une sorte de course défensive; nous avons le droit de faire appel aux navires de commerce de toute la France. Et c'est ici qu'apparaît bien la manière de défendre notre flotte et celle de nos alliés. Nous n'avons qu'à recommencer sur mer ce que nous avons (3422) fait sur terre. Sur terre, nous avons fait appel à la nation armée tout entière; sur mer faisons appel au commerce armé tout entier. Alors nous verrons de nouveau surgir des héroïsmes individuels de la marine, dont...

Séance du Vendredi 22 Décembre 1916.

PRESIDENCE DE M. SAINT-GERMAIN,

vice-président.

(4181) M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion

des interpellations:

1° De M. Henry Bérenger et plusieurs de ses collègues sur la politique militaire, diplomatique, économique du Gouverne-ment et sur la suite donnée par le président du conseil à l'ordre du jour par lequel le Sénat (4182) avait clos les débats du comité secret:

2º De M. Clemenceau et plusieurs de ses collègues sur la situation des armements, de l'artillerie, la production des matières premières et des forces motrices, le ravitaillement et sur l'organisation et la conduite de la guerre.

La parole est à M. le président du conseil pour continuer son

(4183-4184) M. Aristide Briand, président du conseil. Messieurs, je vous ai dit hier, en appuyant mes explications de lectures de documents, quelle avait été la politique du Gouvernement en Grèce, à quelles difficultés elle (4185-4190) s'était présentée

et quelle prudence elle nous avait imposée.

Je dois, maintenant, vous dire au point où nous en sommes, comment l'armée de Salonique avait été successivement fortifiée (4191) et par des envois de troupes françaises, et par la contribution de troupes anglaises, puis italiennes, russes, et par l'adjonction de l'armée serbe enfin sauvée, dans les conditions que vous savez, et qui sont pour faire (4192) honneur à la France, reconstituée et remise en ligne.

Je me permets, messieurs, de faire remarquer à ceux qui ont critiqué et critiquent encore l'expédition de Salonique, que si nous n'étions (4193) pas restés là, d'abord il nous eût été très difficile, sinon impossible, de sauver la partie de notre corps expéditionnaire qui se trouvait à Gallipoli exposée à une véri-

table catastrophe.

(4194) Tous les conseils militaires de l'époque, particulièrement Lord Kitchener, qui s'était rendu sur les lieux à son retour de Gallipoli, considéraient que si les troupes turques qui se trouvaient en Thrace étaient libérées et se (4195-4200) portaient contre nos armées à Gallipoli, (4201) c'eût été une impossibilité

de résister. Vous savez, messieurs, où étaient ces troupes, dans quelles conditions, je n'ai pas besoin d'insister pour vous faire comprendre que leur situation était des plus périlleuses. Le fait qu'une expédition s'accrochait à Salonique, qu'elle s'affirmait avec force, qu'elle grossissait comme une menace sur les communications entre Berlin et Constantinople a produit immédiatement pour résultat que (4202) les troupes ottomanes fixées en Thrace n'ont pas pu procéder à l'expédition que nous redoutions, grâce à quoi il nous a été possible de retirer nos troupes dans des conditions qui ont, et ce n'était pas une mince préoccupation pour nous, sauvegardé le prestige des alliés aux yeux du monde musulman. (Très bien!

Car, retirées de Gallipoli, les troupes (4203-4220) françaises et anglaises ne s'en allaient pas de l'Orient; mises à Salonique, elles continuaient sur un autre point une opération du même

ordre.

A cette époque, d'autres préoccupations nous assaillaient, la Russie aux prises avec les forces (4221) ottomanes sur un autre théâtre d'opérations, avait le vif désir que nous restions dans les Balkans. Là nous faisions ventouse, nous déchargions d'autant les armées (4223) expéditionnaires russes et je peux dire - c'est un fait qui a été reconnu et proclamé avec reconnaissance en Russie — que notre présence à Salonique n'a pas été étrangère à (4223) la prise d'Erzéroum et de Trébizonde. (Très bien! Très

M. Gaudin de Villaine. C'est très vrai.

M. le président du conseil. Mais, messieurs (4224), il y avait aussi une autre préoccupation qu'on avait le droit d'avoir si l'on a aujourd'hui le droit de l'avoir oubliée : c'était l'expédition qui se formait en Turquie sous les (4225) directions et la conduite d'officiers d'état-major allemand, tendant à faire sur le canal de Suez et sur l'Egypte une puissante diversion. (Très bien!)

(4226) Nos alliés anglais en étaient profondément inquiets, inquiets au point qu'il était question pour eux d'envoyer en Egypte une partie des forces qui devaient être consacrées au théâtre (4227-4230) occidental, c'est-à-dire sur notre front.

Là encore l'armée expéditionnaire de Salonique a produit un effet bienfaisant, (4231) Turcs et Allemands ont dû renoncer à cette expédition. J'entends que ce sont là si l'on veut ce que j'appellerai des résultats négatifs; mais à la guerre il n'y pas malheureusement que des résultats positifs à envisager.

(4232) Les autres aussi sont souvent de première importance. Cependant, je conviens volontiers que si un pareil effort avait dû uniquement être appliqué à un idéal ainsi restreint, l'expédition de Salonique mériterait bien des critiques. (4233) Mais elle procédait d'un plan plus vaste, elle devait s'appliquer à un objet plus important. Quel était cet objet? Quel était ce plan?

(4234) Messieurs, nous avions eu -- personnellement j'ai encore — le sentiment que ce serait une déchéance peut-être irréparable pour les alliés que de se désintéresser des choses de l'Orient (Très bien! Applaudissements) (4235-4240) que, par le fait que nous pour en abetiendements) le fait que nous nous en abstiendrions, que nous ne serions pas là, il n'en résulterait pas nécessairement que les autres ne s'y installeraient pas. (4241) Nous avions la conviction, la certitude, et les événements de Grèce nous ont montré que ce n'était pas un manque de clairvoyance, que si nous avions quitté Salonique, ce port serait devenu très vite dans la Méditerranée une base dans le genre de celle de Zeebrugge dans les eaux du Nord. Nos ennemis (4242) auraient pu là exercer une action puissante contre nous et personne n'oserait soutenir dans cette assemblée qu'une pareille installation ne risquerait pas d'entraîner des faits désastreux pour nous.

Mais, nous partis, il n'était plus besoin pour la Grèce (4243) de prendre l'attitude équivoque qu'elle a adoptée; elle pouvait, sous l'influence des officiers germanophiles qui étaient à la tête de son armée, se tourner immédiatement du côté de l'ennemi. C'étaient 180.000 hommes qui entraient (4244-4250)

contre nous dans la lutte.

Et la Roumanie? Ah! messieurs, je vous supplie de faire un petit retour en arrière. Ce comité secret n'est pas le premier dans lequel nous nous rencontrons. Au dernier, que ne m'a-t-on pas dit?

On m'a dit d'abord, et c'était une préoccupation légitime : l'Italie (4251) quelle est sa situation?

Elle est en guerre avec l'Autriche, elle n'est pas en guerre avec l'Allemagne. Qu'allez-vous faire pour dissiper une pareille équivoque et qu'attendez-vous pour obtenir d'elle qu'elle adhère complètement à la guerre? Vous vous rappelez (4252) cette question, Messieurs. (Approbation à droite et au centre.)

Puis une autre, qui n'était pas moins importante.

On me montrait la Roumanie; on me disait: voyez quelle est sa situation géographique. De toutes parts ses frontières sont pressées par l'ennemi. (4253) Elle vient de signer un traité économique avec l'Allemagne, avec l'Autriche, avec la Bulgarie; elle est obligée de livrer ses céréales et ses pétroles. N'y a-t-il pas lieu de redouter davantage?

Eh bien, c'est que précisément (4254) la question se pose. Ceux qui disent aujourd'hui vous avez obtenu avec vos alliés par les efforts de votre diplomatie que la Roumanie entre en guerre.

Qu'aviez-vous besoin de faire cela? Les choses ont mal tourné 4255-4260) donc, vous avez eu tort.

De cela, nous reparlerons tout à l'heure.

Certes, je n'ai pas entendu tenir ce langage ici, mais vous pensez bien qu'on ne s'en est pas fait faute ailleurs et d'une

façon précise, comme je viens de le dire. (4261) On m'a même dit : « Quand on a fait une faute pareille, on ne reste pas au ministère des affaires étrangères » (Sourires.)

Ma préoccupation était vive. A diverses reprises des efforts étaient faits pour entraîner la Roumanie dans notre orbite et n'avaient pas réussi. M. Bratiano (4262) qui, dans toutes ces affaires a montré beaucoup de prudence, prudence qui lui a quelquefois attiré des sarcasmes; et les événements ont montré qu'il avait raison d'être prudent. M. Bratiano qui, tout de même, a toujours été très loyal dans toutes ces affaires, qui était tout à fait tourné vers une intervention en notre faveur (4263), pour des raisons très nobles et très élevées et parce qu'il comprenait que là était le rythme traditionnel de la Roumanie, M. Bratiano hésitait.

Mais toutes sortes de pressions, et de l'Allemagne et de l'Autriche et de la Bulgarie se faisaient sur la Roumanie. Vous avez appris depuis qu'on en avait quelque (4264) pressentiment, mais la preuve n'en était pas faite encore. Le précédent souverain avait engagé la signature du pays dans la triple alliance et les diplomates des empires centraux ne se faisaient pas faute d'agir par pression violente sur les milieux de la cour. On rappelait la promesse faite (4265), la parole donnée; et, bien que la quasi-unanimité du peuple roumain fût tournée, par ses aspirations, vers nous, vous savez, messieurs, que la volonté des peuples, dans certaines circonstances, n'est pas toujours entre leurs mains (Très bien! à gauche) et vous avez pu voir par l'exemple d'autres pays que, souvent, les jeux de la politique faussent les aspirations nationales. (Très bien! très bien! au centre.)

(4266) Nous savions qu'un parti ardent, hostile à M. Bratiano, composé d'hommes dont je n'ai pas besoin de dire les noms, travaillait incessamment mais non pas pour que la Roumanie restât neutre, car ils disaient très haut: « Dans la situation géographique où nous sommes (4267) nous ne pouvons pas rester neutres, il faut prendre parti ». Ils ajoutaient: « L'avenir de notre pays n'est pas du côté des alliés: voyez la Belgique, voyez la Serbie ». L'avenir de notre pays, disaient ces hommes pour lesquels l'idéal national ne comptait pas beaucoup, d'autres (4268) sentiments, basés sur des intérêts plus matériels, les guidaient — « c'est d'aller vers les plus forts ».

De sorte que la situation pouvait se retourner par un coup de bascule de la politique; et quand nous avons vu qu'un traité de commerce était le résultat d'une première pression, nous (4269) avions le droit de nous demander si, le lendemain, des choses pires n'arriveraient.

Ce qui est certain, c'est que, s'il n'y avait pas eu 300.000 hommes à Salonique la chose ne faisait plus question, le doute n'était plus permis; si M. Bratiano (4270) n'avait pas pu s'appuyer sur la puissance de notre corps expéditionnaire, quelle force aurait-il eu contre ses adversaires? On aurait dit: « Les Balkans, l'Orient? mais ils ont été abandonnés par les alliés; mais ils sont livrés aux empires centraux. (4271) Et qu'allons-nous faire hors de ces tractations et que deviendra l'avenir de la Roumanie si nous nous tournons d'un autre côté, quand ceux-là mêmes vers lesquels nous guident nos aspirations nationales se sont abandonnés ».

(4272) Voilà, messieurs, tous les éléments du problème ; quand le problème se posait avec tous ses éléments, et c'est ainsi que je l'ai connu et c'est ainsi que j'ai dû le traiter.

D'abord, dans le coup d'inquiétude dont je viens de parler, qu'avons-nous fait ? (4273) Je vous le rappelle et je le rappelle plus particulièrement aux membres de la commission des affaires extérieures et de l'armée du Sénat, à ce moment, j'ai été interrogé par elle sur la situation roumaine.

Ils doivent se souvenir que je leur ai indiqué que, grâce à nos efforts, l'armée russe avait fait une concentration de 200.000 hommes (4274-4280) en Bessarabie, grâce à laquelle, étant donné que, d'autre part, nous étions nous-mêmes à Salonique, le gouvernement de M. Bratiano pouvait résister à toute pression trop forte et c'est ce qui est arrivé.

(4281) Il a été obligé d'ouvrir une soupape de sûreté. Il l'a ouverte.

Il ne pouvait pas économiquement (4282), étant donné la situation géographique de son pays, faire autre chose, On nous a dit, l'Allemagne va avoir les céréales de la Roumanie et le pétrole de la Roumanie, mais, messieurs, disons-le nettement, elle les a toujours eus et il n'était pas possible à la Roumanie, pour vivre, encerclée comme elle l'était, (4283) pour obtenir les choses dont elle avait un pressant besoin, de refuser, dans ces conditions, certains objets qui lui étaient demandés avec force.

Mais cela on pouvait l'admettre. Au moins, elle n'a pas été entraînée plus loin.

Alors, messieurs, comment (4284) les événements se sont-ils déroulés ?

Je m'en vais vous le dire. Quelle était notre pensée? Fortifier non pas seuls, mais avec nos alliés, le corps expéditionnaire, le porter à un chiffre tel qu'il fût certainement en état de retenir sur le front de (4285) Macédoine, la totalité des forces bulgares, austro-allemandes qui s'y trouvaient. C'était une nécessité pour M. Bratiano que sa frontière Sud fût dégagée de ce souci. Et c'est un des éléments qui figuraient dans ses conditions.

Mais, nous (4286) qu'est-ce que nous envisagions?

Ce pur résultat négatif?

Non, messieurs, l'honorable M. Debierre, dans une question qu'il m'a posée, a dit: « Mais le général Sarrail n'avait pas, vous le savez bien, de quoi entreprendre (4287) une nouvelle opération stratégique, l'opération sur Sofia; je le sais bien ».

Le général Sarrail a envisagé à plusieurs reprises toutes les conditions dans lesquelles son armée pourrait employer cette armée (?), elle avait été fort éprouvée par des fièvres paludéennes (4288). Nous avions dû, à partir d'avril, renoncer à faire les expéditions de renfort nécessaires parce que pendant toute cette mauvaise saison, renseignés comme nous l'étions sur l'état sanitaire (4289) de l'armée de Salonique, nous n'éprouvions pas la nécessité de livrer à la fièvre de nouvelles victimes, de sorte que le corps expéditionnaire s'était évidemment anémié!

Mais ce n'est pas d'après un chiffre idéal que nous demandions (4290) au général Sarrail d'envisager des opérations militaires: nous lui demandions de les envisager d'après ce qu'il avait.

On a dit que le Gouvernement n'était pas en contact avec lui, quelle erreur! Jamais aucune instruction, aucun ordre ne lui a été envoyé que sous le contrôle et à la correction du Gouvernement.

(4290 bis) Il a toujours été en communication directe avec le Gouvernement.

Je dois dire que le général Sarrail a eu constamment des officiers de liaison qui ont été en rapport avec le président du conseil et le ministre de la guerre.

J'ai vu à plusieurs reprises, à Paris, un de ces officiers dans lequel il avait la plus grande confiance, je puis le dire. (4291) Son gendre, qui a été rattaché à mon cabinet autrefois, qui est un de mes amis, et qui m'a apporté les desiderata du général Sarrail en maintes circonstances.

Il m'a souvent indiqué comment le (4292) général Sarrail voyait des opérations possibles. Il disait : « Avec un chiffre X d'hommes, avec tel matériel, je peux tenter avec chances de réussite au printemps une grande opération stratégique sur Sophia. »

(4293) Nous ne lui demandions pas cela, je vous dirai tout à l'heure pourquoi « Avec ce que j'ai, je peux faire une opération qui ne sera pas ce qu'on peut appeler une opération décisive mais qui aura (4294) pour effet certain de retenir dans de bonnes conditions pour nous toutes les forces ennemies du front. »

C'est tout ce que nous pouvions exiger de lui. C'est sur ces bases que nous avions (4295) réglé notre plan. Qui devait faire la grande opération stratégique sur Sofia? Rouvrir les communications avec la Russie? Couper les communications de l'Allemagne avec la Turquie, avec les Balkans? (4296) C'était, par le concours de la Roumanie, l'ouverture du territoire de la Dobroudja, une affaire partant de là-haut et allant directement à ce but. Toute la négociation française, toute la négociation anglaise (4297) — car, dans cette affaire, nous avons marché la main dans la main — a été ouverte vers cet objet.

On peut dire qu'elle n'a pas réussi, mais peut-on dire vralment qu'une telle (4298) entreprise n'était pas digne de solliciter l'activité, l'effort du ministère français? Voilà comment la question doit se poser devant vous. (Très bien! très bien!)

Nous avons négocié dans des conditions (4299) difficiles. Il faut, messieurs, se mettre dans l'esprit qu'une coalition comme la nôtre n'a rien de comparable avec celle des empires centraux.

Plusieurs sénateurs. C'est évident.

M. le président du conseil. Dans notre coalition (4300) outre les dispositions géographiques qui sont si différentes — car c'est par la périphérie que nous devons prendre contact — c'est déjà une grosse différence matérielle, mais la différence est surtout morale. Dans les (4301) empires centraux, il y a un maître, une tyrannie, on y obéit parce qu'on la subit. (Très bien! très bien! à droite.)

M. Hervey. C'est pour cela que nous nous battons.

(4302) M. le président du conseil. Je donne là, par cette simple indication, le véritable caractère de la guerre et ce qu'il y a de plus glorieux pour les alliés, c'est que dans cette coalition chacun d'eux garde sa physionomie, chaque pays (4303) garde ses traditions, ses aspirations et qu'aucun d'eux... (Mouvements divers à gauche.)

Je vois des sourires ironiques. (Non! non!) C'est le mal si c'en est un— de toutes les coalitions qui rapprochent de grands peuples (4304/4310) comme la France, (4311) comme l'Angleterre, comme l'Italie, comme la Russie, dans lesquels doit régner le maximum d'efforts communs, mais dans lesquels il est impossible de demander à tous les autres pays de faire litière de leur passé, de leurs aspirations, au service d'un seul. (Très bien! applaudissements.)

L'Allemagne est maîtresse en Autriche, mais n'oubliez pas que pour le devenir au point (4312) où elle l'est, elle a installé des corps d'armée qui ne quittent pas l'Autriche: c'est la fraternité d'armes! (Sourires.)

L'Allemagne conduit la Bulgarie, mais il ne faut pas oublier que ses officiers ont pris le commandement des armées bulgares: c'est la fraternité d'armes! (Nouveaux sourires.)

L'Allemagne commande à la Turquie (4313). Mais qui oserait

dire que les Turcs sont libres à Constantinople?

Voilà une coalition singulièrement facile à mener, elle a un maître, celle-là; dans l'autre il faut discuter. La Russie, la Roumanie n'ont pas que des aspirations communes, il y a entre elles un passé qui a pu laisser certains souvenirs peu propices à une (4314) confiance absolue et sans limite. (Très bien!)

Les négociations dans des conditions semblables, relatives à des concessions nécessaires, il a fallu souvent les cautionner, mais pour s'avancer comme caution il fallait y mettre bien des précautions et marcher d'un pas ouaté, car la Russie malgré tout est une grande personne dont les suceptibilités (4315) s'éveillent facilement : tout cela n'était pas aisé! Nous sommes arrivés tout de même à ce résultat que la

Roumanie et la Russie se sont entendues et qu'il a été décidé que la Roumanie déclarerait la guerre. Mais alors - et c'est ici qu'a été la mauvaise interprétation des événements, je dois dire (4316) d'ailleurs, quand je l'aurai expliqué au Sénat, il s'en rendra compte lui-même — que la conception militaire qui s'est opposée à celle que nous avions — malheureusement n'était pas sans quelque fondement. Elle n'était pas sans avoir pour elle des arguments sérieux et si je dis que la quasi (4317) unanimité des états-majors l'ont considérée comme la meilleure vous voudrez bien convenir que la voix d'un simple civil qui veut bien faire de la stratégie à la tribune, mais qui se gardera d'installer Byzance dans la guerre car ce serait trop dange-reux, (Très bien!) vous voudrez bien convenir qu'un simple (4318) civil pouvait faire des objections mais n'était tout de même pas qualifié pour trancher le nœud gordien d'un grand effort de son éloquence.

Connaissant tout cela, vous pourrez ensuite vous prononcer en

pleine connaissance de cause.

Qu'avions-nous demandé? Nous avions dit à la Roumanie et à la (4319/4330) Russie: l'ouverture des communications tout de suite, voilà l'intérêt de la coalition. Aussi, que la Roumanie déclare la guerre à l'Autriche, à l'Allemagne, à la Bulgarie.

(4331) Ah! messieurs, la Bulgarie! C'est ici, quand on connaît les dossiers et quand on se rapporte à toutes les déceptions éprouvées dans cette affaire, qu'on est stupéfait (4332) de la

ténacité de certaines illusions.

La Bulgarie! mais on avait conservé l'espoir de la ramener au bercail. En Roumanie, M. Bratiano, même en Russie, en (4333) Angleterre aussi et peut-être aussi chez nous, on ne désespérait pas par quelques coquetteries bien réglées d'amener la Bulgarie à nous ouvrir, sans effort d'armes, la route. (Mouvements.)

(4334) Mais oui! cela paraît étonner, mais je vais vous en

donner les preuves.

Même à Salonique, on s'est trouvé à certains moments, dans quelques petits (4335) milieux restreints, pris par des espérances de cette nature et un officier de l'armée de Salonique a dû être congédié par le chef parce qu'il s'était risqué, homme naïf, à communiquer ses espérances, savez-vous à (4336) qui? au prince régent de Serbie lui-même qui, vous pouvez le penser, en avait été quelque peu étonné et s'était demandé tout de suite quel jeu on avait l'intention (4337) de faire jouer à son pays dans une négociation de cette nature.

Messieurs, du côté de la Russie, l'illusion était plus forte mais du côté roumain elle était (4338) incurable et jusqu'au moment de la déclaration de guerre des négociations se poursuivaient et dans le moment même où la Bulgarie se jetait sur les Roumains (4339) les dernières espérances de conquérir la Bulgarie flottaient encore dans les esprits.

Voilà la vérité.

Nous n'avons pas participé à ces illusions (4340), nous l'avons dit brutalement ainsi que je vais vous le montrer, mais c'est un état de fait contre lequel nous nous sommes brisés, et comment?

La Roumanie a dit: « J'entre (4341) en guerre à une condition! C'est de ne pas la déclarer à la Bulgarie » et M. Bratiano me disait : «Je ne vous demande pas, à vous, de négocier avec (4342) la Bulgarie, mais laissez-moi faire, je m'en charge. »

M. Radoslavof, le lendemain de la guerre, a dit : « On a négocié avec moi, je m'y suis prêté, j'ai (4343) amusé la conversation et je suis tombé sur la Roumanie.»

La Russie acceptait de faire, à la Roumanie, les concessions moyennant lesquelles elle a marché, mais à une condition formelle, c'est (4344) que la Roumanie mettrait son armée à l'aile gauche de l'armée de Letchinsky et opérerait par la Transylvanie. (Mouvements divers.)

(4345) C'est pourquoi, messieurs, vous allez le voir. Evidemment, on peut dire maintenant: « Une telle conception stratégique n'avait aucune base (4326/4350) aucun fondement ». Comment a-t-on pu concevoir?

(4351) Messieurs, quand on revient vers les événements, quand on se rappelle cette marche triomphante des armées Broussiloft et Letchinsky, l'armée autrichienne battue chaque jour (4352) refoulée, des centaines de mille de prisonniers faits par les armées russes, on peut très bien concevoir que les officiers généraux russes (4353) aient pensé que, à ce moment, un concours d'une nouvelle armée de 600.000 hommes opérant sur l'aile gauche pouvait avoir pour conséquence d'entraîner la ruine totale de l'armée autrichienne (4354) et de la prottre hors de avece. de la mettre hors de cause.

Voilà quelle fut la base de ce plan stratégique.

En tout cas, il y a une chose certaine. C'est cette double condition (4355) qui se dressait devant nous. Hélas! elle a entraîné le déroulement des faits tels que vous les connaissez.

Je vais vous montrer tout à l'heure ce que (4356) nous avions proposé de faire, nous, avec force et persistance. (4357) On m'a dit: «Vous auriez dû dire alors, du moment qu'on n'acceptait pas votre plan, vous auriez dû dire à la Roumanie: restez tranquille. » (4358). Vraiment un pareil reproche est puéril.

Si j'avais fait cela, si la Roumanie était restée tranquille — ce qui n'était pas sûr — si, (4359) a fortiori, elle n'était pas restée tranquille mais était allée d'un autre côté, dans quelle situation serai-je aujourd'hui devant le Parlement français! (4360-4370) On viendrait me dire: vous avez eu le concours de la Roumanie et parce qu'elle voulait le donner à l'aile gauche des armées russes qui triomphaient, (4371) et non pas là où vous aviez votre conception de monomane salonicien, vous avez refusé le concours. Mais vous êtes un criminel. (Applaudissements.)

Voilà certainement ce qu'on me dirait.

Nous nous sommes inclinés (4372) en nous disant : si l'armée roumaine et les armées russes remportaient leur succès contre l'armée autrichienne — et ce n'était pas impossible — dès le début de l'année prochaine — c'était promis — elles feront l'opération vers Sofia.

En tous cas, nous avons (4373) tenu notre engagement; l'armée de Salonique a attaqué et je peux dire à son honneur que, non seulement avec les effectifs et le matériel dont elle disposait, elle a retenu toutes les forces ennemies qui trouvaient mais d'autres forces qui ont été ajoutées (4374)

aux premières.

Pendant ce temps, que se passait-il en Roumanie?

Là, il y a eu une déception. On en a connu d'autres dans cette guerre. Elle est terrible cette guerre, elle est émouvante, impressionnante pour les (4375) armées qui y entrent pour ainsi dire de plain pied.

L'armée roumaine, nous l'avons connue à de certaines heures, puissante, victorieuse. Elle nous était donnée par tous les états

majors comme une armée solide.

(4376) M. Gaudin de Villaine. Elle n'a pas de cadres.

M. le président du conseil. Tous les rapports que nous avions la dépeignaient ainsi.

Vous avez d'autres renseignements particuliers, je ne pouvais

pas les connaître.

(4377) Elle était composée de 600.000 hommes et pouvait apparaître comme un concours précieux. De plus, la Roumanie constituait un théâtre d'évolutions qui n'était pas négligeable. (4378) Nous connaissions la situation des armées en présence. Il y avait 150.000 Roumains en Dobroudja plus 50.000 Russes. L'armée de Mackensen était composée par des Bulgares, des Autrichiens, des Turcs et des Allemands: environ 70.000 hommes avec un (4379) puissant matériel. On aurait cru que là, étant donné que nous retenions les Bulgares du front macédonien, il serait possible d'attendre les événements.

Sur l'autre partie du front, vers la Transylvanie (4380), la proportion était à peu près la même. Il est arrivé que les armées roumaines ont fléchi sous le premier choc. Elles se sont très bien battues dans les cols, puis elles ont été repoussées et la pression s'est accrue sur (4381) elles dans des conditions que vous savez.

M. Empereur. Elles manquaient de matériel.

M. le président du conseil. N'exagérons rien. Elles se sont repliées, elles ne se sont pas détruites. (4382-4390) Et je vous dirai tout à l'heure leur condition exacte. (4391) Sans rien améliorer au-delà de ce qui est conforme à la vérité.

Eh bien! quelle avait été notre attitude à nous? Je m'en vais vous le dire comme il ne suffit pas de le dire, je m'en vais vous en donner la preuve avec des pièces.

Nous nous sommes rêunis à Paris, M. Lloyd-George et moi (4392) pour délibérer sur cette situation. Assistaient à cette réunion le général Joffre, le général Roques et, du côté anglais, le général Robertson et le général Sir Douglas-Haig.

Qu'avons-nous décidé et réglé et quel protocole avons-nous signé en commun ?

Le voici:

« Pour Salonique:

(4393) « Les règles de commandement dans le groupe des armées d'Orient demeurent fixées comme elles l'ont été d'un commun accord entre le général Joffre et le général Sir William Robertson. (4394) Les troupes alliées auront pour premier objectif, afin de faciliter l'action des troupes roumaines, de retenir les forces bulgares sans exclure d'ailleurs les objectifs nouveaux qui pourront être envisagés (4395), au cours même des opérations, la seule limitation étant celle des moyens matériels: effectifs, transports, etc.

- « Les deux gouvernements sont d'avis dès que les conventions (4396) entre la Roumanie et les puissances alliées auront été signées d'entrer aussitôt en conversation avec le Gouvernement russe. Ils lui proposeront de mettre en campagne contre la Bulgarie des effectifs (4397) suffisants pour assurer le succès d'une offensive roumaine contre cette puissance.
- « Cette opération aurait pour objectif d'ouvrir des communications directes par chemin de fer entre Salonique et la Roumanie ».

(4398) Vous voyez, messieurs, que notre conception était pour une offensive importante.

M. Touron. Quelle date?

M. Aristide Briand. C'était le 11 août.

Mais voici (4399/4400) un télégramme envoyé à notre ambassadeur à Petrograd pourrait être communiqué au Gouvernement russe, et qui fut provoqué par la résistance des miliciens russes et par la connaissance que nous avions de cette illusion persistante, dangereuse de l'accord avec la Bulgarie (4401/4410). Je suis tout à fait opposé à l'idée d'engager nous-même et dès maintenant une négociation quelconque,

(4411) avec la Bulgarie où nous jouerions fatalement un jeu de dupes dans des conditions moins favorables encore que celles de 1915 et avec aussi peu de chances de succès car nous n'obtiendrions rien de rien des Bulgares sans leur avoir fait sentir notre force militaire...

M. Guillotteaux. C'est clair!

M. Briand. ... J'ajoute qu'une (4412) telle négociation qui ne pourrait avoir base que l'abandon de la Macédoine serbe par les Bulgares serait contraire à nos engagements et à nos relations, même avec les Serbes qui se battent à nos côtés à Salonique... (Très bien! très bien!)

... la seule chance que nous ayons de traiter dans des conditions admissibles avec la Bulgarie, c'est de la battre. (4413) Si en massant une armée suffisante en Dobroudja, nous donnons nettement aux Bulgares l'impression qu'ils sont perdus et abandonnés à eux-mêmes par les empires centraux, ils ne peuvent qu'être écrasés entre les armées en présence de leurs frontières du Nord et du Sud, il est probable qu'ils prendront eux-mêmes l'initiative de pourparlers et cela deviendrait certain quand, après les premières défaites, le soldat bulgare se trouverait en (4414) présence des troupes russes. Alors, mais alors seulement, nous pourrons examiner la question et obtenir d'elle le passage à travers son territoire, l'occupation de ses principales villes et le détachement des empires centraux et cela sans lui concéder les avantages au détriment de nos alliés et sans leur avis. Tous pourparlers prématurés ne pourraient que compromettre la partie si (4415) bien engagée par la magnifique victoire russe..., etc. ».

« Les résultats qu'il poursuit pourraient être obtenus plus vite si nous pouvions obtenir de lui qu'il accédât à la suggestion des Gouvernements britannique et français. La soumission de la Bulgarie serait certaine et rapide dans le cas où les Russes enverraient, comme il en a été question souvent, 200.000 hommes sur la Dobroudja, de (4416) manière à procéder, de ce côté aussi, à une offensive qui, combinée avec l'action de l'armée de Salonique, serait irrésistible ». (Très bien! très bien!)

(4417) Voilà la conception française que nous avons fait valoir jusqu'au dernier moment. Mais comme les communications de gouvernement à gouvernement, quand il s'agit de parler à la Russie qui n'a pas la (4418) même organisation que nous, en temps de guerre, où le milieu militaire est profondément séparé du milieu politique, sont faciles, nous faisions adresser au général Alexeieff, par le général Joffre, le télégramme suivant : (4419/4430) « Le général Joffre a télégraphié au général Alexeieff au sujet du refus opposé par ce dernier à la demande franco-anglaise d'envoi de 200.000 hommes en Dobroudja.

« Le général revient sur la question (4431) en rappelant au général Alexeieff l'avantage qui s'ajouterait à l'accomplissement d'une paix séparée avec la Bulgarie vaincue ou découragée par un premier échec ».

Et alors l'énumération des avantages: « Récupérer les effectifs alliés opérant dans les Balkans au profit des fronts principaux; rétablir les communications directes avec la Roumanie et la Russie, pour l'outillage et le ravitaillement de ces puissances, coupure (4432) des communications des empires germaniques avec la Turquie qui serait contrainte à la paix en libérant les forces anglaises et russes du Caucase, de la Mésopotamie, de l'Egypte; rentrée des Serbes en possession de leur pays; effet moral sur les neutres et sur l'ennemi par l'effondrement des rêves orientaux de l'Allemagne ». Le général Joffre rappelle au général Alexeieff (4433) qu'il lui a lui-même marqué toute l'importance de ces résultats en envisageant les négociations avec les Bulgares après un gros succès obtenu contre eux. Or, une pression énergique sur la frontière Nord combinée avec l'action de l'armée de Salonique placerait les Bulgares dans une situation des plus difficiles par leur petit nombre et le faible rendement des voies ferrées bulgares rendant malaisées les manœuvres intérieures.

(4434) Voilà quelles instances nous avons faites. Et elles n'ont pas été suivies, les opérations se sont déroulées autrement et s'il y a quelqu'un qui est fondé à le déplorer, c'est moi. Les événements ont mis en déroute les conceptions que j'avais eues, qui viennent de vous être livrées, que nous avons défendues tant que nous avons pu. (Très bien!)

Et alors je reconnais très bien (4435) que l'on puisse me dire: « Eh bien! tant pis pour vous; vous avez eu une bonne idée qui a rencontré une mauvaise coalition ». J'admets cela très bien, mais ce que je n'admets pas, car c'est l'injustice, c'est de dire à un homme: « Vous n'avez pas fait votre devoir, vous n'avez pas connu votre métier, vous avez eu une (4436) conception médiocre, vous avez été un imaginatif. Voilà ce que je n'admets pas, car ce n'est pas juste. (Très bien! — Applaudissements)

Mais je ne suis pas de ceux qui parce qu'une partie mal engagée tourne mal se désespèrent, perdent la tête, s'agitent; je suis d'avis que (4437) ce qu'il y a à faire en pareil cas, c'est de s'efforcer de rétablir des choses et de tirer les meilleurs résultats d'une situation contrariée. (Très bien!)

Qu'avons-nous fait?

Tout de suite, nous avons dit à la Russie: « Il faut immédiatement rétablir cette situation. (4438) Vous devez aller au secours de la Roumanie, vous devez prendre son affaire comme votre affaire propre, vous devez envoyer immédiatement, d'urgence, toutes les forces que vous pourrez ». Puis nous sommes arrivés à ce résultat qu'à l'heure actuelle avec la lenteur qu'il n'était pas possible de (4439) ne pas traverser, étant donné la difficulté des communications, étant donné la complexité des mouvements militaires, des concentrations des grandes forces, nous avons obtenu de nos alliés, un peu tard, hélas! mais tout de même, qu'ils envoient des forces considérables en Roumanie. (4440/4450) Mais ces forces considérables, pourquoi n'ont-elles pas agi?

(4451) Messieurs, il s'agit d'une armée repoussée, talonnée, dans les conditions où l'ont été les armées roumaines, s'efforçant d'échapper à l'étreinte. Car dans toute cette affaire comme, (4452) hélas! depuis le début de la guerre, dans bien d'autres affaires, nous voyons nos malheurs à nous, nous voyons certains insuccès, nous les déplorons, non pas seulement en nousmême, mais très souvent contre (4435) le Gouvernement. Il est là pour prendre ses responsabilités, c'est son rôle, mais nos adversaires, nos ennemis traversent aussi des insuccès. L'opération allemande sur la (4454) Serbie n'était pas d'occuper des territoires seulement. Le maréchal de Felkenhayn a dit récemment, avec un certain courage, devant son pays, probablement parce qu'il (4455) ne voulait pas prendre la responsabilité d'un optimisme qu'on aurait vu plus tard contrarié par les faits: « Il ne faut pas du tout s'exalter sur la prise de territoires et de villes ». « Ce ne sont pas là (4456) dans une guerre comme celle-ci des objectifs décisifs ».

L'opération de Falkenhayn et de Mackensen, c'était — comme fut l'opération de Mackensen et de Hindenbourg (4457) en Russie — de briser les armées roumaines, de les prendre et de les obliger à capituler. De même, on tenta en commun une opération semblable par les armées autrichiennes (4458) et allemandes contre l'armée serbe. Cette opération, du moins, on ne peut pas dire qu'elle ait réussi.

Mais le retrait des troupes roumaines, avec tout le désordre qu'entraînent de pareils mouvements de (4459) troupes avec le reflux à l'arrière de leurs convois, de leurs matériels, avec tout ce que traînent des armées derrière elles, a été un gros obstacle pour l'offensive (4460) des armées russes.

Arrivées, elles ont dû s'ouvrir pour laisser passage et permettre aux armées roumaines de se reconstituer à l'arrière. Et cela a produit un moment de paralysie qui était (4461) pour ainsi dire inévitable.

A l'heure actuelle, tous les éléments roumains recueillis à l'arrière sont mis en mains par une (4462) mission importante d'officiers français qui ont déjà rendu par leurs conseils, leur activité, des services éminents à nos nouveaux alliés, services que ceux-ci ont bien voulu reconnaître (4463) de la facon la plus

Puis les affaires d'Orient ne sont pas ainsi terminées. Ces armées de Falkenhayn et de Mackensen (4464) parce qu'elles n'auraient pas eu affaire à la Roumanie ne se seraient pas évaporées dans l'atmosphère, leur matériel n'aurait pas disparu. (4465/4470) Croyez-vous que nous ne les aurions pas vu opérer quelque part? Il y a un nouveau front actuellement pris en charge par les Russes qui le peuvent (4471) avec les effectifs pour ainsi dire innombrables dont elles disposaient; mais ces nouveaux 500 kilomètres de front, qui vont maintenant depuis Riga jusqu'à la mer Noire (4472), ils devront être occupés par des troupes allemandes et bulgares et par du matériel allemand.

C'est tout de même un effort qui ne coûtera pas seulement aux Russes, aux Roumains (4473), il retiendra aussi l'ennemi qui, si il n'était pas là, fatalement serait ailleurs. (Applaudissements.)

A droite. Contre nous.

(4474) M. le président du conseil. Je m'en voudrais de chercher une issue d'optimisme dans ces événements malheureux, mais j'ai le droit de dire tout de même que déplorer (4475) les événements fâcheux qui ont entraîné, je le reconnais, une forte part de déception et qui, au point de vue moral, sont peut-être plus à regretter encore qu'au point de vue matériel, (4476) tels qu'ils ont été, tels que nous les savons, cela ne veut pas dire du tout qu'ils soient irréparables et que par là l'affaire d'Orient celt terminée à l'aventes de nes enponis soit terminée et terminée à l'avantage de nos ennemis.

(4477) Voilà ce que je ne peux pas me résigner à admettre et ce que, tant que j'aurai l'honneur d'être à la tête du pouvoir,

je n'admettrai pas. (Très bien! au centre et à droite.)

(4478) Messieurs, je vous ai dit hier au moment où j'ai pris le pouvoir quelle était la situation; et vous savez qu'elle était pour nous causer les plus vives inquiétudes (4479) et nous étions là à la veille d'une ruée allemande formidable, que tous les neutres, rappelez-le vous, escomptaient comme un succès irrésistible des empires centraux. (4480) Mais ces heures-là, nous les avons vécues en commun,

ce sont les heures de Verdun.

Dans le dernier comité secret, rappelez-vous, messieurs, (4481) nos angoisses. Qui donc aurait osé dire à ce moment, quand les Allemands étaient venus s'infiltrer, jusque dans le fort de Souville, qui aurait osé dire d'une façon certaine que, quelques (4482) mois plus tard, une victoire française éclatante se serait inscrite sur nos drapeaux.

(4483) M. Empereur. Pourquoi n'avait-on pas préparé la défense de Verdun? (Mouvements divers.)

A droite. Demandez-le à Dubail.

Plusieurs voix à droite, ironiquement. Vive l'Empereur. (Hilarité.)

(4484) M. le président du conseil. Ce qu'on me disait à cette tribune, j'ai le droit de me le rappeler parce que c'est sur ce

qu'on m'a dit que j'ai fait des promesses.

(4485/4490) Il s'agit de savoir si je les ai tenues.

On disait d'abord: Que font nos alliés? On me l'a dit nettement à cette tribune. J'ai répondu: est-ce que nous allons assister à l'égorgement de Verdun (4491) sans faire un geste de secours à son égard.

M. Murat. La bataille de la Somme était commencée.

M. le président du conseil. Vous savez bien, on l'a dit au (4492) comité secret avant même qu'elle ait été déclenchée : l'offensive de la Somme a été soigneusement préparée pour cela. C'est à la suite de plusieurs conseils de guerre tenus sur le front auxquels assistaient les généraux Pétain, qui avait la (4493) charge de la défense de Verdun, Franchet d'Esperey, Sir Douglas Haig, l'attaque fut décidée. Ils furent unanimes à déclarer que s'il n'était pas fait quelque part un effort de diversion,

Verdun, finalement, succomberait.

(4494) Cet effort de diversion demandé par tous a été fait.

Vous dites aujourd'hui: « Où vous a-t-il mené? Avez-vous rejeté les Allemands à la frontière? Avez-vous traversé leurs lignes? Quel résultat (4495) stratégique avez-vous obtenu? »

Le résultat tactique envisagé a été réalisé. Il y en a un autre. On a pu s'apercevoir sur la Somme que, malgré tout, il y avait

tout de même quelques canons français.

(4496) On s'est aperçu sur la Somme que les troupes francaises étaient capables de prendre l'ascendant sur les troupes allemandes (Très bien! très bien! au centre et à droite), puisque dans ces affaires, anglais et français ont fait 90.000 (4497) prisonniers, ce qui dans les années précédentes était sans exemple. (Très bien! très bien!)

Est-ce que vraiment il a été dans la pensée d'un quelconque de vous, après la discussion que nous avons eue (4498), que cette année, avant l'hiver, amènerait sur un front français une

grande opération stratégique décisive?

Ceux d'entre vous qui sont allés au front en sont revenus, quelques-uns pour dire: on presse nos généraux de faire une offensive qui ne peut (4499) rien donner et qui sera coûteuse: c'est criminel.

J'ai entendu ceux-là et j'ai même reçu des lettres pressantes d'adversaires politiques qui, aujourd'hui, me reprochent...

M. Paul Doumer. Qui cela?

(4500) M. le président du conseil. Je ne parle de personne ici. Monsieur Doumer, je vous le demande, en toute conscience. avez-vous, oui ou non, connaissance que des hommes politiques soient revenus du front en déclarant : encore une offensive, elle ne peut rien donner. (4501) Est-ce vrai?

M. Mazière. Parfaitement.

Plusieurs sénateurs. C'est très vrai.

M. Gaudin de Villaine. Tout le monde le sait.

M. le président du conseil. Elle ne devait donner qu'une chose (4502) et n'était destinée qu'à une chose : le soulagement de Verdun. Et qu'a-t-elle donné ?

D'abord, elle a donné confiance à nos hommes, elle leur a montré que nous avons quand même une (4505/4510) artillerie, que nous pouvions atteindre l'artillerie allemande. Quand on a entendu les récits de ces prisonniers allemands (4511) disant que, sous le feu de notre artillerie, par milliers dans les réduits, ils étaient hébétés, incapables de faire un mouvement pour se défendre, que dans toutes les lettres d'Allemagne et dans toute la presse allemande, on a dit « l'artillerie française sur la Somme (4512) était irrésistible; nous n'avons rien pu contre

Alors, Messieurs, vraiment quand on entend certains discours, on se dit: « mais la conclusion de pareils discours, si c'est vrai? — la paix? allons donc! Jamais! jamais! » (Vifs applaudissements.)

(4513) M. Doumer. La conclusion de quels discours dites-vous? La paix? C'est vous peut-être qui nous y mènerez!

M. le président du conseil. Monsieur Doumer, je suis resté

immobile à mon banc, sous des traits.

Dans une situation (4514) grave comme la mienne, on m'a dit en somme, en termes polis, mais tout de même avec une certaine de mon pays est en jeu, on m'a presque dit que j'étais (4515) un homme qui ne se représentait pas bien la gravité de la situation et qui était incapable de lui faire face. J'ai le droit de répondre. (Très bien! très bien! et vifs applaudissements.)

On m'a dit: « Vous n'avez rien prévu, vous n'avez rien fait. Allez-vous-en ». Voilà ce que vous m'avez dit.

Plusieurs sénateurs. Parfaitement!

(4516) Eh bien moi, j'ai le droit de parler et je ne peux pas admettre d'être égorgé dans des conditions pareilles. Au moins

on aura entendu ma défense. (Très bien! très bien!)

Ces jours-ci encore, dans mon cabinet, j'avais un homme, un bel officier français (4517) dans lequel nous avons toute confiance que nous avons pris la responsabilité de mettre à la tête des armées françaises, un homme qui, paraît-il, a fait montre de grandes facultés d'organisation à l'arrière et qui, j'espère, montrera à l'avant aussi qu'il est capable de faire quelque chose. (4518) Cet homme-là, je l'ai interrogé, je lui ai dit: « Mon général, vous connaissez l'état de votre armée, le matériel que vous avez, celui que nous préparons » — et tout à l'heure je parlerai sur le matériel — « que pensez-vous de demain? ». Il m'a regardé froidement dans les yeux et m'a (4519) dit: « La Victoire! » (Vifs applaudissements et bravos répétés.)

M. Paul Doumer. Je l'espère bien!

M. le président du conseil. Et ce que j'ai entendu là, que voulez-vous? Cela me fait plaisir de m'y reporter parce que cela me permet de supporter avec (4519 bis) un peu plus de philosophie des attaques violentes et injustes. (Nouveaux et vifs applaudissements et bravos sur un grand nombre de bancs.)

Ce général, je l'avais prié de venir pour lui dire certaines choses, entre autres que, mis à la tête des armées françaises, il en serait le maître (Très bien!) (4520) et que personne ne viendrait peser sur sa responsabilité. (Très bien! très bien! et applau-

dissements.)

M. Paul Doumer. Mieux vaut tard que jamais!

M. le président du conseil. Et je venais lui dire aussi, monsieur Doumer, que le Gouvernement ne se désintéressait (4520 bis) pas de la conduite des opérations militaires, que ce serait sous son autorité et sous son contrôle. Comme un loyal soldat, il m'a dit : « C'est votre devoir à vous de le faire, c'est mon devoir

à moi de l'accepter ». (4521) Et alors je lui ai dit: « Il ne faut pas perdre une goutte de sang: le sang français est trop beau et trop précieux pour l'exposer vainement ». (Très bien!) Je sais que des opérations ont été préparées sur le front, dites-moi franchement ce que vous (4522) en pensez ». Nous nous sommes expliqués. Il m'a dit: « Monsieur le président, ces opérations c'est moi qui les mène » et sortant sa carte de sa poche, il m'a dit : « Tenez, je reprendrai le train ce soir; demain matin, je reprends la conduite avec mon (4523) armée, je prendrai cela, cela et cela; ici j'enlèverai 100 pièces de canon et 5.000 prisonniers. Je subirai très peu de pertes et dans l'après-midi, je vous ferai connaître le résultat ».

J'ai très peu souvent entendu de paroles semblables.

M. Paul Doumer. Ah! s'il pouvait continuer!

(4524) M. le président du conseil. Il m'a dit : « Oui, c'est vrai » mais moi je suis sûr et il est parti et le lendemain c'était exactement ce qu'il avait prévu, mais ce n'était pas 5.000, c'était 11.000 prisonniers, c'était 105 canons, sans parler de tout le reste du matériel. (4525) Et c'était lui disant : « Voilà la preuve que nous avons de l'artillerie, que nous pouvons nous en servir et que nous pouvons percer les lignes ennemies et remporter une victoire », car on les a percées, car on a vu sur la route de Baumont les troupes allemandes fuyant, et ce n'était (4526) pas de faibles troupes allemandes, c'était un nombre de divisions supérieur à celui de celles qui attaquaient.

Demain, messieurs, nous verrons bien si la victoire sera aux Allemands. Pour ma part, je ne le crois pas.

M. Paul Doumer. Qui le dit!

(4527) M. le président du conseil. Je ne vous dis pas, monsieur Doumer, mais le chef placé là, et il y en a d'autres dans l'armée française (Très bien!), eh bien! il aura le droit, la liberté de conduire les troupes françaises à la victoire (4528) et je suis sûr qu'il l'a remportera (*Très bien!*). Mais il faut être juste, l'on peut se reporter en arrière et dire: « pourquoi ne l'avonsnous pas eue plus tôt? Et bien! interrogez un des officiers généraux qui connaissent cette guerre (4529) qui l'ont vécue et dans sa sincérité, il vous dira « des victoires sont possibles, mais dans une densité épaisse de forces comme celles qui existent sur tous les fronts persiste, il ne faut pas compter sur des victoires définitives : les Allemands (4530) eux-mêmes n'ont pas pu en remporter. Et pourtant, au début, vous avez parlé, mon-sieur Doumer, avec une éloquence qui m'a impressionné de cette belle armée de jeunesse française pleine d'enthousiasme et (4531/4540) d'élans...

M. Paul Doumer. Elle était admirable.

M. le président du conseil. ... mais vous aviez en face d'elle aussi une superbe armée allemande entraînée systématiquement vers la guerre depuis plus de quarante-quatre ans.

M. le Comte de Treveneuc. Très bien! voilà la vérité.

(4541) M. le président du conseil. Une armée qui avait le souvenir d'autres victoires et qui voulait les aggraver (c'est un puissant stimulant) et qui avait tout prévu et qui se ruait au succès certain et qui est venue battre, poussée par son espérance, de ses flots jusqu'aux portes de Paris.

(4542) M. Paul Doumer. Grâce à notre incapacité!

M. le président du conseil. Elle a été repoussée, cependant, et depuis, elle est maintenue là où nous l'avons repoussée.

M. Doumer. Sur notre sol!

- M. Aristide Briand. Oui, sur notre sol, monsieur Doumer. Vous ne voyez que les choses affligeantes (4543) c'est entendu (Vifs applaudissements.)
- M. Doumer. Et vous, vous avez le tort de ne pas les voir et de ne pas faire le nécessaire! (Très bien! à gauche, exclamations sur divers bancs.)

Ce sont celles-là que vous devez voir.

M. Aristide Briand. Oui, sur notre sol!

(4544) M. Grosdidier. L'armée allemande avait de l'artillerie lourde et l'armée française n'en avait pas parce qu'on n'en avait pas voulu!

M. Paul Doumer. Qui n'en avait pas voulu!

M. Grosdidier. Vous! (Vives exclamations sur plusieurs bancs à gauche, applaudissements sur divers bancs.) Je fais appel au témoignage de nos collègues de la commission de l'armée. (Très bien! sur divers bancs.)

(4545) M. Paul Leroux. Ce sont des réponses bien faciles, mais cela ne suffit pas!

M. le président. Messieurs, je vous prie de ne pas interrompre l'orateur et je vous rappelle que les interpellations de collègues à collègues sont interdites. (Très bien!)

(4545 bis) M. Paul Doumer. Je dois d'abord vous dire que... (Bruits).

- M. Cazenave. (L'orateur prononce des paroles qui ne parviennent pas au bureau).
- M. Paul Leroux. Vous n'avez pas le droit de dire cela! c'est inexact! (Interruptions et bruits divers).
- M. Paul Doumer. J'indiquais l'autre jour que le premier crédit pour l'artillerie lourde de campagne avait été inscrit au budget de la France sur l'initiative et par le président de la commission du budget de 1904 à la suite des premières expériences (4546) faites sur l'artillerie ; je n'ai pas voulu dire quel était le président de la commission du budget de 1904.

Je dis ensuite que si l'on veut croire en essayant de faire une légende que peut-être (4547) dans certaines commissions — je ne suis pas toujours d'accord dans toutes les commissions avec ceux que je trouve parfois exagérés...

M. Henry Berenger. Très bien!

M. Paul Doumer. ... c'était sur certains matériels que des fabriques voulaient un peu trop hâtivement pousser et que (4548) l'artillerie entière refusait.

M. Henry Berenger. Très bien!

M. le président du conseil. J'ai été d'accord avec eux qu'ils ne voulaient pas prendre à l'aveugle certains de ces matériels. J'ai fait ce qui dépendait de moi...

M. Henry Berenger. Vous avez fait votre devoir.

M. Paul Doumer. (?) ... pour que nous ayons de l'artillerie (4549) lourde et ce n'est pas de ma faute si le grand quartier général, si le général qui était à ce moment chef d'état-major général, l'a repoussée alors, devant la commission.

M. Clemenceau. Il l'a repoussée! Très bien! très bien! (Mouments divers).

4550) M. le président. Messieurs, l'incident est clos. La parole est à M. le président du conseil (Très bien!).

(4551/4560) M. Paul Doumer. C'est comme pour l'aviation: le premier crédit militaire a été inscrit sur mon initiative. (Très bien! à gauche.)

M. le président. Vous n'avez pas la parole, monsieur Doumer.

M. Henry Berenger. C'est au Sénat que l'on a refusé l'artillerie lourde. (Mouvements divers.)

(4561) M. le président du conseil. Il est affligeant en effet que notre territoire soit encore à l'heure actuelle souillé par la présence de l'ennemi. Mais, réfléchissez, messieurs, que cette fois encore dans l'histoire, peut-être à la minute la plus (4562) grave pour les peuples, c'est la France, presque toute seule à l'origine de la guerre, qui a dû supporter le choc effroyable et barbare.

Un sénateur à gauche. Elle l'a arrêté.

M. le président du conseil. Et si son sol est (4563) envahi, plus tard à travers les ans, on montrera comme une gloire de notre pays le sillon de 800 km sur lequel l'Allemand a été arrêté par le bras français, et qu'il n'a pu franchir.

(4564) On a beau, messieurs, évoquer ce triste fait dont je ressens la tristesse tout autant que M. Doumer, qu'il y a des ennemis chez nous, il n'en reste pas moins que, dans cette guerre, même en face de cet état (4565) de chose, la France a une figure glorieuse, plus qu'à toute autre époque. (Applau-dissements sur un grand nombre de bancs.)

Pour nous autres Français, il y a là, tout de même, quelque raison d'être fiers...

(4566) M. Paul Doumer. De notre pays!

M. le président du conseil. ... de garder confiance et de rester unis. (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.) Oui, le matériel, il en faut précipiter la construction...

(4567) M. Gustave Rivet. Ah! très bien!

M. le président du conseil. Vous avez l'air de faire une décou-

M. Astier. Parce que vous le présentez comme une découverte!

(4568) M. le président du conseil. Là encore, monsieur Rivet, c'est une profonde injustice que de nier l'effort de la France. Il n'y a qu'en France qu'on le nie. Partout ailleurs, dans les pays les plus industriels ayant à leur disposition les (4569) plus puissants moyens, c'est un objet d'admiration et de stupeur qu'avec 10 départements envahis, et ses plus productifs, la rance ait pu faire l'effort qu'elle a fait, non seulement pour elle, mais pour les autres.

(4570) M. Gaudin de Villaine. C'est vrai!

M. le président du conseil. Elle n'a pas fait tous les efforts? Nous allons les discuter, car je ne peux pas accepter certains reproches trop faciles vraiment. Cette fabrication de canons, à la (4571) tribune, dans les discours ou dans les rapports, je veux bien l'entendre, mais ce que nous donnons au front, ce ne sont pas des canons en papier, ni en paroles, ce sont des canons en acier... (Applaudissements.) et c'est plus difficile à faire (4572) surtout quand on n'a pas que cela à faire, quand il faut faire face à toutes les autres fabrications, quand on est envahi, qu'on a mobilisé un sixième de sa population, quand il faut prendre au front avec une certaine (4573-4580) circonspection — car il ne faut pas non plus démoraliser par des prises trop amples (Très bien au centre.) (4581) qui produisent souvent des effets fâcheux. (Très bien.)

C'est tout cela avec quoi un gouvernement digne de ce nom est obligé de compter. Et ce sont des difficultés qui, très souvent, ne sont pas minces quand elles s'ajoutent à d'autres.

(4582) L'année prochaine, nous aurons ce qu'il faut ; il y a une lacune dans notre artillerie, c'est vrai. Le problème n'est pas aussi complexe, heureusement, qu'on veut bien le faire.

Que demandent les généraux après bien des tâtonnements? Tous ont tâtonné. Ils disent: le meilleur canon de combat, décidément, (4583) après avoir fait le tour de tous les matériels, c'est le 155 court à tir rapide, type Schneider.

Oh! messieurs, cette unanimité n'est pas si ancienne! Même au moment de Verdun...

M. Paul Doumer. On n'en avait pas!

M. le président du conseil. ... ce n'est pas le type de matériel qu'on réclamait à toute force; le général Pétain (4584) luimême et les officiers qui étaient là, et M. Charles Humbert avec eux.

M. Charles Humebrt. Parfaitement!

M. le président du conseil. Ils disaient: c'est du 155 long qu'il faut, parce que le terrain était différent et qu'il était difficile d'unifier les besoins: selon qu'on emploie le (4585) matériel dans telle ou telle circonstance, on lui trouve des défauts ou des qualités. Mais à ce moment-là, on nous disait de ne pas nous emballer sur le 155 court à tir rapide, on nous disait de ne pas nous emballer sur le 155 court à tir rapide, on nous disait de la contra de la contr disait: faites du 155 long, c'est lui seulement qui peut s'imposer (4586) à l'ennemi. J'ai entendu ces discours, je les ai entendus prononcer par celui qui était le plus intéressé dans l'affaire, par celui qui dirigeait les opérations, dans un conseil de guerre.

Depuis, on a constaté qu'en réalité, le vrai type de canon de bataille, celui qui (4587) devait donner la victoire, c'est le 155 court à tir rapide; il n'exclut pas les autres, mais c'est là que doit porter l'effort.

J'ai fait le tour de tous les industriels; j'ai entendu, j'ai suivi beaucoup les séances de la commission de (4588) l'armée, et j'y ai entendu de très bonnes choses, j'en suis parti souvent stimulé. J'ai fait venir dans mon cabinet le directeur des fabrications; car enfin, quand on a lu qu'il faut 1.000, 2.000, 3.000 pièces, on peut en demander 10.000, c'est très facile (4589) mais îl faut savoir après ce qu'il est humainement possible de faire!

(M. Paul Doumer fait un signe d'assentiment.)

J'ai fait venir des directeurs d'usines, de ceux qui sont le mieux qualifiés pour prononcer sur une pareille matière. Tout en leur disant, vous aurez les matières premières, vous aurez toutes (4590-4600) les avances dont vous aurez besoin pour monter des atéliers; vous aurez la main-d'œuvre qui vous est indispensable, eh! bien on aboutissait à des réponses très circonspectes, très réservées et souvent (4601) à des résultats dont la médiocrité étonnerait le Sénat.

Pourquoi ai-je fait un sous-secrétaire d'Etat d'un industriel

d'hier. Je vais vous le dire!
C'est qu'après avoir fait le tour (4602) des industriels de guerre, j'ai recueilli l'avis presque unanime qu'un homme avait, en pleine guerre, improvisé dans des conditions prodigieuses, une fabrication d'outillage et de munitions et que (4603) presque tous m'ont dit: « Cet homme-là est capable, par le feu sacré a, par son ingéniosité industrielle, de faire produire davantage ».

Je l'ai fait venir tout de suite et (4604) j'ai dit: « Voilà ce qui nous manque. Il n'est pas possible que dans un pays comme la France, il n'y ait pas d'industriels intelligents, ardemment patriotes, (4605) capables de faire surgir l'impossible de la

matière »

Il m'a demandé quinze jours pour réfléchir, examiner; il est revenu et m'a dit: « Oui, je crois que c'est (4606) possible ». Je lui ai répondu: « Eh bien! êtes-vous prêt à renoncer à vos propres affaires et à vous mettre à celles de l'Etat?

Il m'a répondu: « Je n'ai pas le droit de refuser, je suis votre (4606 bis) disposition! »

Eh bien, il fera ce qu'il pourra; il réalisera un programme plus étendu; il l'a promis, et l'on m'a assuré que ce n'était (4607) pas impossible.

M. Vermorel. Il est capable!

M. le président du conseil. Mais, messieurs, ce n'est pas suffisant, il faut aller plus loin (4608) demander à l'industrie tout ce qu'elle peut donner sur ce canon (Très bien!) et comme, il faut dire que, malgré tout, on n'en aura pas assez, il faut (4609) chercher ailleurs à combler la lacune.

Qu'avons-nous fait?

L'Angleterre fabrique du matériel pour cette armée formidable u'elle (4610) a improvisée — et ici j'ouvre une parenthèse. qu'elle (4610) a improvisée — et ici j'ouvre une parenthèse. Une armée de 12 à 1.500.000 hommes, prête à l'action, ce n'est pas au bout de quelques mois qu'on (4611) l'a, il faut l'instruire, il faut des officiers, il faut du matériel, il faut l'expérience pour s'en servir, de sorte qu'on peut bien dire que c'est seulement 4612) depuis ses dernières rencontres sur la Somme avec l'ennemi que l'armée anglaise peut être considérée comme éprouvée et prête pour de grandes actions (4613). (Très bien!)

Là est toute une réserve d'espérances pour demain, mais si on l'avait compromise imprudemment plus tôt (4614.4620) quand la préparation était insuffisante, on aurait singulièrement compromis le sort de la guerre (Très bien!)

(4621) Je ferme cette parenthèse.

L'Angleterre a des possibilités de fabrication plus étendues que nous; elle fabrique ce type de canons pour son armée et il est à prévoir qu'à brève échéance elle aura réalisé son plein (4622) et elle a prévu — ce que du reste elle a déjà fait en mainte circonstance — de fournir à la Russie une grande de fournir à la Russie une grande partie de son trop-plein.

(4623) Eh bien! il ne faut que cela soit. Je ne veux pas dire qu'il ne faut pas donner à notre alliée, qui joue et qui est appelée à jouer un si grand rôle dans la guerre, le matériel

indispensable.

(4624) Mais il y a un autre moyen de le lui donner.

D'abord, partant d'Occident dans les conditions de communications difficiles que vous savez, comment s'en vont ces canons?

(4625) Qu'est-ce qu'ils deviennent? Avec les difficultés des communications à travers la Russie, combien de temps depuis leur départ jusqu'à leur arrivée se sera passé?

(4626) Et la perte de temps sur un matériel aussi précieux c'est autant, hélas! de prélevé sur la victoire; alors, envisageant la situation, voyant que venait à la tête des affaires au Japon un (4627) homme que vous connaissez tous, qui est un

grand ami de la France, un grand partisan de faire jouer à son pays un rôle à côté de nous — je veux parler du baron Motovo — j'ai tout de suite (4628) engagé avec lui des négociations et supplié le Gouvernement russe de les engager aussi, ce à quoi il vient de consentir, à l'effet d'obtenir ... des effectifs? Ce n'est pas le problème principal.

(4629) Nous nous trouverons au printemps sur tous les fronts avec 60 p. 100 d'effectifs de plus que les ennemis; amener le Japon, en raison des conditions difficiles des transports, à un autre point de vue, ce n'est (4630) peut-être pas un problème qu'il faille abandonner. Mais je dis qu'il faut aller au plus pressé

(4631) Nous avons pensé que le Japon, qui possède un certain nombre de pièces d'artillerie lourde excellentes pourrait les donner à la Russie, non pas isolées, mais avec leurs servants

et leurs officiers (Très bien! Applaudissements.)

(4632) Si cette négociation, comme je l'espère, aboutit, ce sont autant de pièces de canon du type 155 libérées en Angleterre et que nous demanderons à nos alliés, et je peux (4633) bien le dire en pareil cas, avec la quasi-certitude de les obtenir.

Voilà comment le Gouvernement a envisagé le problème, comment il essaiera de le résoudre.

(4634) Mais, permettez-moi de vous dire - ceci pour le que nous avons traversé dans cette guerre au point de vue du matériel des événements qui ont exigé des (4635) efforts successifs appliqués dans un ordre d'urgence. D'abord, tous les ouvriers des usines avaient été mobilisés au front et les usines avaient été désorganisées.

(4636-4640) L'idée qu'on se faisait de la guerre, elle a été singulièrement dépassée, bouleversée par les faits. (4641) Aussi bien pour l'Allemagne que pour la France.

Dans tous les pays, les états-majors croyaient à une guerre brutale, irrésistible, rapide, qui, dans trois mois, aurait rencontré sa solution.

C'était l'idée générale. (4642) On la trouve reproduite dans tous les écrits des militaires les plus notoires.

Tout avait été réglé sur la conception d'un rapide effort. On n'avait pas prévu cette guerre industrialisée.

(4643) Chez nous-mêmes, des monopoles inouïs s'étaient ins-

L'Allemagne avait fini par réaliser, avec quel travail patient — c'est un des domaines où elle a opéré, il en est d'autres : celui de la finance, où elle avait fait (4644) pas mal de ravages - le monopole des produits chimiques. Elle était presque maîtresse des explosifs chez nous-mêmes.

C'est en face d'une situation pareille que, dans l'angoisse de l'envahissement, en face de l'invasion, l'approvisionnement des munitions, des gouvernements (4645) se sont trouvés placés. Et quand on s'est aperçu qu'il ne restait plus de munitions pour nos canons de 75 — ne parlons pas de l'artillerie lourde, elle n'existait pas, c'était ne artillerie de position qu'il fallait autillerie de proposition qu'il fallait produit le produit de la company de la com outiller, équiper, pour pouvoir la conduire (4646) au front, j'en parlerai tout à l'heure — quand soudain s'est révélée l'impossibilité de nourrir ces admirables 75 qui venaient de sauver la France, que fallait-il faire? Tout de suite créer des explosifs, ramener des ouvriers dans les usines. (4647) Partout, qu'a-t-on fait? A-t-on pensé à faire de gros canons quand on n'avait pas de munitions pour les petits? A-t-on pensé à des matériels exigeant une longue fabrication quand on n'avait pas de main-d'œuvre ?

On a pensé au plus pressé. (4648) Partout, on a commandé des obus de 75, non seulement pour nous, mais pour ceux qui n'en avaient pas, pour les Serbes, pour les Anglais, pour tout le monde. Ce n'est pas tout.

On conduisait au front le matériel (4649) de position, les 120, les 155 courts et longs, on armait ces pièces de cingoli, on les rendait déplaçables, on les utilisait; elles ont fait bonne figure au front.

Et comme on n'en avait pas d'autres, il fallait commander des tubes pour remplacer (4650) ceux qui étaient usés.

Puis, tout à coup, dans la stabilisation des armées, certains engins apparaissent comme indispensables. Il faut commander partout des engins, des canons de tranchées, ramener de nou-

veaux ouvriers, rééquiper les nouvelles usines.
(4651) Puis, c'est tout d'un coup l'effroyable crise du 75
qui éclatait partout, jusqu'à 30 et 40 par jour. Et vous savez combien est difficile cette fabrication, surtout quand il s'agit de cette pièce délicate qu'est le (4652-4660) frein.

Nous n'avons pas doublé le nombre des 75. Nous en avons 4.500, peut-être pas plus qu'au début de la guerre; mais nous en avons remplacé plus de 5.000 (4661) en cours de guerre. Et ceux-là, il a bien fallu les construire tout de même (Très bien! Très bien!)

Et alors, c'est le tâtonnement à travers les différents types de pièces lourdes. Il faut entretenir les anciennes, on le fera, et il en faut de nouvelles. Que voulez-vous (4662) que fasse un Gouvernement ? Il n'a pas en lui la conception de pièces d'artillerie. Je ne sais pas, Monsieur Doumer. Vous, vous avez étudié pendant toute votre vie toutes ces questions, vous les avez dans l'esprit; vous êtes plus capable que moi de les résoudre étant (4663) dans votre cabinet. Moi, je ne peux pas. (Rires approbatifs.) J'ai besoin du savoir d'un artilleur, d'un général, d'un homme de guerre, si c'est tel type de 155 long ou de 155 court qui convient. Je ne suis pas capable de trouver dans ma triste cervelle de civil la réponse. On consulte, on demande.

(4664) Je vous ai parlé des tâtonnements jusqu'au dernier moment. A Verdun, j'ai entendu avec stupeur les généraux dire: « Non, vous savez, le 155 court à tir rapide, type Schneider, ce n'est pas ça. Ce qu'il nous faut, c'est le 155 long ». Et puis, après la Somme particulièrement, (4665) on est enfin

renseigné: c'est celui-là qu'il faut. C'est celui-là que nous

donnerons.

Mais, messieurs, de là à dire qu'il faut, au milieu de tous ces faits, se décourager, de là à dire qu'il faut tourner les regards vers l'Allemagne, comme vers (4666) une puissance qui nous dépassera d'une façon certaine en tout, eh bien je dis non! (Très bien!)

Je ne néglige pas l'effort de l'Allemagne, mais je ne suis pas dans une admiration béate devant cet effort. (Très bien!)

M. Doumer. Qui l'a été ? A qui parlez-vous ?

(4667) M. le président du conseil. Je parle à ceux qui parlent toujours de l'Allemagne pour nous l'opposer. (Très bien!) Et j'ai le droit de le faire.

L'Allemagne à 70 millions d'habitants.

- M. le comte de Tréveneuc. Voilà ! Voilà ! Elle a un empereur.
- M. le président du conseil. Je vous en prie (4668), ce n'est pas digne d'un débat pareil.
- M. le comte de Tréveneuc. Comment ! Ce n'est pas digne... ? C'est la cause même de ses succès !
- M. le président du conseil. Mais non! Après sa défaite, nous en parlerons! (Très bien! Très bien!)

(4669) M. Jenouvrier. Elle n'en aura plus!

- M. le président du conseil. Si vous attachez nécessairement la victoire à une pareille nécessité, monsieur le sénateur, vous devez avoir le deuil dans le cœur !
 - M. le comte de Tréveneuc. Je l'attache au commandement.

(4670) M. le président du conseil. Ah! Bon! C'est une autre affaire. Nous nous rapprochons déjà.

- M. le comte de Tréveneuc. Espérons que nous nous rencontrerons.
- M. le président du conseil. L'Allemagne a 70 millions d'habitants, une industrie (4671) formidable, des matières premières à sa disposition, une organisation chimique considérable, une main-d'œuvre presque inépuisable, puisqu'elle a pu, en viola-tion de tous les droits des gens (Très bien!) en prendre partout, dans les territoires envahis, pour faire marcher ses usines.

Est-ce qu'il y a à comparer un pareil état de choses. (4672-4680) La France est envahie dans dix départements, privée de près de 60 p. 100 de certaines matières indispen-

sables

(4681) Eh bien! malgré tout cela, messieurs, l'Allemagne, elle a manqué de munitions sur la Somme, et ce matériel surabondant il n'est pas au point qu'elle puisse faire face aux événements d'Orient tout en maintenant sur notre front le matériel (4682) indispensable, et c'est parce qu'elle en a enlevé beaucoup par nécessité que nous avons rencontré certaines facilités; mais cela, messieurs, c'est tout de même un élément un peu consolant, j'ai le droit de le retenir, c'est tout de même un (4683) élément qui démontre que l'Allemagne n'est pas dans ces conditions de supériorité écrasante, nous ferons tout notre effort, ne le limitant à aucun moment, doublant, triplant notre erfort, ne le limitant a aucun moment, doublant, triplant les programmes, même jusqu'à l'exagération — plus on fera (4684) et mieux cela sera. L'effort que l'on fait dans la confiance et dans l'espérance est singulièrement plus efficace que celui que l'on fait dans le pessimisme. (Très bien!) Lorsque l'on a l'espérance au cœur, lorque l'on a la conviction d'aboutir (4685) au succès, l'effort est plus vigoureux, plus productif, et c'est à celui-là que nous voulons nous attacher.

Alors, messieurs, il est une question qui importe aussi en dehors de celle du matériel : c'est le commandement. Lorsque je me suis présenté devant vous lors du (4686) dernier comité secret, je vous ai dit: « Il y a beaucoup à changer dans le commandement français; il s'est établi par la stabilisation du front une méthode de guerre fâcheuse. Le grand quartier général peu à peu s'est embroussaillé de toutes sortes d'organes d'administration qui sont des organes (4687) de gouvernement et non pas des organes de commandement. (Très bien!) Une pareille conception pouvait être admise pour une armée marchant en avant, se déplaçant sans cesse, et ayant besoin d'emporter avec elle tous les pouvoirs d'administration; mais avec (4688) une armée s'immobilisant pendant de longs mois, qui a absorbé toutes les forces vives de la nation, ce sont des conditions de paralysie et pour l'arrière et pour l'avant.

Et alors, j'ai ajouté: « Le Gouvernement prendra toutes ses dispositions (4689) pour que cet organe soit diminué de tout ce qui l'atrophie; le pouvoir gouvernemental s'est renforcé de tout ce qui lui a été enlevé, et doit lui être rendu.

Je compte sur votre bonne foi pour vous en souvenir. (4688-4690) Je ne veux pas, sous prétexte d'ordre à rétablir, créer par précipitations, et dans de mauvaises conditions, du désordre et de l'anarchie. (Très bien!) Un certain nombre d'opérations sont en préparation, qui doivent être exécutées; je ne veux pas troubler ceux qui en ont la (4691-4700) responsabilité par des résolutions un peu prématurées; mais tout sera aménagé pour cela; et aussitôt ces opérations terminées, les choses rentreront dans l'ordre prévu. »

Eh bien! Messieurs, c'est fait.

(4701) Chantilly disparaît, et ne croyez pas que nous le laisserons se reconstituer ailleurs: il ne se reconstituera pas. (Applaudissements sur divers bancs!)

Les choses administratives utiles qui s'y sont créées irons

là où elles doivent être : au ministère de la guerre. (4702) Le général Nivelle, là où il va s'installer, aura uni-quement avec lui des organes de commandement. C'est sa volonté formelle.

Messieurs, je ne suis pas de ceux qui cherchent à obtenir un vote d'adhésion n'importe comment. (4703) Je voudrais donc convaincre profondément M. Doumer, pour le caractère et les sentiments patriotiques de qui j'ai le plus grand respect. (Applaudissement.) (4704). Je tiens à le dire, que je ne lui fais pas l'injure de penser — je ne l'ai pas cru une minute, il le sait bien — de croire que la vivacité de ses discours est commandée en lui par un désir d'abattre un gouvernement. (Très bien!). (4705) Je sais très bien qu'il agit sous l'influence de conceptions personnelles de guerre, qu'il ne m'a pas cachées, qu'en bien des circonstances il m'a fait connaître, et sur les-quelles du reste nous avons été souvent d'accord (4706). Il est poussé par l'amour du bien public et l'amour du pays. (4707) Je voudrais lui donner l'impression nette, parce que je tiens à son amitié et à son estime, que, si je suis ce que l'on appelle un homme habile, jamais je n'ai tenté de résoudre de si graves problèmes (4708), dans un moment comme celui-ci, par des tours de passe-passe et d'habileté.

Non, la situation actuelle, je vais vous la montrer telle qu'elle est

(4709) Il y a des hommes qui, dans la guerre, grandissent plus ou moins. Admettons qu'il en est que les événements, la façon dont ils sont interprétés au loin, grandissent plus que ne le comportent leurs actes. (4710) Mais quand, dans un moment où c'est la France qui est devant l'histoire, ces hommes la personnifient, ne fût-ce qu'une minute, et quand un rayon de gloire éclaire leur personne, qui donc oserait (4711-4720) assombrir le tableau, qui donc, dans un mouvement d'improvisation peut-être voudrait risquer de commettre une injustice, accomplir certains actes peut-être bien rapides faciles à comprendre?

(4721) Le général Joffre, pour le monde entier, pour la France, c'est le vainqueur de la Marne (4722), c'est le vainqueur de l'Yser, c'est l'homme que se trouvait en face de l'Allemagne, conduisant nos soldats. 28 mois de guerre ont passé sur son front, avec leurs soucis, avec leurs charges. Mais, il n'a pas (4723) joué un rôle seulement en France; il a été accepté par ses directives par les généraux en chef des autres pays

Si je vous lisais les documents qui sont là, vous sauriez que le général Alexeïeff a accepté de (4724) travailler sous ses directives; le général Cadorna et le général Robertson également. C'est sous sa présidence — c'était au moins une tentative d'unité d'action militaire, elle n'est pas à condamner mais à renforcer (4725) que les états-majors venaient délibérer chez nous. Pourquoi?

Parce qu'il était chef des armées françaises, parce qu'il avait le même titre que les autres et que, dans ce milieu hiérarchisé (4726) il était leur égal.

Est-ce que, justement, tous ces liens noués si difficilement vont être rompus pour le seul goût d'un geste facile ?

C'est un problème qui s'est posé devant moi (4727) et avant qu'autre chose ait été aménagé, faut-il que tout cela disparaisse dans le néant, sans rien pour le remplacer ? (Très bien! très

Alors, combinant des préoccupations de (4728) de justice, de prestige français et d'utilité — c'est ce à quoi mon habileté s'est seulement employée — j'ai réglé les choses.

Que devient le général Joffre ? Son rôle, si on lui donnait son vrai nom, est celui de chef d'état- (4729) major général. Dans le comité de guerre où nous l'appelons, il nous donnera des conseils techniques, militaires, sur les opérations des autres fronts. Il a été chargé d'étudier avec ses collègues des autres états-majors, le plan de (4730) guerre de l'année prochaine; il reste en rapport avec eux. Quand, dans le moment où le sort de la Roumanie nous cause tant de préoccupations, nous voulons parler avec les armées russes (4731) c'est lui qui tient la plume, qui correspond, qui crée le contact. Si nous voulons concevoir en quoi les opérations sur notre front peuvent se relier aux opérations d'ensemble, c'est lui qui, par le bureau d'étude des (4732/4740) opérations extérieures, nous apporte les éléments de nos délibérations.

Mais, au point de vue du commandement, il n'intervient pas. Le général Sarrail, maître sur son front, ne recevant d'ordres que du Gouvernement (4741), le général Nivelle, absolument maître sur son front, ne recevant d'ordres que du Gouverne-ment, et Chantilly, en tant que pouvoir d'administration ajouté

à un organe de commandement, disparaît.

Demain, l'armée française sera (4742) commandée dans de telles conditions qu'aux pouvoirs de commandement ne vien-dront pas s'enchevêtrer des pouvoirs d'administration (Très bien!). Et ainsi les populations voisines du front seront libérées aussi; une sorte de communication se fera de l'avant à l'arrière Oh, messieurs, (4743) communication délicate, et qui nous forcera à prendre, dans l'intérêt de la sécurité de nos armées, des précautions; mais, tout de même, il y a sur nos populations un lourd manteau de plomb qui pèse (Applaudissements.) et qui doit disparaître. C'est à cela que nous avons appliqué nos premiers efforts (4744) et que nous étions disposés à les appliquer encore.

Mais laissons cela.

On m'a reproché d'avoir prononcé des paroles concernant le Parlement sur lesquelles je veux m'expliquer. Je ne me suis pas plaint du Parlement. Je comprends très bien ses angoisses. Je suis de ceux (4745) dont on pourra dire qu'ils lui ont fait pleine confiance; je n'ai pas usé des prérogatives gouvernementales vis-à-vis de lui, je ne me suis refusé à aucune collaboration; je suis allé aussi souventes fois qu'on l'a désiré devant les commissions et j'ai reconnu (4746) publiquement que, là, un travail utile s'était fait, que s'était vraiment formée une collaboration entre les chambres et le Gouvernement.

La guerre, au point de vue de l'organisation des armées, nous a un peu surpris. La France l'a échappé belle et, avec elle, la liberté de l'Europe; mais elle a surpris aussi (4747) les pouvoirs publics: leur organisation n'était pas faite pour la

guerre, il faut en convenir (Interruption.)

C'est trop facile de jeter des paroles de flatterie à l'égard du Parlement. Vous n'êtes pas des hommes à vous nourrir de cette viande (4748) creuse. Non, vous êtes capables de voir la vérité en face. Eh bien! quel que soit le gouvernement qui viendra, je suis tout prêt à m'effacer devant lui, je suis arrivé à un point d'usure où je me demande s'il ne vaudrait pas mieux que d'autres vinssent; mais je dis que ceux-là (4749) si d'autres méthodes de travail ne sont pas pratiquées, leur tâche en sera singulièrement plus lourde; leurs responsabilités en deviendront plus grandes et leur autorité s'en affaiblira d'autant.

Messieurs, travailler avec le (4750) Parlement, oui; mais, en temps de guerre, celui-ci ne peut pas siéger aussi souvent qu'en temps de paix.

Certainement, monsieur Doumer, on a toujours le temps matériel d'agir; mais il y a tant de manières de travailler! Quand on est dans son (4751) cabinet, sous les soucis de l'heure, sachant qu'une chambre va être peut-être troublée par une attaque dirigée contre le Gouvernement, qu'un coup de téléphone vous dit : « Tel député monte à la tribune ; qu'il va prononcer (4752-4760) des propos peut-être imprudents pour les alliés, venez vite pour répondre » (4761) lorsque, à tout instant, on est exposé sous les yeux du public, de l'étranger, à défendre sa personne et son autorité, croyez-vous que c'est une bonne condition pour (4762) mener la guerre ? (Très bien! très bien!)

Voilà ce que j'ai dit, voilà ce que je répète parce que c'est la vérité même.

Voix nombreuses. C'est très vrai!

(4763) Et si, vraiment, sans se chercher querelle réciproquement, les membres du Parlement voulaient étudier avec le Gouvernement une méthode de collaboration qui n'affaiblirait (4764) ni les uns ni les autres, au lieu de s'user les uns contre les autres dans ces débats stériles...

D'autres en profitent.

Les directions de guerre! Ah oui!...

(4765) Messieurs, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour donner à mon pays dans le concert des alliés, une place qui ne fût pas inférieure à ses efforts (Très bien, très bien! — Applaudissements.) (4766) et je dois ajouter que cette voix de la France s'est fait entendre aussi souvent qu'il a (4767) fallu et que, le plus souvent, elle a été écoutée. Mais il faut que quelquefois, elle porte loin, et ce n'est pas en l'affaiblissant qu'on peut lui (4768) donner de l'autorité.

D'autres grandiront dans la faiblesse gouvernementale de votre pays et la France ne vivra pas seulement en temps de guerre; la paix viendra (4769) et la nécessité pour notre pays d'autres efforts s'il veut utiliser la gloire que ses soldats lui auront donnée et le prestige qui rayonnera sur son (4710)

front.

Ce n'est pas avec des gouvernements discutés, affaiblis, que la France jouera son rôle. (Très bien! Applaudissements.) Non, messieurs, et alors, avant de descendre de cette (4771) tribune, en m'excusant d'avoir été si long... (Protestations) après vous avoir dit comment nous avons vu la guerre, ce que nous avons fait pour répondre à la situation (4772), après vous avoir dit toutes les raisons que nous avons d'espérer, je ne voudrais pas être taxé d'optimisme; mais, si je vous montrais certains

pas etre taxe d'optimisme; mais, si je vous montrais certains documents, vous verriez que dans cette (4773) manœuvre de paix s'il y a une ruse, il y a aussi la marque d'une inquiétude profonde, une opinion publique trompée, un pays gêné et qui sent déjà passer sur son (4774) front le vent de la défaite.

La victoire, messieurs, je l'ai dit et je le répète, oui, elle sera aux armées les mieux conduites, les mieux outillées; mais cela (4775) ne suffit pas: elle sera au meilleur moral dans les pays qui se battent (Très bien!) et c'est le pays qui aura gardé le plus longtemps jusqu'à la (4676 4790) minute suprème gardé le plus longtemps jusqu'à la (4676-4780) minute suprême et décisive son cœur haut placé et sa confiance intacte. C'est à celui-là qu'ira la victoire. (4781) (Double salve d'applaudissements. — En revenant à son banc, l'orateur reçoit les félicitations de ses collègues et des membres du Sénat.)

FRAGMENT SANS DATE (1)

(5181) On donnait ainsi au roi qui appartient à l'école militaire allemande plus de quatorze fois le moyen d'organiser ce qui s'est produit, ce que vous savez, ce que je renonce à décrire ici.
S'il s'est produit cette marche sur (5182) nos troupes, ces
meurtres de plusieurs personnes et cette chose tout à fait
pénible d'un officier général de la marine obligé de signer une capitulation.

M. Aristide Briand. Jamais de la vie!

(5183) M. Monis. Oh! monsieur le président du conseil, je parle de documents que je tiens des marins des plus honorables, les plus considérés qui, la rage au cœur, m'ont raconté ce qu'ils ont vu de leurs yeux. (5184) Il y a eu une convention signée et le chef est parti accompagné de ses troupes, encadré par qui? par des gendarmes d'Athènes avec l'obligation de porter le fusil le canon vers la terre comme à des funérailles.

(5185) Et en effet, quelque chose disparaissait : le respect auquel nous avons droit en Orient. N'est-ce pas une situation

regrettable ? Est-ce que, si vous aviez été plus ferme, si vous aviez été plus

net, vous (5186) en seriez arrivé à cela ? Et si vous aviez débarqué vos sept ou huit mille hommes, aurait-on vu le sang couler à Athènes?

Non, mille fois non.

Vous aviez du reste une autre arme. Pourquoi l'avez-vous abandonnée ?

(5187) L'arme classique, c'est le blocus financier. Si vous lui refusiez votre concours financier, le roi n'aurait plus eu de quoi mobiliser.

M. Charles Humbert. L'Allemagne lui en donnera.

M. Monis. On disait: on s'est trouvé en face de deux politiques en Grèce : celle de M. Venizelos et celle du roi. (5188) Je ne crois pas que cette dualité s'impose d'une façon aussi précise. Enfin, c'était une conception de voir M. Venizelos incarner

la puissance populaire.

Je n'y crois pas beaucoup: (5189) c'était même l'opinion de M. Venizelos qui voulait ne rien faire contre le roi au point de vue dynastique et qui voulait (190) que nous usions des moyens de contrainte qui pouvaient l'atteindre — le blocus financier et économique — pour rendre impuissante la Grèce. (5191) Vous ne l'avez pas fait, vous avez hésité, vous avez usé de faiblesse, de tergiversations.

Maintenant on vous demande ce que vous allez faire: c'est M. de Selves qui vous pose cette question. Je vous la pose une

seconde fois.

(5192) Je ne vous la pose pas, je constate simplement les faits. Vous nous avez mis dans une situation telle à Athènes que, lorsque arriveront vos renforts que vous envoyez à l'armée de Salonique, je crains qu'ils n'aient pas leur liberté d'action pour monter vers Monastir et qu'au lieu (5193) de les faire monter vers Monastir pour aller avec Sarrail soutenir l'effort que l'Allemand peut faire contre l'armée d'Orient, ils seront peut-être obligés de garder le flanc de Sarrail et de le protéger contre

l'attaque presque possible
(5194) Voilà ce qui serait de nature à diminuer encore notre
force de résistance dans un endroit difficile
Vous dites: mais il y avait des difficultés techniques, il y
avait des difficultés qui résultaient des oppositions d'idéals et des buts de guerre des peuples différents engagés dans (5195-5200) cette opération

Mais je reviens à l'exposé parlementaire que j'ai abandonné

(5201) Quand l'affaire de Grèce a pris un nouvel aspect, quand M. Venizelos a été chassé, quand la Grèce a déclaré ne plus vouloir obéir à son alliance et ne point venir au secours des Serbes, il s'est passé un fait considérable (5202) dans votre politique: la disparition de votre collaborateur chargé des affaires étrangères.

Il est parti à ce moment en vous disant pourquoi il partait: « L'opération que vous voulez poursuivre et qui était possible avec le (5203) concours de la Grèce et de Venizelos au pou-

voir est impossible, Venizelos étant disparu.»

Il ajoutait au point de vue militaire: « J'ai reçu une pre-mière indication du général (5204) Joffre m'indiquant que ses effectifs ne lui permettaient pas de s'engager à soustraire de son front une quantité d'hommes aussi importante pour les envoyer à Salonique. »

A la vérité, plus tard, sans doute à force de persuasion, le général Joffre est revenu sur son (5205) avis primitif. Et M. Delcassé disait: « Ces deux avis contradictoires, venant du même chef, m'ont vivement impressionné... »

M. le président du conseil. Jamais nous n'avons dit cela!

M. Monis. Il vous disait: «La Grèce ne (5206) marchant pas, vous aurez de grandes difficultés du côté de la Russie, de l'Angleterre, de l'Italie.»

Que nous dites-vous maintenant? « J'ai rencontré devant moi

l'Italie, l'Angleterre, la Russie.»

(5207) On vous en avait bien averti. Mais je ne triomphe point de vous et je ne nie pas les diffi-cultés de l'opération; ce que je prétends, c'est qu'elles auraient été amoindries si vous aviez marché d'un pas plus ferme sur votre route.

(5208) Il y a deux parties dans ce que vous avez fait : l'une où vous espérer la coopération de la Grèce, l'autre dans laquelle

vous comptez sur je ne sais quelle conversion de Constantin.
L'une et l'autre sont absolument chimériques. Telle est la situation. On peut être appelé à faire un premier usage des forces (5209) que nous allons envoyer là-bas pour nous garantir

d'une attaque possible des Grecs.

Et lorsque vous nous lisez la note de la Russie, je vous avoue que je la trouve pleine de raison, de sens pratique.

Que dit-elle?

(5210) Vous lui auriez proposé deux choses: la reconnaissance de Venizelos et la déposition du roi Constantin.

La reconnaissance de Venizelos? A quel titre?

Pour moi, Venizelos est une personnalité qui a manifesté

pour notre pays une grande bienveillance (5211) dont nous devons tenir compte. Mais, au milieu de ce pays de Grèce tel que vous le connaissez, pouvons-nous espérer l'installer pour tous les partis comme souverain?

M. le président du conseil. Il faut le refuser, alors l

M. Monis. Et la déposition du roi Constantin!

(5212) La Russie vous demande avec le plus grand sens : « Au

nom de quels principes? Vous ne trouvez même pas de moyen de correction; que pouvez-vous faire?...»

Quant à moi, je m'incline devant des vues qui sont d'ordre pragmatique. On vous a tenu un langage sensé, vrai. Si vous n'appliquez (5213) pas les deux moyens que vous avez donnés,

⁽¹⁾ Suite de la séance du vendredi 22 décembre 1916.

si vous vous trouvez en face de toutes les difficultés qui vous ont été signalées il y a un an et si vous restez sans nous apporter une solution, je persiste dans ma conclusion qui est très modeste :

(5214/5220) Les directions données pendant toute la période que je viens d'examiner ont manqué de précision et de justesse ; elles n'ont pas été accompagnées de ces deux choses primordiales dans ce pays: (5221) la force qui doit être toujours avec la prudence. Dans ces pays, au plus lointain de leur origine, la raison elle-même, l'Athênê — qui protège leur cité, la raison elle-même — n'est jamais représentée que casquée, son bouclier et sa lance à la main, (5222) parce que la raison doit être armée, parce qu'elle doit être forte. Et ce n'est pas la vague que les musulmans ont fait passer sur ces contrées qui a changé la mentalité de ceux qui l'habitent.

Tout est accordé aux faits accomplis et à la manifestation (5223) de force et de volonté. Je vous le dis : je ne trouve nulle part ni votre force, ni votre volonté, ni la clarté de vos raisonnements, même à l'égard de vos alliés.

Dans ces conditions, j'attendrai, pour me prononcer, que vous ayez satisfait à la question de (5224) M. de Selves, et que vous ayez dit ce que vous prétendez faire. Je vous le répète: les difficultés que vous rencontrez vous ont été montrées il y a un an par le collaborateur qui vous guidait et (5225) par toutes les discussions de la commission des affaires étrangères.

Et vous les avez reconnues.

Vous les auriez dominées si vous aviez mis plus de clarté et de sincérité dans votre action. (Applaudissements sur divers bancs.)

(5226) (1) M. le président du conseil. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Je ne veux pas laisser sans réponse

les discours de M. de Selves et de M. Monis.
L'honorable M. Monis vous a dit, au début de son discours:

(5227) « M. le président du conseil vous a présenté la synthèse des événements en Grèce. Je vais, moi, en faire l'analyse; c'est la méthode scientifique par laquelle on éclaire de la meil-

leure façon les événements qu'on veut juger. »

J'ai écouté, et j'ai pensé que cette (5228) analyse ferait la lumière complète sur les faits. L'honorable M. Monis a pris les événements au fur et à mesure qu'ils se sont déroulés; les événements au fur et à mesure qu'ils se sont déroulés; ils ont été appuyés par des interventions gouvernementales. Et, se tournant vers moi, il a dit: « Vous avez cru dans la bonne foi de la (5229) Grèce pendant très longtemps; vous avez persisté à supposer qu'elle pourrait vous donner son concours, en quoi vous vous êtes trompé.

« Enfin, après cette première étape, quand vous vous êtes trouvé en (5230) présence de faits précis, indiscutables, vous n'avez pas fait montre de l'énergie nécessaire. »

Ce dossier, dont l'honorable M. Monis a lu des pièces, dont is ne conteste pas l'authenticité est le dossier d'un point de la

je ne conteste pas l'authenticité, est le dossier d'un point de la Grèce; c'est un dossier pris au quartier (5231-5240) général de l'armée de Salonique. (Très bien!)

(5241) Mais si, pourquoi ne pas le dire?

Je vais l'indiquer d'une façon plus nette encore et montrer au Sénat quel désordre peut naître dans les esprits à de certaines heures. (Très bien!)

(5242) Quand on était à Salonique, dans cette atmosphère spéciale où l'on n'a qu'un point de vue militaire qui demande des décisions promptes, des exécutions rapides, où l'on n'est pas obligé de tenir compte des (5243) milieux diplomatiques, de ce qui se passe à Athènes, à Pétrograd, à Londres et à Paris; évidemment, les faits prennent un autre caractère. Il est très facile, si l'on s'en tient à ces documents, de juger le Gouvernement (5244) avec une certaine sévérité.

Mais, monsieur Monis, vous avez été président du conseil, vous avez vu la responsabilité du pouvoir et vous savez que, quand on apprécie les événements d'un point de vue gouver nemental (5245) c'est d'une autre manière que l'on s'y prend.

On n'envisage pas le problème tel qu'il se passe au quartier général d'un chef, mais tel qu'il se pose dans son ensemble.

(5246) Je croyais que vous aviez tenu compte au moins des documents que je vous ai lus hier, qui sont des documents synthétiques, tenant compte non seulement de la situation du général Sarrail, mais aussi de la (5247) sécurité de ses armées quand il s'agit de leur permettre un acte, et aussi des nécessités d'un accord à établir entre les puissances alliées dont il commande les soldats. (Très bien! Très bien!)

(5248) Toute la différence entre nous, analysant les événements, elle est là.

Un de nos collègues, qui est un homme animé des meilleures intentions (5249) est revenu de Salonique, milieu effervescent. Je vais vous dire tout à l'heure à quel point.

Ayant été officier d'état-major du général Sarrail, il a vécu (5250) dans les impressions du milieu. Il n'a pas cru pouvoir

oublier qu'il était en même temps député.

Un sénateur à droite Il a en tort

(5251) M. le président du conseil. C'est affaire à sa conscience. (Très bien! Très bien!) Il est revenu de Salonique et sa mémoire a gardé les documents qui avaient passé entre ses mains (5252) quand il était officier d'état-major.

Un sénateur au centre. Singulière conception de son rôle.

(5253) M. le président du conseil. Il en a fait usage en commission, à la Chambre; en comité secret, il n'a pas cru devoir agir de même.

Un incident assez vif s'était (5254) produit entre lui et moi. Je vais vous le dire. Vous verrez que l'esprit de guerre peut quelquefois entraîner à de (5255) singulières démarches. Il est vrai que les choses se passaient à Salonique et il faut avoir beaucoup d'excuses pour celui qui est troublé (5256-5260) par les passions politiques.

(5261) Je reçois un jour ce télégramme de notre consul de

Salonique.

(5262) « M. Abrami, député, membre de la commission des affaires extérieures — vous vous rappelez qu'il était officier d'état-major — me charge de vous transmettre le résumé suivant de ses impressions sur la situation.

(5263) Voix à droite. Si nous en faisions tous autant !... (Rires.)

(5264) M. le président du conseil. Alors, messieurs, les impressions sur la situation: il faut changer les ministres, le ministre russe, le ministre italien, le ministre français; ils ne savent pas ce qu'ils veulent, ce qu'ils font. La situation est excessivement grave. Il faut prendre telle mesure ici, telle

(5265) J'ai répondu au consul de Salonique que j'ai failli révo-quer pour ce télégramme : « Il faut rappeler à M. Abrami que quand on est officier d'état-major, on n'est plus député. » (Vifs applaudissements sur un très grand nombre de bancs.)
Voici le télégramme que j'ai envoyé: (5266) « Je vous prie

de faire parvenir — c'est au ministre à Athènes que j'écrivais et je suis sûr que M. Monis, qui a été président du conseil, m'approuvera — au nom du Gouvernement, du général Sarrail, le télégramme suivant: «En réponse au télégramme que M. Graillet...» — c'est le nom du consul — «lui a (5267) fait parvenir de la part du lieutenant Abrami dont vous avez eu certainement communication directe. certainement communication directe.

« M. Abrami, officier de votre état-major, m'a fait parvenir (5268) un télégramme résumant ses idées sur la situation diplomatique et indiqué ses idées personnelles sur la politique qu'il y a lieu de faire par le Gouvernement de la République. Je le prie de se tenir strictement à son rôle d'officier. Le ministre de France à Athènes a seul qualité pour représenter la politique

française en Grèce. » (Très bien!)

(5269) Vos officiers doivent s'abstenir de sortir de leur rôle militaire (Très bien!) et se garder soigneusement de toute appréciation sur la situation diplomatique et politique qui, dans son ensemble, leur échappe. C'est de cette erreur que sont nés à Salonique des propos publics sur le sort futur (5270) de Salonique et des intentions imaginaires des Alliés sur le Salonique et des intentions imaginaires des Alliés sur le salonique et des intentions imaginaires des Alliés sur le salonique et des intentions imaginaires des Alliés sur le salonique et des intentions imaginaires des Alliés sur le salonique et des intentions imaginaires des Alliés sur le salonique et des intentions imaginaires des Alliés sur le salonique et des intentions imaginaires des Alliés sur le sort futur (5270). sort de la Grèce, qui ont produit sur l'opinion grecque, à Athènes, le plus mauvais effet et risquent d'avoir de graves inconvénients.

(5271) Dans ce milieu de Salonique, il y a beaucoup d'isréalites, il y a eu je ne sais quelle folle entreprise de sionisme. Puis à celle-ci succède je ne sais quel rêve de politique macédonienne avec nos représentants à Salonique; et de ces propos qui ont été colportés d'une façon importante est sortie (5272/5280) une

certaine surexcitation politique.

Tout cela produisait les effets les plus déplorables sur les directions politiques françaises et ne rendait pas plus faciles (5281) les efforts que j'étais obligé de tenter auprès des Alliés pour leur faire accepter nos directions. Quand on voyait, sous l'influence du mouvement vénizéliste qui nous était sympathique, s'ouvrir à Salonique, ville en état de siège sous les ordres d'un général français (5282) ayant la conduite de troupes appartenant à plusieurs nations, un camp de la révolution avec un comité de la révolution, un tribunal révolutionnaire, croyez-

vous que ces vocables souriaient agréablement à certaines villes?

Et lorsque le Gouvernement (5283) se trouvait en présence d'un désir du général Sarrail qui était dans ce milieu et demandait l'accomplissement de certains actes nécessaires à la sécurité de ses troupes, il était très difficile de les faire accepter ailleurs parce qu'on avait des arrière-pensées.

(5284) On se disait : ces actes n'ont pas un caractère militaire. Tout cela a faussé les esprits.

⁽¹⁾ Le fragment suivant le n° (5226) porte, sur le cahier de sténographie, la date du 22 décembre 1916.

En Grèce il y a un esprit de guerre civique. Il n'y a pas seulement des Grecs conduits par des officiers germanophiles qui nous sont hostiles; il y a (5285) des Grecs passionnés pour la politique — et Dieu sait s'ils le sont —; il y a des Grecs vénizélistes et antivénizélistes.

C'est dans ce milieu trouble que doit être conduite notre

action. Ce n'est pas facile.

Vous lisiez tout à l'heure le dossier du général Sarrail. Que

(5286) Il ne voyait qu'une chose: des opérations les plus appropriées il les indiquait. Toutes celles qu'il a indiquées ont

On m'a dit de faire un effort accepté par nos alliés. Mais alors je l'exposais à lui laisser enlever certains éléments de (5287) troupes parce que l'accord ne se serait pas fait entre ces pays et moi.

Les documents que je vous ai lus marquent nos intentions de dénoncer tous les faits de nature à nous (5288) faire douter

de la bonne foi des Grecs.

Ce télégramme était imposé par la nécessité de l'accord entre les Alliés et nous. Si nous n'avions pas agi ainsi vous nous l'auriez reproché.

(5289) Dans la première étape vous vous étonnez de voir qu'il est question de la possibilité de laisser les troupes grecques

à nos côtés. C'était sur le désir même de Vénizélos.

Il v avait encore dans l'armée (5290) des quantités d'officiers qui lui étaient favorables. Vénizélos n'avait pas perdu l'espoir de revenir au pouvoir, de s'imposer.

Le directeur de la politique extérieure qui était son ami (5291) M. Politis, qui est aujourd'hui son ministre des affaires étran-

De sorte qu'eux-mêmes nous invitaient à une politique de

ménagement

D'où le télégramme que vous avez eu (5292-5300) et dont vous tirez parti, pour dire que nous manquions de prévoyance. Mais

nous en manquons avec nos amis eux-mêmes.

Et après la dissolution de la Chambre, toutes ces (5301) abstentions que vous indiquez, elles viennent des amis mêmes de M. Vénizélos qui n'ont pas voulu affronter cette lutte. En quoi du reste il a eu grand tort : nous lui avions donné le conseil contraire. Car quand on est un chef de parti, on se bat quelle que soit la situation (Très bien! très bien!)

Il y a ces abstentions, une (5302) mauvaise Chambre est arrivée avec le gouvernement de M. Scouloudis.

Qu'avons-nous fait à ce moment? Nous avons exigé une démarche — un des télégrammes que je vous ai lu s'applique aux résistances, aux hésitations que nous rencontrions — (5303) nous avons dit à l'Angleterre et à la Russie: « Il n'est pas possible que nous laissions la Grèce en cet état. Elle est pleine d'ennemis contre nous, elle est pleine d'espions contre nous. Le gouvernement qui est là est un gouvernement qui nous guette. Il faut le chasser, il faut demander la dissolution de la chambre, il faut exiger la démobilisation de cette armée puisque nous savons maintenant (5304) qu'elle ne peut plus marcher avec nous, qu'elle ne puisse plus servir contre nous!

Nous avons fait cette démarche. Elle a abouti. On a démobilisé l'armée, oh! pas aussi complètement que nous aurions voulu; mais tout de même elle a été privée de 70.000 hommes. C'est déjà une sécurité pour nous. Nous avons (5305) obtenu la disso-

lution de la Chambre.

Vous avez dit : « Elle s'est réunie, mais c'est que la Constitution grecque ne permet pas dès qu'on ne procède pas à de nouvelles élections, que la Chambre reste, au-delà d'un certain temps, sans se réunir. »

M. Vénizélos nous a demandé d'empêcher (5306) une consultation nouvelle, parce qu'elle se serait passée dans les pires conditions pour lui; de sorte, que, ayant exigé que les élections n'eussent pas lieu, nous avons dû admettre la formalité constitutionnelle qui a fait que la Chambre s'est réunie 10 minutes pour se séparer ensuite. Qu'y a-t-il là d'étonnant et de contraire à nos intérêts?

(5307) Mais nous avons fait plus que cela, nous avions été informés que la flotte grecque qui comprenait quelques unités rapides pouvait à un moment donné, dès qu'on changeait les officiers, qu'on changeait les équipages, devenir un élément d'inquiétude pour nous.

(5308) Nous avons fait ce geste assez vigoureux qui a consisté un beau jour à faire débarquer tous les équipages et les officiers à nous emparer de la flotte.

M. Simonet. Est-ce que nous l'avons encore?

M. le président du conseil. Mais oui! Mais nous ne sommes pas allés jusqu'au (5309) point à mon sens dangereux où l'armée grecque aurait pu se tourner contre nous. C'est cinquante, c'est soixante mille hommes, c'est quatre-vingt mille hommes! Nous n'avions vraiment pas besoin de les avoir contre nous.

Et alors quel est notre effort à (5310) ce moment? — Et ici je réponds à M. de Selves — nous remettons un ultimatum pour obliger le gouvernement grec de retirer les troupes de Thessalie pour les remettre dans le Péloponnèse, ce que le roi lui-même a appelé « la ratière » parce que une fois là nous ne les laisserons plus repasser. C'est déjà un élément de sécurité pour nous.

(5311) Qu'est-ce que nous appliquons comme sanction à réalisation de cet acte : le blocus, M. Monis. Nous en avons voulu user à certains moment, et qui a protesté contre le blocus et l'arrêt des navires? Mais M. Vénizélos, parce que tout le parti de M. Vénizélos est composé d'armateurs. (Exclamations et

(5312/5320) C'est une des difficultés de la situation.

M. de Selves a dit: (5321) vous avez demandé la déposition du roi, on ne vous l'a pas accordée; vous avez demandé la reconnaissance de M. Vénizélos, M. Monis disait: « le gouvernement russe vous a fait des observations contraires que je ne trouve pas dépourvues de logique». C'est entendu; tout de même M. Vénizélos et ses amis ont fait tout ce qu'ils ont pu pour (5322) nous rendre des services dans des conditions qui n'étaient pas sans péril comme on l'a vu; nous leur devons donc bien de passer à travers la logique rigoureuse pour essayer de leur faire une situation qui ne soit pas trop amoindrie. Et s'il est admis, comme le gouvernement britannique (5323) sur nos instances est arrivé à l'accepter, que M. Vénizélos qui détient une partie du territoire grec qu'il administre, s'il arrive qu'il doit être représenté par nous d'une manière que je dirais officielle, eh bien! je trouve que ce ne sera pas un geste inutile pour nous et si nos alliés acceptent de le faire nous n'aurons pas à (5324) regretter d'avoir donné ce conseil. Mais ce n'est pas tout. Le blocus s'opère, il produit ses effets sur la Grèce et nous espérons bien, à la faveur de cette contrainte, obtenir toutes les réparations qu'elle nous doit. Et alors ici, nous sommes débarrassés d'une inquiétude sur le flanc du général Sarrail — notez (5325) que le général Sarrail a pour instruction de prendre toutes ses dispositions et pour le cas où il jugerait que son corps expéditionnaire peut être menacé, de ne pas hésiter à faire le geste nécessaire.

Je m'excuse, messieurs, de n'avoir pas en effet dans ma trop longue réponse dit à M. de Selves ce que je viens (5326) de dire. Eh bien! au point de vue du corps expéditionnaire, celui-ci reçoit sans cesse des renforts, il attend encore deux divisions avec lesquelles il se trouvera dans les conditions qui lui permettront de soutenir la lutte, de quelque manière qu'elle se présente. Ces expéditions de troupes sont difficiles — pour manque de transports — et doivent (5327) être faites avec une grande rapidité, c'est une difficulté nouvelle. Pour les renforts, en dehors des unités constituées qui comportent environ 30.000 hommes expédiés rapidement, nous avons pensé que pendant qu'on transporterait les unités constituées, c'est-à-dire les deux divisions que, vers le commencement (5328) de janvier aura complétés le général Sarrail à sa disposition.

Ces renforts pourraient être transportés par les chemins de fer de l'Italie avec l'aide de bateaux italiens. Nous avons le concours du gouvernement italien, de sorte que l'expédition se faisant de (5329/5340) deux manières à la fois, nous avons la certitude qu'en temps utile le général Sarrail aura à sa disposition les troupes qui lui permettront de faire face à l'ennemi. C'est une situation importante.

(5341) J'ai eu l'occasion d'interroger...

Un sénateur. Monsieur le président, les alliés ont-ils promis des renforts?

M. le président du conseil. Oui, les Anglais.

(5342) Un sénateur. Monsieur le président du conseil, voulezvous me permettre...

M. le président du conseil. Laissez-moi d'abord aller au bout de ma démonstration: vous ajouterez ce que vous voudrez et je vous répondrai.

(5343) M. le président. Laissez parler M. le président du conseil.

M. Aristide Briand. J'ai eu des conversations avec des hommes qui connaissent la situation, qui l'ont envisagée, et qui, sans méconnaître ce (5344) qui doit provoquer des préoccupations légitimes, sont très loin d'en concevoir ce que j'appellerai des

Le corps expéditionnaire est en état de faire face à une très forte attaque, je ne dis pas dans son camp retranché: là, il pourrait faire face à des forces (5345) énormes, mais là-même où il est et dont nous avons bien l'espoir qu'il ne sera pas obligé de partir.

Avec les éléments de troupes qui peuvent être détachés, par exemple des armées Mackensen et Falkenhayn et venir dans la région de Macédoine (5346) dans des conditions qui ne seront pas très faciles, surtout dans la saison où nous sommes et contre une armée qui est amplement pourvue de matériel et dont la situation s'améliorera encore.

Il y aura bataille, c'est entendu.

Rien ne nous permet de croire (5347) que cette bataille devra

tourner au désastre de notre corps expéditionnaire.

Nous avons la pleine assurance qu'il en ira différemment, que là, face à face à l'ennemi, le corps expéditionnaire de Salonique fera bonne figure. (5348) C'est du moins le sentiment du général Sarrail dans les indications qu'il nous donne, le sentiment du général Roques, qui est allé à Salonique pour voir les choses d'un point de vue purement objectif.

(5349) Qui les a examinées. C'est que grâce aux renforts envoyés et aux deux divisions de renfort, le général Sarrail

considère que notre corps expéditionnaire peut faire bonne figure en présence de la situation, même de celle qui pourrait (5350)

s'aggraver par l'arrivée de renforts ennemis.

Mais j'ai l'espoir, le ferme espoir, que là-bas, en Roumanie, nos alliés russes ne permettront pas aux armées allemandes, austro-bulgares, de se détacher pour venir (5351) faire des opérations sur d'autres fronts. J'ai la ferme conviction que les opérations vont prendre là-bas une autre tournure et que les forces russes considérables qui sont concentrées là-bas, une fois faite cette opération (5352) délicate qui a consisté à laisser passer en arrière les troupes roumaines qui refluaient sous la pression ennemie, celui-ci sera occupé là et peu capable de distraire des (5353) forces importantes pour attaquer l'armée de Salonique.

Je crois que jusqu'à présent ce sont nos renseignements qui nous permettent de le supposer, il l'emploiera surtout à essayer de nous créer des difficultés avec la Grèce. (5354/5360) Il a l'air de compter beaucoup plus sur les diversions faites par des bandes recrutées dans la région de Monastir et qu'à travers la route de Santi-Quaranta (5361) on envoie pour essayer de nous inquiéter et sous l'influence de la propagande de certains officiers germanophiles qui jetteraient contre nous les quelques divisions grecques qu'on peut envoyer au combat. Ils auraient (5362) pu

ainsi nous inquiéter par ces difficultés.

Cela ne veut pas dire que si des forces du front roumain devenaient disponibles, ils n'essaieraient pas de les employer

contre Salonique.

(5363) Toutefois, messieurs, il faut réfléchir qu'ils en ont eu l'occasion, que le corps expéditionnaire de Salonique est là depuis près d'un an, qu'à de certaines heures, il a été très éprouvé par la maladie, ce que n'ont pas (5364) ignoré les Allemands, les Autrichiens et les Bulgares, et que, après avoir parfois envisagé l'intérêt d'une opération dans cette région, tout de même, ils ne l'ont pas tentée! (5363) Toutefois, messieurs, il faut réfléchir qu'ils en ont

C'est qu'elle présente des difficultés et des (5365) inconvénients pour eux et que lorsqu'un camp retranché a été solidement établi dans une région comme celle-là - et tous ceux qui l'ont vu ont déclaré que son organisation défensive était de premier ordre — pour le vaincre, pour le réduire, il faut un (5366) effort considérable en troupes et en matériel. Je pense qu'avant de se résoudre à une opération de ce genre, les Allemands qui n'ont pas une surabondance d'effectifs et de matériel hésiteront sans doute assez longtemps.

(5367) Mais il est à prévoir qu'ils peuvent le faire, et toutes les précautions doivent être prises par le Gouvernement, tant en ce qui le concerne qu'en ce qui concerne ses alliés, auprès desquels il ne doit pas cesser de faire effort pour qu'ils (5368) coopèrent dans la plus large mesure; toutes les précautions sont prises pour que notre corps expéditionnaire soit mis à l'abri du

péril. (Applaudissements.)

Voix nombreuses. La clôture. La clôture!

(5369) M. le président. Messieurs Jeanneney et Flandin ont demandé la parole... (La clôture!)

Voix à gauche. Parlez! Parlez!

M. le président. La parole est à M. Jeanneney contre la clôture.

(5370) M. Jeanneney. Messieurs, il me paraîtrait vraiment rigoureux d'avoir à m'expliquer sur la nécessité de l'intervention que j'apporte à la tribune.

M. Riou. Tout est terminé maintenant.

(5371) M. Jeanneney. Pardon, mon cher collègue, tout n'est pas terminé...

M. Hervey. C'est de l'obstruction! (Exclamations sur les mêmes bancs. Parlez!)

M. Jeanneney. Il reste en particulier une question importante, capitale à développer, (5372) une question qu'il est nécessaire de poser à M. le président du conseil...

M. le comte de Tréveneuc. De quelle nature?

M. Jeanneney. Notamment en ce qui concerne l'organisation de commandement (5373/5380) et de gouvernement.

Ces questions n'ayant pas été traitées, je me propose de les envisager. Le Sénat est juge... (Parlez! Parlez!)

(5381) Voix diverses. La clôture! Non non! Parlez! Parlez!

- M. Monis. Le droit de l'orateur de répondre à un ministre est absolu, personne ne peut le contester. (Adhésion.)
 - emenceau. Cela n'est pas douteux
- M. le président. Si l'on n'insiste pas pour la clôture, la parole est à M. Jeanneney. (Très bien! Très bien!)
- M. Jeanneney. Messieurs, croyez bien que je me rends compte qu'à cette heure mon intervention doit être brève et elle le sera. (Parlez! Parlez!) Nous ne saurions cependant clore ces séances secrètes, à tous égards si utiles, sans être en mesure de dire avec (5382) certitude si, oui ou non, demain l'organisation générale de la guerre, sa direction politique, sa direction militaire seront différentes de ce qu'elles étaient hier. (Très bien! à gauche.) et ce que vaudront aux mains du commandement, aux mains du Gouvernement les intentions, les moyens d'action que tout à l'heure, d'une façon un peu sommaire à mon gré, nous a présentés M. le président du conseil.

 (5383) C'est ce que je voudrais dire au Sénat et je me rends

bien compte que le sujet, malgré toutes les belles interventions que nous avons entendues, reste très ample. Je vais cependant essayer de le resserrer autant qu'il est possible. (Parlez!

Parlez!)

M. Clemenceau. M. le président du conseil a parlé pendant deux heures et nous ne nous sommes pas plaints un seul moment.

(5384) M. Jeanneney. Je m'efforcerai donc de le resserrer, et, soit dit en passant, sans m'inspirer en aucune façon de la manière dont M. le président du conseil a tout récemment procédé à son resserrement ministériel.

Je voudrais d'abord qu'il me fut permis — c'est indispensable et ce sera très court — de fixer une fois pour toute (5385) quels sont, d'après les lois et règlements en vigueur, les rôles respectifs dans la direction de la guerre, du gouvernement et du comman-

dement. Ceci est tout à fait essentiel.

Pour le Gouvernement d'abord : le Gouvernement fixe les buts politiques de la guerre, il désigne l'adversaire principal, il répartit entre les divers fronts les moyens et les ressources du pays. (5386) Pour un office comme celui-là l'intermédiaire naturel est le conseil des ministres, dans lequel, je le dis en passant, les ministres de la guerre et de la marine, au besoin le ministre des colonies, tout naturellement et le plus simplement du monde, doivent être ses conseillers techniques.

A côté de ce droit s'impose (5397) au Gouvernement le devoir d'organiser économiquement la guerre, de coordonner avec l'action militaire l'action financière, l'action économique, l'action diplomatique et même les considérations de politique intérieure. Et cette fois, pour cet office, l'organe normal (5388/5390) se trouve être le Conseil supérieur de la défense nationale, dont font partie de droit le ministre de la guerre, le ministre de la marine, le ministre des colonies, puis le ministre des affaires étrangères (5391), le ministre de l'intérieur et le ministre des finances. Voilà, messieurs, pour ce qui concerne le Gouvernement.

En ce qui concerne le commandement, quel est son rôle. Il est uniquement de diriger (5392) des opérations militaires. (Très bien!) Il est à toute heure responsable devant le Gouvernement, comme le Gouvernement est responsable devant les Chambres. J'insiste sur ceci que son (5393) rôle est et doit rester purement stratégique, sans pouvoir jamais être d'administration. L'administration de l'armée reste toujours aux mains (5394) du ministre de la guerre, qui peut à la vérité la déléguer, mais ne peut faire cette délégation au profit d'un commandant de corps d'armée, d'un commandant d'armée, sans jamais pouvoir la consentir au commandant (5395) en chef.

Voilà, messieurs, des principes qui ne peuvent être contestés par personne. Leur saine application pous laisceit conformer.

par personne. Leur saine application nous laissait espérer d'heureux résultats et lorsque, comme le (5396) rappelait notre collègue M. Monis, le 4 août 1914, nous avons quitté cette salle, nous n'avons jamais douté qu'il en serait fait la plus loyale application. (5397) A cet égard, nous avons fait au Gouvernement et au commandement le crédit le plus absolu; mais messieurs, il s'est trouvé qu'après la Marne, lorsque les fronts ont été (5398) stabilisés, que l'on a pu observer un peu plus sûrement, beaucoup de choses déconcertantes qui d'ailleurs, je le dis, n'ont entamé en aucune façon notre confiance. (5399) Je ne parle pas du démenti cruel qui a été donné, dès ce moment à toutes les prévisions les plus dogmatiques de nos états-majors sur le point principal (5400) de l'attaque allemande, sur l'organisation de ses réserves, sur la nature des opérations militaires, sur le rôle de toutes les armes, sur la durée de la guerre (5401) ellemême. Mais un fait commençait à frapper beaucoup. C'était de voir qu'en plein territoire national, entre la zone des armées et la zone de l'intérieur s'était (5401 bis) établie une frontière,

une véritable barrière — ce n'est pas assez dire — une muraille, une muraille continue et hautaine qui dérobait aux yeux (5402) de l'intérieur ce qui se passait dans la zone des armées (Très bien!), elle couvrait, osons le dire, un pouvoir et une omnipotence (5403) à peu près absolus du commandement en chef.

Je ne crois rien exagérer, nous avons vécu tout cela à la commission de l'armée (5404) depuis deux ans, et M. Paul Doumer était infiniment véridique lorsqu'il rappelait hier que, par exemple, en février et mars 1915, lorsque (5405) la commission de l'armée inquiète de l'état de nos armements, et de nos armes portatives en particulier, voulut avoir des statistiques, elle s'aperçut (5406-5410) que le ministère ne les possédait pas.

Il lui fallut les demander au commandant en chef pour les obtenir. (5411) Ce fut aussi une constatation qui a été au moins aussi navrante que de voir, même un peu plus tard, avec quelle difficulté le Gouvernement réussissait à se faire obéir et ne parvenait qu'à se faire désobéir (5412) parfois dans la zone des armées.

Nous n'avons pas oublié qu'au mois de juillet 1915, après les énergiques interventions de M. Charles Humbert, lorsqu'il est apparu comme une nécessité de reprendre au front des spécialistes de l'artillerie pour les renvoyer à l'intérieur et qu'après (5413) un débat passionné, une entente s'étant faite entre les deux commissions de la Chambre et du Sénat, une dépêche avait été rédigée par M. le président du conseil lui-même et renvoyée aux armées. (5414) On eut à quelque temps de là la surprise de voir qu'il n'était pas obéi; et lorsqu'on en rechercha la cause, il se trouva que cette dépêche avait été transmise aux groupes d'armées dans un texte différent de celui qu'avait écrit M. le président du conseil. (Mouvements divers.)

(5415) Lorsque nous avons demandé quelle sanction avait été prise contre l'officier responsable de cette transmission inexacte, il fut répondu qu'il n'en avait été prise aucune parce que c'était un officier excellent. (Exclamations.) (5416) ceci est consigné dans les procès-verbaux de notre commission. Enfin, je dirai les difficultés à peu près inextricables qu'a rencontrées le contrôle parlementaire pendant de longs mois. (5417) Nous rencontrons encore quelquefois, dans la zone des armées, une politesse hostile, mais où notre droit enfin est constaté. Me permettrez-vous enfin de vous signaler cette circonstance capitale, que pendant plus d'un an, le conseil supérieur de la défense nationale, qui était l'organe naturel et nécessaire d'une direction (5418) totale de la guerre, de sa direction économique ou industrielle, ne s'est même pas réuni.

Il y a là incontestablement un oubli et une méconnaissance de ses devoirs de la part du Gouvernement d'alors, plus particulièrement imputable au ministre de la guerre M. Millerand. Ajouterai-je que le départ pour Bordeaux (5419) qui a tant d'autres égards a été funeste a achevé de distendre jusqu'à aujourd'hui le lien d'autorité que le Gouvernement doit avoir toujours sur le commandement. Il ne faut pas vous le dissimuler c'est, à vrai dire, dans cette faute initiale que résident beaucoup de conséquences fâcheuses que nous avons observées et que

nous subissons encore. (Très bien!)
(5420) Le splendide isolement dont le quartier général de l'armée s'était cru capable, l'omnipotence âpre, sans partage, qu'il a exercée à l'abri de tout contrôle, y compris le contrôle parlementaire — comment n'irai-je pas au bout de ma pensée! l'atmosphère d'idolâtrie que l'on y a patriotiquement entretenue autour de lui, ont empêché de reconnaître ses erreurs, la valeur des suggestions qui lui étaient apportées, (5421) « d'avoir ? » assez vite obéi aux injonctions qu'il recevait.

Depuis deux ans, c'est avec la commission de l'armée et le

Gouvernement une lutte qui en réalité, par dessus la tête du Gouvernement, va directement au quartier général. (Très bien! très bien! à gauche.)

(5422) Dans tous les domaines, qu'il s'agisse de l'armement, du ravitaillement, des méthodes de guerre, de la composition et de l'utilisation des effectifs, et jusque dans cette redoutable et angoissante question (5423) des places fortes de si regrettables erreurs ont été commises

Tout cela est consigné dans les rapports de votre commission de l'armée.

Et c'est peut-être aussi à des préoccupations de ce genre que vous avez obéi lorsqu'au 9 juillet, (5424) à la suite du comité secret, vous avez exprimé au Gouvernement la confiance pour que « l'expérience et les leçons du passé aidant, il continue à exercer son autorité légitime sur tous les organes de la défense nationale et à employer (5425) toute son énergie à fortifier les directions de guerre ».

L'heure est venue de savoir si oui ou non on a fortifié les directions de la guerre, si on a fortifié en particulier le commandement. (5426) Le bilan général, je ne le refais pas; il résulte des discours des orateurs qui m'ont précédé. C'est à l'organisation du commandement et du Gouvernement que je m'attache spécialement. (5427) Là-dessus, nous avons un critérium que je crois tout à fait sûr. En termes auxquels j'ai applaudi de tout mon cœur, M. Doumer dans un vibrant et robuste discours dénoncé, les faiblesses, les fautes, le mal jusqu'ici insondable (5428) de la bureaucratie du quartier général. J'ajoute que nul plus que notre collègue n'en avait le droit, parce que nul à la commission de l'armée n'a mis plus d'activité, d'énergie, de soin à la défense de nos intérêts militaires, à l'organisation (5429) de notre matériel, y compris de notre matériel lourd de campagne. J'ajoute que nul plus que lui n'avait le droit de parler, puisqu'il a donné à son pays ce qu'il avait de cher, des enfants qui ne reviendront pas tous à son foyer. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

(5430) La bureaucratie du quartier général dont nous souffrons depuis deux ans et qui, quoi qu'on en dise, n'a pas encore disparu, monsieur le président du conseil, qu'a-t-elle fait et comment était-elle là?

(5431) J'ai dit en commençant que les pouvoirs d'administration ne pouvaient appartenir qu'au ministre de la guerre, jamais au quartier général. Ils s'y étaient pourtant installés, développés copieusement dans (5432) la zone des armées tout entière et au quartier général lui-même : dans la zone des armées où nous comptons tant d'établissements qui devraient être à l'arrière, des écoles, des stations d'essais, techniques, des services, des hôpitaux fixes (5433/5440) tous services dont la place est évidemment à l'intérieur et sous l'autorité du ministre de la guerre. Il y avait aussi le quartier général lui-même (5441) où l'on fait toutes choses — on disait à peu près à l'exception de la stratégie — je n'irai pas jusque là mais où on fait beau-coup de choses à côté de la stratégie: de la diplomatie, de la politique extérieure, peut-être de l'autre, je ne sais pas (Rires.) et où l'administration occupe un personnel infiniment

Il n'est pas du reste facile de savoir ce qui se passe au quartier général, il ne l'était pas encore au mois de février 1915. J'ai eu grand mal à me procurer l'état du personnel des bureaux du quartier général, et encore malgré trois ou quatre réclamations n'ai-je pu avoir la décomposition (5443) par service. Mais j'ai eu le chiffre global, le voici : au mois de février 1915, le quartier général comportait un effectif d'officiers de 232 (Exclamations) il comprenait 197 secrétaires, 978 hommes de troupe : total 1.175 secrétaires ou hommes (5444) de troupe et au total tant officiers que secrétaires et hommes de troupe 1.407. (Exclamations et rires.)

M. Empereur. Il serait intéressant de connaître leur âge. (Interruptions.)

M. Hervey. Combien y en a-t-il au quartier général allemand? (Nouvelles interruptions.)

(5445) M. Jeanneney. Laissez-moi dire que nous avions d'autant plus le droit d'être sévères pour une situation semblable que nous ne la dénoncions pas pour la première fois, vingt fois, trente fois à la commission de l'armée, nous en avons montré les inconvénients. Un jour même nous avons senti la nécessité (5446) de consigner nos critiques dans un document. Je me suis efforcé de mettre dans sa rédaction toute la discrétion de plume compatible avec le sujet. Voulez-vous me permettre de lire quelques

lignes seulement de ce rapport? (5447) « Certes il faut que le haut commandement des armées, qui a la responsabilité des opérations, ait sur leur conduite la pleine indépendance, nul ne peut le contester. Mais on dénature dangereusement son rôle si on l'étend au delà de cette prérogative. Si haute que soit la fonction du commandant en chef (5448) il est le subordonné du Gouvernement, il est responsable devant lui, il lui doit compte à tous moments de ses actes. Pourtant nous avons vu (5449/5460) le haut commandement assumer des charges qui n'étaient pas normalement les siennes, soit que certaines attributions de l'administration centrale lui parussent délaissées, soit que des officiers venus de cette administration y eussent apporté son esprit. Les services de l'avant se sont grossis au point d'y constituer l'équivalent d'un second ministère de la guerre. La conséquence est double. Des services et même des rouages administratifs sont nés à l'avant qui ne sont point à leur place (5461) et qui par la dualité qu'ils créent sont des dangers graves de discorde, d'autre part en plein terri-toire national, un fossé a été creusé entre la zone de l'avant et celle de l'arrière qui s'il n'a pas créé dans l'Etat deux pouvoirs, compromet l'unité d'autorité et d'action, loi primordiale. »

(5462) M. le président du conseil vient de me faire un signe d'assentiment, et au surplus dans son discours, tout à l'heure, il nous a annoncé, comme la satisfaction suprême et cette fois décisive, la suppression au nouveau quartier général, de tous les services parasitaires; il nous a annoncé que tous ces services allaient être ramenés à Paris, (5463) au ministère de la guerre où est leur siège. C'est bien cela n'est-il pas vrai que vous avez

M. le président du conseil. Oui.

M. Jeanneney. Eh bien il me sera permis de rappeler que le rapport que je lisais tout à l'heure date du 13 janvier 1916, que voici par conséquent un an que le mal est signalé (5464) et que par conséquent des réformes de ce genre, pressent un peu plus,

par consequent des réformes de ce genre, pressent un peu plus, qu'il eût fallu y mettre un peu plus de célérité.

On le devait d'autant mieux que comme je l'indiquais tout à l'heure il n'y avait aucune susceptibilité permise, personne n'avait à se froisser d'une raison comme celle-là, parce que c'était une (5465) situation illégale et qu'il s'agissait purement et simplement de faire rentrer dans le droit une situation qui en était sortie. J'ajoute que, lorsque tout à l'heure, monsieur le président du conseil yous paus avez annoncé une meure qui vous paus que conseil vous paus avez annoncé une meure qui vous paus que conseil vous paus avez annoncé une meure qui vous paus que conseil que conseil vous paus que conseil que con président du conseil, vous nous avez annoncé une mesure qui va être prise, car dans vos paroles beaucoup de choses sont au futur (Rires à gauche) vous (5466) avez oublié que vous nous avez déjà fait cette promesse dans les mêmes termes.

M. Clemenceau. Textuellement!

M. Jeanneney. Le 14 juin 1916, M. le président du conseil s'exprimait ainsi devant nous :

(5467) « C'est un véritable ministère qui s'était créé au grand quartier général; il y avait là une administration tout court, chevelure dans laquelle il fallait tailler avec une certaine discrétion pour ne pas désorganiser les services, et aussi pour ne pas éveiller les susceptibilités en donnant l'impression d'un manque

M. le président du conseil. Parfaitement!

(5468) M. Jeanneney. Nous vous avons fait crédit.

Nous pensons que les mesures exécutées, elles ne le seront

Lorsque vous parliez ainsi le... 1916, vous oubliiez monsieur le président du conseil que le 5 avril même, vous vous êtes ainsi exprimé devant la commission de l'armée : (5469) «Le ministre a entrepris immédiatement de faire rentrer au sein du ministère tous les organes que je qualifierai de parasitaires, qui pesaient sur le commandement et risquaient de le paralyser. Déjà plusieurs sont rentrés, j'espère avant que le mois ne soit écoulé que la totalité de l'opération sera réalisée ».

- M. le président. Il s'agit bien des bureaux de l'état-major.
- M. le président du conseil. Il s'agit de bureaux qui s'appliquent à autre chose qu'au commandement. Nous les détruirons. En tant qu'ils contiennent des éléments intéressants, ils viendront à leur place naturelle et normale au sein du Gouvernement au ministère de la guerre.
- M. le président. Pouvez-vous nous donner (5471/5480) un document que nous réclamons depuis longtemps : l'organisation des bureaux de l'état-major; il devient d'autant plus nécessaire que nous ayons ce tableau que vous allez faire jouer les choses autrement qu'elles ne jouaient depuis le début de la guerre.
 - M. le président du conseil. C'est très facile (5481).
- M. le président. Ce tableau monsieur le président du conseil nous ne l'avons jamais vu.
 - M. Clemenceau. Ce n'est pas faute de l'avoir demandé.

M. Jeanneney. Deux mois auparavant vous aviez déjà dit à la commission de l'armée... (rires): (5482) « Qu'il y ait des modifications à faire dans le commandement c'est certain. Dès mon

arrivée à la présidence du conseil certaines ont été réalisées sans résistance, d'autres ont été (5483) réalisées ces jours derniers, d'autres sont en préparation ».

(5484) Puis un peu plus loin : (5485) « Tout ce qui est parasitaire au grand quartier général, tous ces bureaux qui se sont multipliés, d'ordre administratif, d'ordre diplomatique, qui apparaitment une vénitable enroiseties des parasities de la constituent une vénitable enroiseties de la constituent une venitable enroiseties de la constituent de la constituent de la constituent de constituent une véritable organisation gouvernementale, je les ai fait rentrer dans le giron du Gouvernement, (5486) où est leur place pour débroussailler le commandement, pour qu'il n'ait à faire que sa tâche d'autorité incessante, de surveillance et de direction des opérations de guerre, sous le contrôle du Gouvernement ».

(5487) Le Sénat verra les limites de la confiance que nous avons faite à M. le président du conseil en considérant ce qu'est aujourd'hui, malgré ses promesses répétées, la situation. Cette situation quelle est-elle?

Vous nous avez dit: ce travail (5488) est commencé, il sera fini à la fin du mois, des bureaux sont déjà rentrés, d'autres vont

revenir, l'achèvement va se faire incessamment.

Eh bien! J'ai ici entre les mains le rapport secret de M. le contrôleur général Bonhomme en date du (5489) 1er décembre 1916, chargé de se rendre compte de l'utilisation des effectifs

et de l'application de la loi au quartier général. Qu'y vois-je? (5490) Je rappelle qu'en février 1916 nous avons trouvé 1.400 officiers, secrétaires ou soldats au quartier général; au 1er décembre 1916, il y en avait 1.625. (Exclamations.)

(5491) A savoir : 302 officiers, 1.323 secrétaires ou hommes de troupe, c'est-à-dire 70 officiers et 148 hommes de plus qu'en février 1916.

(5492) Dans ce rapport, je trouve au surplus des constatations comme celle-ci (5493) : l'effectif d'ensemble de ces unités administratives atteint 338 officiers et 2.415 hommes, car il faut y ajouter les ordonnances, (5494), services spéciaux, etc., qui suivent

le grand quartier général.

Et le contrôleur Bonhomme fait aussi cette constatation fort intéressante: (5495) d'après les tableaux d'effectifs de guerre arrêtés le 11 novembre 1913 et le 21 avril 1914, cet effectif général devait être de 123 officiers et de 1.664 hommes, d'où un excédent sur les effectifs nécessaires reconnus de 115 officiers

et 751 hommes.

(5496/5500) Au surplus, sans entrer dans le détail, par exemple pour l'application de la loi Dalbiez, notamment M. le contrôleur Bonhomme constate qu'au 1er octobre (5501-2) 127 hommes de l'armée active et de la réserve se trouvaient encore à Chanl'armée active et de la reserve se trouvaient encore a Chantilly; que le 21 novembre on relevait parmi les porte-fanions, les motocyclistes, les secrétaires jusqu'à 31 hommes d'active et de la réserve, et il ajoute (5503) « au moins indispensables paraissent être parmi ceux-ci, l'infirmier X, classe 1911, un autre de classe 1912, deux autres de la classe 1911 et un bottier de la classe 1910 »

5504) M. Gaudin de Villaine. Il y a des embusqués partout.

M. Jeanneney. Il est penible de voir que des autorités supérieures qui devraient donner l'exemple de l'application de la loi,

encouragent au contraire sa violation. (Applaudissements.) (5505) Je n'ai pas eu de surprise pour ma part lorsque le mois dernier je me suis transporté dans un établissement de la rue Lebrun, à Paris, quartier des Gobelins. Il ne m'était pas encore rentré dans l'esprit que la rue Lebrun pouvait appartenir à la zone des armées. Par un bénéfice singulier (5506) d'exterritorialité, cet établissement est régi par la zone des armées. Or la loi Dalbiez y est totalement inconnue. Jamais elle n'a été notifiée à ces officiers qui ne l'avaient pas appliquée et qui ne commencent à s'en préoccuper (5507) qu'à raison des menaces qu'elle constitue de troubler brusquement leurs effectifs et qui se résignent pour cette raison un peu égoïste à son exacte application.

Je dois dire qu'il ne fallait pas pour cela (5508) faire de grands efforts, il n'y avait à prendre de front aucune forteresse, et on pouvait, comme disait tout à l'heure le président du conseil, aller d'un pas ouaté vers la résolution qui consistait à demander au grand quartier général de faire (5509/5510) purement et simplement l'application de la loi et de consentir à ce que les lois votées par les représentants du pays aient cours

même aux armées, même au grand quartier général.

(5511) M. Gaudin de Villaine. Le Parlement n'applique pas la loi Dalbiez!

- M. de Treveneuc. Les 9/10 des embusqués que je connais ont des influences parlementaires derrière eux.
 - M. Servant. Et même ministérielles!
 - (5512) M. Millies Lacroix. Il faut les débusquer.
- M. Brager de la Ville-Moysan. Il faudrait appliquer aussi la loi Dalbiez à la Chambre, ça ne ferait pas de mal!
- (5513) M. Jeanneney. Je ne cherche pas à passionner le débat, je le traite avec l'impartialité d'un véritable juriste; mais je dis à notre collègue que, s'il a des indications à donner à la commission de l'armée sur les faits (5514/20) d'embuscage qui soulèvent son indignation, elle les accueillera avec reconnaissance.
- (5521) M. Hervey. Mon cher collègue, voulez-vous me permettre une observation; lorsque nous sommes alarmés, il nous est tout à fait impossible, en conscience, de dénoncer des choses comme celles-là, nous ne voulons pas encourir le reproche que M. le président du conseil adressait à M. Abrami; mais je puis vous (5522) garantir, sous ma responsabilité, que j'ai passé une grande partie de mon temps à répondre à des lettres qui étaient écrites par des parlementaires (on rit).
 - M. Charles Riou. Des parlementaires qui ont trente ans!
 - M. de Kerouartz. Ils feraient mieux d'aller au front!
- (5523) M. Jeanneney. Messieurs, ce qui peut, ce qui doit nous intéresser aujourd'hui, c'est de savoir pourquoi une situation aussi irrégulière a duré aussi longtemps. M. le président du conseil ne pourra pas dire là, c'est le Parlement qui l'a empêché d'agir; il a eu le temps, depuis le mois de janvier 1916 (5524) spécialement pendant les vacances parlementaires, les travaux ayant été à ce moment fortement espacés. J'ajoute que je regrette de voir aujourd'hui annoncer au futur une mesure nou-

velle, et de ne pas constater que M. le président du conseil l'ait prise spontanément (5525). Cette mesure, elle vient à la suite d'un nouveau comité secret de la Chambre, à la suite d'un engagement tacite pris avec la majorité de la Chambre. Pourquoi messieurs?

Parce que, pour des raisons que je ne m'explique pas bien encore ou que je m'explique imparfaitement, le (5526) Gouvernement n'est point encore résolu à faire tête chaque fois qu'il le faut, au quartier général. Nous en avons eu des exemples innombrables. Voulez-vous me permettre de vous en citer deux

qui sont de petits faits.

Le 6 mars 1916, préoccupé de la situation que je viens de (5527) dénoncer, et de quelques autres, M. le président du conseil nous dit : « Ma conception, je l'ai appliquée dès que je suis arrivé au Gouvernement; elle a consisté à faire connaître au général en chef que, désormais, l'article 2 du décret sur la conduite des grandes unités, — je pense qu'il voulait dire sur le (5528) service en campagne — serait modifié ». Je sais bien que nous sommes un peu au régime des décrets clandestins. Nous l'avons vu dans l'affaire des places fortes; mais il n'est pas à ma connaissance qu'un décret ait été pris sur ce point, ni que l'article 2 du règlement de 1908 sur le service en cam-

pagne ait été modifié. (5529)

A la commission de l'armée, de même, nous étions préoccupés des pertes considérables que certaines opérations locales faisaient subir. L'affaire de l'Hartmannswillerkopf a été dénoncée, à maintes reprises, comme parfaitement inutile et outrageusement sanglante. Nous avons désiré avoir des explications. M. le présaigante du conseil (5530) nous a déclaré qu'il nous enverrait le dossier d'une enquête qui avait été ouverte à ce sujet. Il nous l'a déclaré (5531) le 6 janvier, le 21 janvier et le 10 avril. Or nous ne l'avons jamais eu. M. le président du conseil disait tout à l'heure, — et en cela il ne faisait que répéter (5532/40) ce qu'il nous a déclaré à la commission — qu'il fallait tenir compte du prestige entourant certains hommes qui (5541) servent le pays. Pour éclairer sa pensée je placerai sous vos yeux les (5542) propres termes dont il s'est servi un jour. La chose en

vaut la peine. (5543) « Il y a des hommes qui n'ont pas seulement leur valeur réelle mais ont comme presque tous les hommes dans la vie, une valeur représentative, une valeur fiduciaire, si vous voulez, un prestige qui dépasse quelquefois leurs qualités. Quand ils l'ont, il faut qu'on puisse l'utiliser. Voilà ma doctrine ». (5544) Je demande d'abord à M. le président du conseil et je ne veux pas employer des mots trop sévères...

M. le président du conseil. Mais si, ne vous gênez pas!

(5545) M. Jeanneney. ... de faire la part de ce qu'il peut y avoir d'un peu fictif dans le caractère fiduciaire de certaines illustrations, qui dépend pour une part que je ne puis pas préciser, du soin particulier dont l'entourent une maison sise rue François-Ier et l'état-major (5547) autour d'eux. Il ne conviendrait pas peut-être de nous rendre responsables d'un caractère fiduciaire ainsi créé. J'ajoute que ce n'est pas avec un rôle représentatif ou fiduciaire que l'on (5548) gagne des batailles. La question méritait d'être envisagée autrement; mais je sais bien ce que ce sujet a de trop pénible.

(5549) Un sénateur au centre. Plutôt!

M. Jeanneney. Je laisse de côté la personnalité du général en chef et je me demande quelle est maintenant la situation qui lui est (5550) faite ou qui va lui être faite.

Un sénateur à droite. On vous l'a dit!

M. Jeanneney. Je ne me satisfais nullement de votre réponse, (5551) monsieur le président du conseil; je veux d'autres précisions, et pour deux raisons, à cause de la lenteur et du mystère avec lesquels cette opération est conduite.

(5552) Vous conviendrez qu'en temps de guerre, il y a deux choses indispensables: un ministre de la guerre et un commandant en chef. Or (5553) il se trouve que, depuis quinze jours, nous n'avons ni ministre de la guerre, ni commandant en chef, sauf l'honorable ministre de la marine qui fait l'intérim.

Voix nombreuses. Il est en route.

(5554) M. Jeanneney. Je n'exagère rien!... Les pouvoirs du commandant en chef lui ont été donnés par un décret publié au Journal officiel le (5555) 2 décembre 1916, qui fait de lui le commandant en chef des armées françaises. Il l'est et le demeure jusqu'à ce qu'il ait été officiellement remplacé.

(5556) Ceci n'est pas sans intérêt vous le voyez. Tout à l'heure, M. le président du conseil laissait entendre que M. le général Joffre conservera sa qualité de commandant en chef des armées

françaises.

M. Charles Riou. C'est au Journal officiel!

M. Jeanneney. Du tout! Oh! je sais bien qu'une (5558/60) presse qui n'est pas censurée — et toute la presse n'est jamais censurée comme vous le savez — a donné le texte d'un décret (5561) qui, suivant elle, aurait paru au Journal officiel et qui concentrait encore entre les mains du généralissime la qualité de commandant en chef des armées françaises. Je demande quelle va être la situation et j'insiste là-dessus. (5562) Quelle va être la situation du commandant en chef du front Nord-Est et du commandant en chef des armées d'Orient?

M. le président du conseil a dit tout à l'heure qu'ils correspondront directement avec le Gouvernement (5563). Encore un futur; mais ce qui est actuel, c'est le régime qui domine la situation et la qualité de commandant en chef des armées françaises lui donne la faculté d'exiger demain que toute la correspondance passe par son intermédiaire. (5564) A cet égard je vous signale le danger, les causes inévitables de conflit qui vont se produire et j'appelle sur ce point toute l'attention éveillée de M. le président du conseil. J'envisage la situation spéciale de conseiller technique qu'en qualité de commandant en chef des armées M. le général Joffre va avoir.

(5565) Je ne veux rien dire de désobligeant (Non! Non!); je ne veux pas chercher dans quelle mesure le général Joffre se trouve qualifié par son passé, par ses deux années de commandement, ses idées sur l'artillerie lourde, le plan de mobilisation qu'il a préparé, pour donner des conseils au Gouvernement. (5566) J'omets cela. Je demande seulement l'avis du Gouvernement.

A la commission de l'armée, j'ai entendu M. le ministre de la guerre dire que le généralissime n'était pas son subordonné.

C'était une erreur ; ce pourrait être demain une vérité. Il est possible que demain, (5567) le général en chef ne consente pas à accepter les ordres, les incitations du ministre de la guerre.

Je regrette beaucoup l'absence de M. le ministre de la guerre. Je ne suis pas le dernier à être surpris que (5567) toutes les questions importantes, capitales, qui intéressent son administration, soient traitées hors de sa présence.

Je n'ose point poser la question à M. le ministre intérimaire de la guerre

(5569) Je la poserai au ministre quand il sera là.

(5570) Un sénateur à droite. Cela fera une interpellation de

(5571) M. Jeanneney. J'envisage non pas le conflit avec le conseiller technique du Gouvernement qui aurait les qualités de général en chef et de membre virtuel du Gouvernement (5572).

M. le président du conseil. Il n'y en aura pas.

(5573) M. Jeanneney. Vous ne voyez les difficultés nulle part, je les envisage et je dis qu'en conscience j'y aperçois pour demain la cause de sérieux et graves inconvénients. (Bruit.)

Sur divers bancs: Parlez!

(5574) M. le président. Le Sénat vous invite à continuer M. Jeanneney.

(5575-5580) M. Jeanneney. Je vous demande encore deux minutes de patience. (Parlez! sur divers bancs à gauche.)

J'ai fini en ce qui concerne le commandement. Je n'ai plus que quelques mots à dire de l'organisation nouvelle du Gouvernement. (5581) Je ne veux point « ironiser » comme dit M. le président du conseil, la chose serait facile.

M. le président du conseil. C'est toujours facile.

(5582) M. Jeanneney. Il y a six mois, il a multiplié le nombre de ses ministres; avant-hier sur l'invitation de la Chambre des députés il l'a réduit. Il est arrivé finalement à le réduire en le multipliant. (Sourires.)

(5583) Ce serait une chicane indigne d'un pareil débat; je n'y reste pas. Je ne souligne pas ce qu'il y avait de curieux à la séance d'avant-hier à voir le ministre de l'économie nationale, retour de Londres où il venait de négocier (5584) un traité très avantageux pour le ravitaillement en blé et pour les affrètements, après avoir quitté deux jours auparavant le ministère du commerce et du ravitaillement pour passer à l'économie nationale. Je mets le débat un peu plus haut. (5585) Je reconnais avec M. le président du conseil que l'organisation des départements ministériels, telle qu'on l'avait conçue jusqu'à ce jour n'est pas compatible avec les nécessités de la guerre: ce jour n'est pas compatible avec les nécessités de la guerre; qu'il est surprenant qu'on ne s'en soit (5586) pas aperçu plus tôt. Le remaniement aurait dû être fait depuis longtemps. Permettezmoi de vous dire comment je le conçois: il convenait de réduire le nombre des ministres — j'en suis d'accord avec vous — on pouvait (5587) le réduire à un chiffre qui n'eût pas dépassé celui de votre comité de guerre en groupant les ministres civils. Car votre comité de guerre n'est qu'une imitation de ce qui s'est fait en Angleterre, alors (5588) que les raisons sont très différentes, alors que votre conseil supérieur de la défense nationale est, à une unité près, constitué comme

le comité de guerre que vous avez organisé.

Quoi qu'il en soit, les (5589) ministres civils étant groupés comme vous l'entendez, il y avait dans l'administration un organe essentiel qui devait dominer tous les autres, c'était le ministère de la guerre. Il y avait lieu en effet d'y faire entrer des services (5590) comme ceux de l'organisation et de l'administration de l'armée. J'aurais compris qu'on fit entrer également le meitiellement propriétiellement pro lement le ravitaillement national tout entier, civil et militaire. (Dénégations sur un grand nombre de bancs.) Je lui aurais donné (5591) les fabrications de guerre et les fabrications natio-

Voix diverses. Non! non! ce serait dangereux.

M. Jeanneney. Vous me permettrez de montrer la nécessité de coordonner en vue de la guerre toute l'activité nationale. ((5592-5600) Toutes les forces du pays devraient nécessairement être entre les mains du ministre de la guerre, tous ces organismes puissants.

(5601) Il y avait à éviter de faire sortir du ministère de la guerre les organes qui doivent y être essentiellement. J'ai nommé le ravitaillement — au moins le ravitaillement militaire — l'armement et les fabrications.

Depuis quatre ou cinq jours nous avons appris que le chaos dans lequel se trouvent actuellement les administrations (5602) militaires était tel qu'il a fallu recourir à la nomination d'une commission pour les mettre d'accord. Nous n'avons aucune idée de la composition de cette commission, nous ne la connaissons pas.

Je ne sais pas en particulier, ce qui va advenir de l'Intendance, si elle sera maintenue au ministère de la guerre ou (5603) si au

contraire elle va passer au ministère du ravitaillement.

Si elle reste au ministère de la guerre, je me demande alors comment le ministre du ravitaillement va trouver en quelques jours, comme il est nécessaire, le personnel considérable qu'il faut pour assurer le ravitaillement, alors qu'il y avait tout prêt, à côté, le grand service de l'Intendance, avec ses commissions de réception et d'achat qui doivent fonctionner du jour au lendemain.

Si au contraire le service de l'Intendance doit passer au ministère du ravitaillement, vous aurez cette chose paradoxale, qu'un service militaire sera laissé entre les mains d'une admi-

nistration civile.

Pour le ministre des armements, la situation est la même; à cet égard elle n'est pas très (5605) claire. M. Albert Thomas est à la fois ministre des armements et des fabrications. On lui a adjoint un sous-secrétaire d'Etat des fabrications : d'où il faut entendre que M. Albert Thomas est spécialement chargé de l'armement.

Là encore la même question se pose : M. le ministre de l'armement va-t-il conserver dans son administration comme il (5606) l'avait hier, la direction du personnel de l'artillerie, ce qui serait une chose choquante, ce qui n'était pas hier, parce qu'elle dépendait du ministère de la guerre; ou au contraire celle-ci va-t-elle rester au ministère de la Guerre? Nous l'ignorons. M. le ministre de la guerre l'ignore peut-être lui-même.

(5607) En ce qui concerne l'armement, le matériel proprement dit, me direz-vous ce qui va se passer demain? De deux choses l'une : ou le ministère de l'armement va être un pur fournisseur de l'administration de la guerre, recevant d'elle des commandes et les exécutant. Et alors on (5608) peut se demander pourquoi, si ce n'est pas par mesure purement honorifique, il y avait lieu de le promouvoir aux fonctions de ministre. Ou, au contraire, il sera réellement ministre de l'armement, ne se bornant pas à les fabriquer, les désignant, les discutant, choisissant les modèles, ayant à côté de lui tous les services techniques (5609) qui sont chargés de les étudier, de les déterminer, de les essayer. Et alors, que devient l'autorité du ministre de la guerre? Et que deviendra-t-il lorsqu'un conflit s'élèvera sur une question d'armement au ministère de la guerre, alors surtout que vous aurez, vous le savez déjà, une troisième cause de conflits en la personne du conseiller technique. (5610/5620) Messieurs, je m'excuse d'avoir été peut-être long. (Parlez, parlez.) En tout cas plus que je ne l'aurais voulu. J'ai fini. (Parlez, parlez, interruption.) J'ai parlé je vous l'assure sans aucune passion. (5621) Vous me croirez donc si j'ajoute que j'ai parlé sans impatience ambitieuse; je n'ai pas parlé croyez-le non plus sans tristesse. J'appartiens à un département frontière dont je sais tous les dangers, qui avoisine Belfort, que M. Paul Doumer et moi avons visité à plusieurs reprises. Et pour cette raison là peut-être (5622)

M. Paul Doumer. Il y a là même incurie qu'à Verdun.

- M. Jeanneney. ... j'envisage avec une compassion particulière la situation de nos départements envahis (Applaudissements.) qui depuis trente mois subissent l'oppression cruelle, atroce, de l'Allemagne; pour qui (5623) toutes les heures sont des heures de ruines, de larmes, de sang, et qui, de minute en minute, attendent la délivrance... (Très bien!) Depuis trente mois le sang de nos enfants coule goutte à goutte.
 - M. Halgan. Nous éprouvons les mêmes tristesses que vous.
- M. Jeanneney. Je me permets de dire que si une indécision, (5624) une hésitation, une pusillanimité devaient, à un moment quelconque, retarder les actes nécessaires, nous serions vraiment bien coupables; je le pense et le dit hautement: à vouloir ignorer des fautes passées on ne fait pas autre chose qu'en préparer de nouvelles. (Vifs applaudissements à gauche.)
 (5625) Deux fois de suite en un an le Sénat a donné sa

confiance à M. le président du conseil ; je ne suis pas disposé, pour ma part, à tenter une nouvelle expérience. Au nom du pays et avec lui, je vous dis: « nous n'en avons ni les raisons ni

le droit ». (Vifs applaudissements à gauche.)

(5626) Voix nombreuses. A demain! La clôture!

- M. le président du conseil. Je demande la parole.
- M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. Aristide Briand, président du conseil. Messieurs, il me semble que le Sénat est fixé. (Oui, oui! Non, non sur divers

(5627) Il sait s'il peut refuser ou accorder sa confiance au Gouvernement. Il ne serait digne ni du Sénat, ni du Gouvernement, de prolonger ces débats, (Applaudissements à droite) d'autant qu'il y a une nécessité réelle de défense nationale à considérer. Je ne parle pas de l'effet moral que peut avoir une prompte conclusion d'un pareil débat (5628/5640) je dois dire en outre, que le Gouvernement qui sera sur ces bancs après votre vote, que ce soit celui-ci ou un autre, devra aller de toute urgence à Londres où il doit se concerter sur des affaires graves.

(5641) Voix nombreuses. La clôture

- M. Clemenceau. Messieurs, j'ai le droit de m'étonner que M. le président du conseil se permette d'intervenir en ce qui concerne l'étendue des discussions du Sénat, (Très bien à gauche, dénégations sur un grand nombre de bancs) alors qu'il a pris la parole à trois reprises différentes au cours du comité secret, il est maintenant pressé d'en finir...
- M. Charles Riou. Oui, et tout le monde avec lui. (Approbations sur divers bancs.
- M. Clemenceau. Parlez en votre nom, mais laissez-moi parler au mien; il nous a cependant demandé un délai de trois jours que nous lui avons accordé; pour ma part j'ai été le premier à lui faire la concession qu'il nous demandait.

Si l'on nous refuse la parole, nous en prendrons acte. (Non, non! parlez, parlez! A demain.)
(5643) Vous jugez, monsieur le président du conseil, que nous en avons terminé avec toutes les explications que nous avons à vous demander. Qu'en savez-vous?... (Vive approbation à gauche.)

- M. le président du conseil. Si vous en avez à demander, je désire les entendre. (Très bien! sur divers bancs.)
 - M. Clemenceau. Moi j'en ai... (Très bien! très bien! à gauche.)
- (5644) M. le président du conseil. Eh bien tant mieux. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Voix nombreuses. A demain!

- M. Clemenceau. ... et je demande au Sénat d'ordonner le renvoi à demain. La clôture!
- (5645) M. le président du conseil. Messieurs, dès qu'il est entendu que l'honorable M. Clemenceau viendra se placer face au Gouvernement pour lui dire ce qu'il a à lui dire, je considère que c'est une nécessité (5646) pour la clarté et pour la loyauté du débat (Très bien!), qu'enfin nous nous rencontrions devant le Sénat et que nous nous disions ce que nous avons à nous dire! (Applaudissements vifs et prolongés sur les mêmes bancs.)

(5647/5699) M. le président. Si personne ne demande plus la parole je propose au Sénat de suspendre la séance et de la reprendre demain samedi à deux heures après-midi. (Adhésions) Il n'y a pas d'opposition?

La séance est suspendue.

La séance est suspendue à sept heures trente.

Séance du Samedi 23 Décembre 1916.

PRESIDENCE DE M. SAVARY,

vice-président.

La séance est reprise à deux heures.

M. le président. La séance en comité secret est reprise. (5702) L'ordre du jour appelle la discussion des deux inter-pellations jointes de MM. Clemenceau et Henry Bérenger et de leurs collègues.

La parole est à M. Clemenceau.

(5703) M. Pérès. Avec l'autorisation de notre collègue M. Clemenceau, je demande la permission de présenter quelques brèves observations.

M. le président. La parole est à M. Pérès.

(5703 bis) M. Pérès. Ce n'est pas, croyez-le bien et rassurezvous tout de suite, un discours que je viens ajouter aux discours éloquents que vous avez entendus dans ces dernières séances.

Si je monte à la tribune c'est pour libérer (5704) ma conscience d'une angoisse qui l'étreint en ce moment, et je suis convaincu que les simples questions que je vais poser à M. le président du conseil, et auxquelles il répondra, seront peut-être d'un grand (5705/5710) poids dans la décision qu'aura à prendre la Haute Assemblée. (5711) M. Clemenceau nous a dit que, s'il n'avait point eu cette politique énergique que l'Assemblée paraissait désirer... (Nombreuses interruptions. — Briand!)

M. Pérès. M. le président du conseil... ne croyez pas que je considère M. Clemenceau comme M. le président du conseil de demain. J'agis en mon nom personnel et (5712) je n'ai point à indiquer quelles sont mes sympathies au point de vue du Gouvernement de demain. Je m'explique en présence du Gouver-nement actuel et je dis: M. Briand nous a avoué que, s'il n'avait pas eu la politique énergique que paraît désirer et qu'a paru désirer le Parlement, ce n'était pas de sa faute (5713) et, débarrassé de toutes les périphrases littéraires, son discours peut se résumer en ceci : j'aurais voulu agir, je ne l'ai point pu; c'est la faute de nos alliés, ce sont les gouvernements qui étaient à côté de nous et avec lesquels j'étais obligé de composer qui m'ont empêcher d'employer la manière forte qui aurait peut-être été dans mes dispositions d'esprit (5714). Est-ce vrai ce que nous a dit M. Clemenceau... (Interruptions.)

M. Brager de la Ville-Moysan. C'est un rêve malheureux!

M. Pérès. Excusez ce lapsus; je viens de causer avec M. Clemenceau qui m'a cédé son tour de parole. C'est son nom que j'avais sur les lèvres, je m'en excuse. (5715/5720) Mais le Sénat ne peut se faire aucune illusion sur la confusion involontaire que j'ai faite, (5721) de me rendre...

Est-il exact qu'il n'y ait jamais eu accord entre les divers gouvernements alliés? S'il en était ainsi, quelle situation terri-

gouvernements aines? Sin en etant ainst, quene situation terrible que celle dans laquelle nous nous trouverions en ce moment! (5722) Ne serait-ce pas la faillite de toute la politique de M. le président du conseil?

Que nous avait-il promis au mois de juillet? Qu'avait-il promis au pays? (5723) L'unité d'action sur l'unité de front et pour qu'il y ait unité d'action, il fallait nécessairement qu'il y ait cardination dans les afforts de tous nos alliés et qu'on soit coordination dans les efforts de tous nos alliés et qu'on soit d'accord aussi (5724) bien sur le but à atteindre que sur les

moyens à employer. (Très bien!)

De telle sorte que si, à l'heure actuelle, M. le président du conseil (5725) a pu dire qu'il n'y avait pas accord, c'est que sa politique avait fait faillite et c'est lui qui a prononcé le jugement déclaratif de cette faillite. (Protestations à droite.) (5726) Mais est-ce exact, messieurs? Sans doute, dans les nombreuses tractations qui ont pu exister entre les divers gouvernements alliés, notamment à propos des affaires de Grèce (5727), on a dû se trouver souvent en désaccord. On a dû, à un moment, arriver à trouver une ligne de conduite et arrêter l'exécution même des accords intervenus. (5728) Il faut nous démontrer que cet accord s'était réalisé antérieurement aux événements déplorables du 1° décembre 1916.

La preuve, messieurs, je vais vous (5729/5730) la donner tout de suite et je vais l'emprunter à un document officiel, qui est (5731) tout simplement le compte rendu de la séance de la Chambre des communes du 27 octobre 1916. Celle-ci se préoccupait, comme nous aujourd'hui, de ce qui se passait en Grèce, et mit le Gouvernement en demeure de s'expliquer sur ce sujet. De (5732) nombreux orateurs firent part de leurs appréhensions et de leur anxiété en ce qui concerne la politique suivie là-bas par les gouvernements alliés. Ecoutez notamment ce qu'a dit sir Dalziel: (5733) « L'opinion est fortement émue au sujet des incidents de Grèce. C'est une raison pour que le Gouvernement fasse des déclarations complètes sur sa politique là-bas, devant tout le monde. La Chambre n'a pas d'informations relativement à cette question ». L'orateur insiste ensuite sur l'anxiété créée par cette situation en (5734/5740) dehors de la Chambre. « Cette anxiété a gagné la France. En France, la presse ne parle pas. Elle ne sait pas autre chose que ce que nous savons. Un jour on annonce que M. Venizelos doit être reconnu officiellement et il n'a pas encore été reconnu ». (5741) Le prince Georges de Grèce est venu nous visiter; il est allé au Foreign Office; sans doute il n'a pas discuté sur le temps qu'il fait.

Quelques jours plus tard, il a rendu visite au Kaiser à Berlin,

c'est là une chose extraordinaire.
(5742) Des explications pourraient être données sur toutes

ces questions car ces choses font naître des malentendus.

Ecoutez ce qu'a répondu lord Robert Cecil, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères : « Il m'a été dit plus (5743) d'une fois que les alliés devraient prendre une décision sur la question grecque et le Gouvernement britannique — il y a dans ce pays une forte opinion publique en faveur de M. Venizelos — devrait lui servir de guide. Il se peut que le Gouvernement britannique (5744) ait des vues différentes de celles des autres alliés. Dans les alliances cela peut arriver constamment. Le représentant du Gouvernement s'est présenté à la Chambre des communes et a dit: « Mon (5745) avis est tel et tel mais les alliés pensent autrement »

« Est-ce là un bon procédé à l'égard de nos alliés! »

(5746) M. Larère. En séance publique!

(5747) M. Pérès. « Ils nous répondraient : en agissant ainsi vous changez notre position »...

(5748) Voix au centre. Il n'y a pas de doute.

M. le président du conseil. En séance publique.

(5749) M. Pérès. « Notre discussion ne se fait plus sur un pied d'égalité, vous essayez d'en appeler au public pour nous faire changer notre opinion, dans un but de pression sur nous.

(5750) Nous ne nous comportons pas ainsi avec le Gouvernement britannique, nous n'allons pas à la Chambre des députés en France, (5751) ou au Parlement italien, ou à la Douma russe pour leur dire: nous désirons telle chose; mais le Gouverne-

ment anglais ne nous le permet pas.

« Je ne puis penser que les membres de cette Chambre désirent que le Gouvernement britannique se comporte de cette façon. J'en conviens, une alliance en temps de guerre n'est pas une chose de maintien facile; mais cette alliance a été maintenue avec une étonnante absence de froissement et un accord parfait et général, sans disputes ni querelles, ce qui est sans précédent (5752) dans l'histoire; et nous désirons qu'il continue d'en être ainsi.

« Nous ne désirons pas entreprendre une action qui constituerait un froissement et troublerait les alliés. Il est donc essentiel, non seulement pour les raisons qui exigent une discrétion dans les affaires diplomatiques, mais parce que quand nous parlons de la diplomatie nous ne parlons pas de la diplomatie britannique mais de celle des alliés.

« Si nous n'observions pas une réserve dans les affaires diplomatiques, (5753) ce que je dis pourrait être mal interprété.
« Je ne veux pas qu'il soit supposé un seul instant, ni que dans le cas particulier des affaires grecques, nous ayons désiré suivre une politique différente de celle de nos alliés, ou que ceux-ci en aient désiré une autre que nous n'aurions pas approunders de la company vée. Autant que je sache nous sommes d'accord sur tous les points. » (5754/60) (Très bien! très bien! au centre et à droite.)

Voilà la déclaration. Et un peu plus loin, à propos de l'observation qui avait été faite: (5761) « Mais la politique des alliés n'est-elle pas inspirée par le désir d'éviter une crise dynastique?

« Voici la réponse formelle de Lord Robert Cecil: « Il a été aussi dit qu'il y aurait des raisons dynastiques et que notre politique serait dictée par des considérations dynastiques, c'est

absolument faux, » (Acclamations, applaudissements.)

Il n'y a un mot ni une particule de vérité (5762) en cela. L'idée que nous fournissons des étais pour le soutien du roi, pour des raisons privées ou personnelles, est absolument fausse. » (5763) Voilà une déclaration formelle. Et alors, mesest absolument sieurs, quelle est la conclusion? C'est que tout au moins, s'il y avait eu des tractations et des difficultés que laisse entendre la réponse de Lord Robert Cecil, on était arrivé à un accord absolu entre les alliés; on avait arrêté une ligne de (5764) conduite et cette ligne de conduite que l'on proclamait dans la séance du 27 décembre, n'était-elle pas celle qui avait dicté l'ultimatum au roi de Grèce, et celle qui était en voie de se réaliser par le débarquement des marins alliés à Athènes ?

Et lorsque cette politique arrive (5765) au résultat que nous avons constaté, que nous n'avons jamais connu, alors que dès le 2 décembre les alliés étaient fixés sur ce qui s'était passé à Athènes dans la soirée de la veille, alors que tous leurs journaux avaient publié des dépêches que le gouvernement (5766/80) britannique reconnaissait comme relatant des faits authentiques, nous ignorions, nous, encore quinze jours après (5781) les événements terribles qui s'étaient passés. Les voulezvous ces dépêches reconnues exactes par le gouvernement anglais en séance publique à la chambre des communes? Voici quels avaient été les résultats de ce débarquement : « Grecs tués : 25 soldats, 3 officiers. Blessés : 5 officiers, 45 soldats, 4 marins, 7 civils. Français tués : 45 (47 ?) marins (5782) 2 lieutenants de vaisseau; blessés: 96 marins, 1 officier ». Et comment nos troupes étaient-elles rentrées au Pirée ?

Ecoutez la dépêche d'Athènes du 2 décembre publiée par le journal Le Times — j'ai le numéro — que le gouvernement anglais a reconnu comme la (5783) représentation exacte de la vérité. « Un armistice fut conclu. Immédiatement après cette conclusion, les ministres de l'entente ont eu deux conférences avec le roi Constantin, à la suite desquelles un arrangement est intervenu; au nom de l'amiral Dartigue du Fournet, les ministres ont accepté du gouvernement grec la remise de 6 batteries de montagne au lieu de 10 demandées par les alliés. Les ministres en outre... » (5785) Et voilà la suprême honte, messieurs.

(5786) « ... Les ministres en outre ont promis de recommander à leur gouvernement d'abandonner leurs autres demandes ». (Mouvements divers.) (5787/90) Ainsi, messieurs, après le massacre de nos soldats, les ministres français sont allés avec et au nom de l'amiral Dartigue du Fournet composer avec le gouvernement du roi Constantin! (5791) Ils ont pris des engagements et le résultat lamentable que nous constatons n'était-il pas la conséquence de cette politique de faiblesse que tous les alliés ont reconnue ? Mais, tandis que le tsar démissionnait M. Sturmer, tandis que M. (5792) Asquwith reconnaissait, en présence des observations de M. Lloyd George, que sa situation n'était plus possible à la tête du gouvernement anglais et remettait sa démission entre les mains du roi seul, (5793) le Gouvernement français procédait bien à un remaniement ministériel mais ne voulait pas dans la personne de son chef reconnaître la fail-lite lamentable d'une politique dont il était solidaire puisqu'il était d'accord avec les alliés. (Vifs applaudissements à gauche.)

(5794) M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. Schramek. Mais nous ne savons pas encore pourquoi l'amiral Dartigue du Fournet a été disgracié: je le demande à M. le président du conseil.

(5795) M. Aristide Briand, ministre des affaires étrangères, président du conseil. Messieurs, ce ne sont pas les paroles prononcées par l'honorable M. Pérès à la tribune qui font en quoi que ce soit disparaître les observations que j'ai présentées moi-

(5796-5800) L'honorable M. Pérès vous a lu le texte d'une question posée en séance publique, à la Chambre des Communes, et la réponse faite par Lord Robert Cecil, et il dit, mettant ces faits en opposition (5801) avec mes affirmations, car ou bien l'intervention de M. Pérès signifie quelque chose ou bien elle ne signifie rien...

A gauche. Si! elle signifie quelque chose.

M. le président du conseil. ... et si elle signifie (5802) quelque chose, elle veut dire que les documents que j'ai produits à la tribune ne sont pas exacts... (Mouvements à gauche.) M. Pérès. Vous êtes arrivé à un accord!

M. le président du conseil. Je ne vois pas comment (5803) il serait possible de tirer une autre conclusion, et je ne crois pas

que M. Pérès veuille se placer sur ce terrain.

Qu'a-t-on dit à la Chambre des Communes en séance publique? Lord (5804) Robert Cecil a dit — ce que j'ai dit moi-même — que dans une coalition, dans une alliance, si grand que soit le désir de tous de réaliser l'unité d'action, les efforts dans ce but ne vont pas (5805) sur certains points, sans faire naître des discussions et même des contradictions.

Quels reproches me faisaient mes adversaires depuis un certain nombre de semaines? Je les rappelle aux membres du Sénat (5806): « Le Gouvernement français en Grèce a eu une attitude de faiblesse et, dans le moment où il a fallu agir, pour

on ne sait quelle raison, il n'a pas agi ».

(5807) De pareilles critiques, colportées partout, reproduites partout, avaient fini par faire d'autant plus de ravage que les membres des deux assemblées ne connaissaient pas le fond des choses, pouvaient croire (5808) qu'il y avait réellement quelque chose de fondé dans les griefs que faisaient les adversaires du Gouvernement.

C'est pourquoi, messieurs, j'ai tenu à montrer quelle a été l'attitude du Gouvernement au cours des diverses étapes que

nous avons traversées.

Et vous avez pu voir par la lecture des documents qu'en toutes circonstances, des mesures vigoureuses, énergiques, ont été pro-posées par le Gouvernement français. Elles ont rencontré, quelquefois, des objections du côté de nos amis et alliés les Anglais.

Elles en ont rencontré d'autres fois, sur d'autres points, de la part de nos amis et alliés les Russes, et il (5811) est arrivé souventes fois — et cela arrive encore dans le moment présent — même après les événements du 1er décembre, qu'elles en ont rencontré aussi du côté (5812) italien.

A quoi doit s'employer, en pareille circonstance, un gouver-nement qui veut maintenir l'accord et qui ne peut agir isolé-ment? A réduire les objections, à créer (5813-5820) une moyenne d'accord; et c'est sur ces moyennes d'accord que les Gouvernements, en diverses circonstances, ont été appelés à agir.

M. Pérès. Vous étiez solidaire.

M. le président du conseil. Alors, M. Pérès (5821) de conclure que c'est la faillite de la politique du président du conseil. Mais M. Pérès, si j'avais jamais proposé devant les chambres, comme politique réalisable d'action commune entre les alliés, de réussir toujours, (5823) en toutes circonstances, à imposer les vues et les volontés du Gouvernement français, vous auriez eu le droit de dire qu'une telle affirmation, une telle prétention n'était pas sérieuse.

(5823) M. Pérès. Nous n'avons pas à juger les Gouvernements étrangers, monsieur le président du conseil.

M. le président du conseil. Ce que vous pourriez nous reprocher ce serait, dans certaines circonstances où il fallait (5824) agir, de n'avoir pas pris l'initiative de propositions énergiques. Je vous ai montré que ces initiatives, nous les avions prises. Il est arrivé, souvent, qu'elles l'ont été en collaboration avec

(5825) les Anglais et que nous avons dû faire effort commun pour amener à nos vues soit les Italiens, soit les Russes. Alors, messieurs, je voudrais bien que de toutes ces explica-

tions que j'ai cru qu'il était de mon devoir de (5826) vous donner dans une séance de comité secret, avec la confiance que m'inspirent les membres de cette assemblée, de toutes mes paroles qu'on ne tire pas prétexte à dire que j'ai voulu récriminer contre des alliés nous dénonçant (5827) leur point de vue.

Il était bien naturel que j'explique ici la politique du Gouvernement français (Très bien! très bien!); et si je suis étonné d'une chose, c'est que M. Pérès (5828) ait semblé, par la façon dont il a reproduit mes explications et dont il a opposé les explications publiques de lord Robert Cecil à mes dires, donner à mes intentions ce caractère qui serait véritablement odieux et qu'elles n'ont pas eu (5829).

Je suis convaincu que si, demain, M. Lloyd George était appelé à s'expliquer en séance secrète devant les Communes, il n'hésiterait pas (5830) à apporter à l'appui de cette thèse de la politique qu'il expliquerait, les documents correspondants.

Moi j'ai lu les miens; et encore, maintenant, après l'attentat du 1er décembre, je vous ai fait connaître (5831) quelles avaient

été immédiatement les propositions du Gouvernement français.
Vous avez parlé de sortes de négociations entre les ministres alliés, l'amiral Dartigue et le Gouvernement (5832) grec, à propos de six batteries d'artillerie. Mais, quelle a été l'attitude du Gouvernement français en présence de celle du Gouvernement grec? Elle a (5833) été très nette, le télégramme du Alésenbergerse à M. Guillemin dissitue II n'ent nes admissible. 2 décembre envoyé à M. Guillemin disait : « Il n'est pas admissible que l'odieuse (5834) agression dont nos troupes ont été victimes,

dans le moment même où nous poursuivions sans aucune intention de violence la réalisation des promesses faites spontanément par le roi, puisse paraître se régler par la livraison de quelques canons. (5835) Le sang de nos soldats a coulé sans provocation de leur part, malgré l'engagement formel et réitéré du roi, d'assurer le maintien de l'ordre et de ne jamais per-mettre qu'un coup de feu soit tiré sur nos hommes. C'est sa responsabilité et celle de son Gouvernement qui sont engagées. C'est sur ce terrain que la question doit (5836/5840) être maintenue jusqu'à ce que nous ayons obtenu les réparations.» (Très bien! très bien!) (5841) Qu'est-ce qu'un autre gouvernement dans lequel M. Pérès pourrait être porté à avoir plus de confiance qu'en celui-ci aurait pu faire de mieux?

M. Pérès. Il n'y serait pas allé!

M. le président du conseil. ...et quelle attitude différente

était-il possible d'avoir?
(5842) Messieurs, il y a eu des récits de journaux à propos des événements; il y en a eu en Italie; j'ai trouvé que la presse française ne devait pas les reproduire et ceux qui les liraient aujourd'hui, avec la connaissance exacte de ce qui s'est passé, comprendraient parfaitement que je ne les ai pas laissé reproduire car ils étaient tendancieux, passionnés.

(5843) Vous ne pouvez pas faire qu'entre l'Italie et la Grèce il n'y ait pas des préoccupations auxquelles nous pouvons être étranger. C'est le devoir d'un Gouvernement de s'opposer à ce qu'elles prennent le caractère de polémiques violentes si elles peuvent susciter des doutes, des inquiétudes ou des colères qui ne seraient pas justifiées.

5844) En quel moment cette espèce de pourparlers que nous

avons blâmés immédiatement et pour lesquels une sanction a été prise, car c'est une des raisons pour lesquelles une sanction a été prise par le Gouvernement, mais dans quelles conditions ces sortes de pourparlers s'étaient-ils engagés. (5845) On semble vraiment vouloir donner à nos marins dans cette affaire une attitude dont on serait bien étonné quand on les connaît, quand on sait leur courage. (Mouvements divers.)

M. Pérès. Il ne fallait pas envoyer 2.000 marins contre 30.000 hommes!

(5846) M. le président du conseil. Nos marins se sont admirablement conduits; ils ont fait face à l'ennemi, ils se sont battus jusqu'à la dernière minute et lorsque l'escadre les a connus en danger, elle a bombardé à terre. C'est sous les obus que le Gouvernement royal et le roi sont venus demander un armistice. Ce ne sont pas nos ministres ni nos marins qui l'ont demandé. (5847) C'est le Gouvernement royal qui, pour faire cesser le bombardement, s'est interposé et a fait des propositions.

Vraiment nous devons nous féliciter que les choses se soient ainsi passées. Mais je trouve (5848) que les faits qui se sont produits sont assez graves pour qu'on ne déférât pas à une

pareille demande.

Pourtant il y a quelques excuses pour nos ministres qui avaient charge d'âmes à Athènes et qui pouvaient redouter pour une nombreuse colonie française, anglaise, russe, italienne (5849) parmi lesquelles il y avait beaucoup de femmes et d'enfants, que les coups aveugles du bombardement fissent des victimes dans leurs rangs. On ne saurait donc lui faire un grief excessif d'avoir accepté que les hostilités fussent interrompues. (5850) Quant au marchandage qui s'était institué, vous avez pu voir par les instructions que j'ai lues comment le Gouvernement avait interprété ce geste et quelles instructions il avait données. (5851) J'ai répondu à la question de M. Pérès, je ne vois pas en quoi les explications antérieures données par moi ont été infirmées par son intervention. Je ne le vois pas du tout. (5852/5860) M. Pérès a dit... — il a une façon de relier les évé-

nements les uns aux autres avec une facilité véritablement ingénieuse, mais dont le but est vraiment un peu trop apparent il a dit (5861) qu'à la suite de ces événements le tsar a renvoyé

M. Sturmer

Aucun rapport, sinon dans l'esprit de M. Pérès, pour les

besoins de sa conclusion. (Sourires.)
Immédiatement le roi d'Angleterre aurait imité (5862) cet exemple, et M. Asquith a dû s'en aller, parce qu'il n'avait pas

eu l'attitude voulue. Aucun rapport encore.

Il suffit de suivre dans la presse les conditions de la crise du Gouvernement britannique pour savoir qu'aucune liaison n'a existé entre le départ de M. Asquith et (5863) les événements d'Athènes. On a considéré en Angleterre qu'en temps de guerre le Gouvernement composé d'un certain nombre de membres ne pouvait que difficilement délibérer et arriver à des décisions et qu'il importait pour les besoins et pour les directions (5864) de la guerre, d'avoir un comité restreint prompt aux décisions et à l'exécution.

Vous savez très bien le motif pour lequel le cabinet Asquith a disparu. La question s'est discutée du rôle qu'avait dans ce comité de guerre le Premier d'Angleterre, c'est-à-dire M. Asquith comme il lui avait paru (5865) qu'un rôle secondaire lui avait été réservé, il n'avait pas voulu garder le pouvoir dans ces conditions.

Ainsi s'est ouverte la crise anglaise et elle n'a aucun rapport

avec les événements (5866) dont M. Pérès a parlé.

Mais je ne dis pas ça du tout pour écarter le Sénat du désir qu'il pourrait avoir s'il partageait le sentiment de M. Pérès d'établir une liaison entre tous ces faits. Il en a parfaitement le (5867) droit. S'il considère que, entre ces événements et la présence du Gouvernement sur ces bancs, il y a une liaison insupportable et qu'il faut rompre, il le dira. Seulement il le dira en connaissance de cause et sur d'autres arguments que ceux invoqués (5868) par M. Pérès, car ces derniers sont véritablement un peu gros.

Quant à l'unité d'action dont j'ai parlé, que M. Pérès me permette d'y revenir. Nous nous sommes efforcés de l'obtenir dans tous les domaines. Beaucoup de questions (5869) à ce point de vue ont été réglées à la satisfaction de tous les alliés et à la nôtre. La présence d'une formidable armée anglaise sur notre front qui à successivement relevé deux armées françaises cette année même et sur notre demande, (5870) est un des résultats de ces pourparlers nombreux qui ont eu lieu et des accords qui sont intervenus. Mais il y en a eu d'autres. Nous avons eu à régler des questions de crédits qui n'étaient pas faciles, des (5871-5880) questions de change pour nos achats en Amérique qui rencontraient de graves difficultés.

Ces questions ont été réglées dans des rencontres communes à Londres, à Paris, à Calais. Beaucoup d'autres questions du même genre ont été réglées d'une manière satisfaisante, — je le dis à M. Pérès — (5881) dans ce domaine. Le Gouvernement français a conscience d'avoir fait tous les efforts qu'il fallait pour pousser aussi loin que possible l'unité de projet et l'unité

d'exécution.

Je manquerais à la dignité de cette Assemblée si (5882) je ne répétais pas ce que j'ai déjà dit: quand quatre grands pays comme la France, l'Angleterre, la Russie et l'Italie sont rapprochés dans une guerre commune, il ne faut pas s'attendre à ce qu'aucun d'eux fasse litière de ses traditions (5883) de ses points de vues. (Marques d'approbation à droite et au centre.)

La discussion naît entre ces nations, elle porte sur tous les objets; des rencontres entre leurs hommes d'Etat doivent s'instituer et on arrive à régler le mieux possible les problèmes qui sont posés au jour par les événements. (5884)

Nous avons fait effort, en France, pour obtenir un bureau permanent interrallié qui aurait pu, avec toute la promptitude désirable, résoudre les problèmes au fur et à mesure que les événements les posaient (5885). Nous n'y sommes malheureu-sement pas arrivés. La méthode des conférences a été préférée.

Je la crois insuffisante, et, dans le moment même où je parle, nous insistons encore auprès des gouvernements alliés pour que s'institue entre nous une méthode (5886) plus pratique, plus

continue de bureau interallié.

Mais ce n'est pas parce que vous aurez changé le Gouvernement que vous aurez fait surgir des facilités tendant à l'unité d'action. Je ne le crois pas et je me permets de vous le dire fortement, Monsieur Pérès, en descendant de la tribune. (Applaudissements.)

(5887) M. le président. La parole est à M. Clemenceau.

M. Clemenceau. Messieurs, hier, en fin de séance, comme M. le président du conseil appuyait la demande de clôture présentée par quelques uns de nos collègues, il a émis l'avis que toutes les explications nécessaires avaient été échangées; (5888) et à ce moment je me suis permis de lui répondre que, en ce qui me concernait, j'avais une explication nouvelle demander.

C'est ce qui a occasionné, à l'unanimité, je crois, le renvoi

de la suite de la discussion à aujourd'hui.

(5889) Un sénateur à droite. C'est exact!

M. Clemenceau. Je me présente devant vous pour demander cette explication au Gouvernement. Il n'est pas bien extraordinaire que le président de la commission de l'armée intervienne dans cette discussion. (5890/5900) On a paru s'en étonner.

M. Larère. Nullement! Au contraire!

(5901) M. Clemenceau. En tout cas on a été bien prêt de me refuser l'autorisation de parler. (Dénégations sur un grand nombre de bancs.)

MM. Touron et Guilloteaux. Mais non, on a été surpris que vous n'ayez pas parlé plus tôt.

M. Gaudin de Villaine. Nous avons plaisir à vous entendre.

(5902) M. Clemenceau. Messieurs, je voudrais — je ne suis pas sûr que mes moyens me le permettent — essayer de condenser, de ramasser, de résumer le débat, afin que, dans des circonstances aussi graves que celles où nous nous trouvons — peut-être l'heure la plus tragique de la crise, la plus (5903) tragique de notre histoire — le Parlement, qui est responsable du Gouvernement, puisse se prononcer en toute connaissance de cause, en tirant des longs débats de ces jours derniers les conclusions nécessaires, non pour ou contre telle ou telle personne — ce n'est pas mon affaire... (Exclamations.) Vous dites ?...

M. Gaudin de Villaine. Nous ne disons rien.

(5904) M. Clemenceau. ... mais sur les méthodes qui ont été employées, le succès qu'elles ont obtenu, et surtout sur les conséquences qui en ont dérivé et qui se posent à notre examen aujourd'hui. Car toutes ces erreurs de conduite dont nous parlerons tout à l'heure, elles ont réagi (5905) sur le reste des événements.

Un événement produit un autre événement. L'engrenage traditionnel de l'histoire a fonctionné. Et au bout de deux ans de guerre conduite -- tous les peuples civilisés le reconpar les plus beaux soldats du monde (Très bien!) et par des chefs dont je serai le dernier à médire (Très bien! Très bien!) (5906) on voit que deux ans de cette formidable guerre ont abouti à quoi? A nous laisser sur une même ligne, avec toujours dix départements envahis, à faire la reculade dont nos soldats ont trouvé le moyen de faire la victoire de Verdun — de Verdun qui n'était pas défendu alors qu'un ministre s'est trouvé ici (5907) pour nous dire qu'il ne savait pas qui était responsable de la livraison du fort de Douaumont; je ne sais pas si on aurait facilement trouvé un ministre pour tenir ce langage à la Convention. (Sourires.)

M. Murat. Très bien.

M. Clemenceau. Nous avons entendu des débats importants, (5908) bien conduits, dans une discussion serrée sur tout le champ du débat. Il n'y a qu'une question qui n'ait pas été traitée. Pour ma part je le regrette beaucoup. Si j'avais été capable de la porter à la tribune, je l'aurais fait : c'est la question de l'aviation.

Sur divers bancs. Mais on l'a fait.

- M. Clemenceau. C'est une très regrettable omission. Nous avons les premiers aviateurs (5909/5920) du monde; c'est toujours la même chose, nous avons d'excellents appareils et il y a eu un moment où nous étions vraiment maîtres de nos ennemis dans ce domaine. Et aujourd'hui ils ont repris l'avantage sur nous. Il aurait été intéressant, parce que, pour la guerre qui va suivre, un très grand développement de l'aviation, tel qu'il a été conçu par certaines personnes, (5901) peut produire des résultats peut-être décisifs, je n'ai pas qualité pour discuter la question, mais ce que j'ai qualité pour dire, c'est que si nous ne sommes pas dans la question de l'aviation au point où nous voudrions en être, c'est toujours par suite des tiraillements entre les deux Chantilly: (5922) le Chantilly parisien et le Chantilly voisin qui l'emporte sur l'autre. Je laisse cela de côté. Je me propose de résumer ma conclusion en ces seuls mots: où allez-vous, où nous conduisez-nous? Voilà ce qu'il faut absolument savoir. Tout le reste est la mise en chemin, c'est la route. On nous dit: tel (5923) et tel ordre de fautes ont été commises dans tel département de la guerre, et ensuite il y en a un autre: un quatrième, un septième, un dixième; il faut conclure de tout cela, si nous persistons : « Où allons-nous ? » Voilà la question qu'il faut se poser. Pour moi je ne le cache pas, j'ai cru pendant très longtemps (5924) qu'il serait relativement facile de briser le front allemand.
- M. Gaudin de Villaine. Cela prouve que vous ne connaissez pas la question.
- M. Clemenceau. Cela prouve que je ne suis pas militaire et il y en a beaucoup d'autres preuves.
- M. Gaudin de Villaine. Vous en avez donné d'autres quand vous étiez président du conseil.
- (5925) M. Clemenceau. Moi je l'ai cru, je le reconnais, et je connais des militaires très importants qui l'ont cru comme moi : je pourrais nommer par exemple le général Joffre qui a partagé cette illusion.

M. Gaudin de Villaine. Pas longtemps!

M. Clemenceau. Il a même pris la peine de venir me voir pour me le dire. (5926) Par conséquent je ne sais pas s'il l'a gardée longtemps, au moins il me l'a communiquée et il n'est pas le seul. Je connais un autre grand général qui, il y a un an, croyait que la guerre allait être finie très rapidement. Eh bien, messieurs, je suis « public » dans cette affaire (5927) de guerre; mais j'essaie d'être un public qui sent, qui comprend, qui raisonne et qui conclut pour aider l'action publique, car en somme, par ces débats, ces discussions, nous voulons tous la même chose, tous! (Applaudissements.)

Il n'y a pas d'exception, nous voulons tous la même chose.

(« C'est vrai!... » sur de nombreux bancs.)

(5928) Seulement, nous concevons le résultat selon nos tempéraments, nos intelligences; les uns sont plus portés aux critiques, les autres plus désireux de continuer dans la voie qui leur paraît suffisante, parce que c'est eux-mêmes qui y ont engagé le pays, c'est une affaire entendue! (Mouvements divers.)

(5929) M. Mazière. Qui a engagé le pays? C'est nous tous!

M. Clemenceau. Je vous en prie! ma tâche est lourde. Je veux discuter des questions qui sont difficiles à porter à la tribune; j'aurais besoin de toute votre indulgence. (Très bien!

vous l'avez.)

(5930) Vous verrez que dans ma discussion, je ne cherche absolument rien que servir l'intérêt général de la défense (Très bien! très bien.) et que, si je porte ma vue un peu loin, si je n'ai pas, à certains égards tout l'optimisme que vous pourriez désirer (5931) il ne faut pas m'en vouloir parce que cela vous avertit tous d'un péril à éviter. Mais, si vous voulez bien me faire la très grande faveur de m'aider, car j'en ai besoin, ne m'interrompez que lorsque ce sera absolument nécessaire (Rires) si cela peut être nécessaire, parce que (5932-5940) je peux commettre des erreurs de fait, émettre une assertion inexacte, auxquels cas je vous prie, au contraire, de me rectifier, vous comprenez dans quel esprit je fais cette observation.

(5941) Quand nous nous trouvons en présence de cette ligne de front ininterrompue depuis deux ans, avec le rentrant de Verdun dont nous avons fait une victoire, mais une victoire de défense, et c'est une victoire d'avance que nous cherchons, et que, d'autre part, nous voyons, je puis bien dire, cet effondrement de la Roumanie, que (5942) M. Lloyd George a appelé lui-même une catastrophe, qui va amener, a-t-il dit, une prolongation de la guerre, et lorsque nous voyons non pas que les mêmes hommes sont au pouvoir parce que cela est secondaire et, si vous renversez le ministère aujourd'hui pour le remplacer par des ministères inspirés par les mêmes (5943) méthodes, ma critique serait la même, et je vous engage fort à le garder si vous ne voulez pas changer la méthode. (Très bien! très bien!)

Lorsque nous nous trouvons dans cette situation, comment ne nous demanderions nous pas: où allons nous? (5944). Je l'avoue, au bout d'un an, je ne me posais pas la question, je

ne savais pas. Un jour, dans les premiers jours où je suis entré à la commission de l'armée, nous avons eu l'idée — je vous en demande bien pardon mon (5945) cher collègue: à votre moustache je crois bien que vous êtes militaire.

- M. Gaudin de Villaine. Est-ce à moi que vous demandez
- M. Clemenceau. Non non. (5946) Nous avons concu l'idée d'une armée de choc : elle n'était pas absurde, notre idée, bien qu'émanant de civils. A notre tête il y avait M. de Freycinet que je vois à son banc...

M. de Freycinet ... pour vous entendre.

M. Clemenceau. Je vous remercie, je suis très fier que vous

vouliez bien m'écouter.

Eh bien, après avoir longuement discuté voilà une délégation où se trouvaient M. de Freycinet, qui était notre président, M. Léon Bourgeois, d'autres encore, nous nous dirigeons vers un palais important (5948) (sourires) avec un petit écrit que nous avions rédigé et que nous voulions soumettre à la personne qui nous faisait l'honneur de nous recevoir. (Nouveaux sourires.)

J'ai regardé ma montre, nous sommes restés une heure et

quart sur nos chaises.

(5949) Pendant une heure nous avons discuté la question de avoir si celui qui nous recevait avait le droit de nous recevoir. (Rires.) Je ne peux pas être démenti, c'est impossible.

Quand il a été bien convenu que nous (5950) ne demandions pas de réponse, alors le reste du quart d'heure a été employé à lire notre papier, à le déposer dans les mains du récepteur, à être reconduits avec tous les honneurs dus à notre rang. (On

Voilà comment je suis entré dans l'action militaire (rires) (5951) Je ne veux pas vous cacher qu'à la suite de cette réception j'ai prié mon ami Pichon de venir avec moi voir le général Joffre pour tâcher de savoir si véritablement notre idée était absurde et si, au cas où on essaierait un jour d'enfoncer, il ne serait pas nécessaire d'avoir des troupes fraîches, une armée importante qui (5952-5960) pût balayer tout devant elle

Nous avons été très bien reçus, mais il nous a été répondu

par une fin de non-recevoir. (Bruits.)

Qu'est-ce qu'il y a?

Un sénateur. On n'entend pas bien. (5961)

(5961) M. Clemenceau. Voilà deux ans, tant que nous avons pu croire que nous avions tort et qu'il n'y avait pas moyen dre; je parlais, je cherchais des informations, j'en obtenais, (5962) je me trompais bien souvent de faire autrement que ce qu'on faisait, je me résignais à atten-(5962) je me trompais bien souvent, je cherchais à rectifier mes idées — mais je pouvais attendre.

Aujourd'hui, le temps a marché. C'est notre second comité secret du temps de guerre, je ne suis pas sûr que, si nous en avons un troisième, (5963) ce ne soit pas simplement pour enregistrer le fait accompli, quel qu'il soit; et c'est parce que j'ai cette crainte que je suis à la tribune et pour vous dire pour-

Pour ma part, je veux essayer, en quelques (5964) paroles très brèves, mais que je tâcherai de rendre claires, de résumer les principales discussions qui se sont engagées sur les divers points qui ont été successivement traités. C'est une besogne īngrate, je (5965) tâcherai d'en dire le moins possible pour ne pas vous retenir indéfiniment, mais il y aura une conclusion au bout. Et si je découvre que l'un au moins des plus importants personnages de ceux qui ont conduits la guerre a cru (5966) à une date déterminée, d'après un document officiel dont je vous donnerai lecture que, si des offensives conduites d'une certaine manière — elles ont été toutes conduites de la manière que vous savez pour donner les mêmes résultats - devaient arriver à un épuisement de cette offensive, il s'ensuivrait des conséquences redoutables pour notre pays; s'ils l'ont dit, s'ils l'ont écrit vous m'excuserez aujourd'hui d'appeler votre attention sur les mêmes questions, mais je vous dis (5968) que vous n'avez pas à vous - ce n'est pas ainsi que je juge la question sur une politique de guerre ni même sur des hommes. Ceci n'a plus qu'un intérêt secondaire.

Nous avons vu des métamorphoses (5969) ministérielles qui n'ont eu pour résultat que de ne rien changer. Que ces métamorphoses soient plus ou moins grandes, plus ou moins décisives, cela n'importe pas. Il faut, où persévérer dans les méthodes employées jusqu'ici, qui ont donné des (5970) résultats connus, ou y renoncer. Encore faudra-t-il qu'il soit temps!

Il sera temps certainement pour beaucoup de choses, pour beaucoup de fabrications de guerre, mais pour l'ensemble du champ de l'organisation de guerre, (5971) j'ai peur, qu'à cer-

tains égards, nous ne nous trouvions fort en retard.

Je tâcherai de parler le moins longtemps possible et de ne

dire que le nécessaire. (Parlez! parlez!) (5972).

Envisageant cette conduite de la guerre de deux années et concluant que nous sommes arrivés à un état de désordre économique tel que M. le ministre des travaux publics, hier soir, dans le « Temps » (5973-5980) annonçait que la crise du charbon était toute proche d'une catastrophe, que le désordre (5981) de la diplomatie, en quoi j'aurai le regret de me trouver en désaccord avec M. le président du conseil, que le désordre de l'organisation militaire et du haut commandement ont produit des résultats redoutables, et que, si nous (5982) maintenons les mêmes causes nous obtiendrons les mêmes effets; j'essaierai de vous montrer où nous aboutirons si nous devons persévérer dans la voie où nous sommes engagés.

Voilà ce que je veux vous dire.

(5983) Je prends d'abord, messieurs, la crise économique. Je voudrais vous lire un document: la liste des usines de guerre qui, actuellement, ne peuvent plus fonctionner. Cette liste est longue, mais je vous demanderai d'en (5984) supporter la lecture parce que je tiens beaucoup à ce que ce document soit à l'Officiel.

Voix nombreuses. Après la guerre!

M. Clemenceau. C'est tout ce qu'il (5985) me faut. S'il devait être communiqué au public demain je ne le lirais pas.

Ce document porte en soi une conclusion importante : comment en effet, ce que M. Herriot appelle (5986) la catastrophe du charbon s'est-elle produite? On a eu le temp de la voir venir. La population civile n'a jamais refusé aucun sacrifice, elle était tout disposée à supporter au point de vue du chauffage et de l'éclairage (5987) tous les inconvénients de l'état de guerre, si on l'avait avertie et raisonnée.

L'a-t-on fait? Pas un moment. On a créé une espèce d'opti misme artificiel portant sur toutes choses, qui faisait (5988) croire que pendant que nos soldats se faisaient tuer dans la boue, l'arrière pouvait prendre gaiement la chose, et quelques-uns l'ont pris si gaiement que dans une grande ville que je ne veux pas nommer, le préfet (5989) me disait il n'y a pas longtemps que le droit des pauvres perçu sur les théâtres était passé de 3.000 à 12.000 francs, ce qui est beaucoup. (Mouvements divers.)

(5990) Je vous demande pardon de ces diversions qui me viennent mais elles jettent des coups de sonde dans l'ensemble du problème et ne sont pas inutiles pour vous aider, à un (5991) moment donné à faire vous-mêmes des réflexions. Il y aura peut-être un manque de méthode dans mon discours, mais je n'y attache aucune espèce d'importance; ce que je cherche c'est à porter dans vos esprits (5992) des sujets de réflexions.

Voici cette liste, elle est importante. (5993) Novembre: Bouchet, 25.000 obus de 75 — complètement arrêtée.

France à Châteaubriand, fonderie arrêtée depuis le 9, plus

. . 75, plus de (?) Gider à Pontarlier, marche à demi . Jacquet à Vienne, feutre pour rondelles, obus arrêtés, plus

de charbon.

(5994-6000)Saint-Chamond, 4 fours Martin arrêtés pendant quinze jours faute de charbon — et des fours Martin cela ne se rallume pas comme un poêle.

Constructions mécaniques de Saint-Denis, obus de 75, arrêtée

faute de charbon.

Rateau, obus à balles, arrêtée depuis quatre jours, manque de plomb.

Dupont Castelialoux, arrêté, obus de 37,95, plus de charbon. Mouton, Saint-Denis, manque de dolomie, four Martin, arrêté depuis huit jours. Cela aura des conséquences tout cela sur

Duhamel, à Tarbes, arrêté, fabrique ... (?) pour voiturettes. plus de charbon.

(6002) Capitaine Génie à Bussy, 2 fours Martin arrêtés, manque

de charbon depuis un mois.

Fournez, à Saint-Denis, obus de 155, 800 ouvriers, plus de coke, sauvé par l'appareil de siège apporté par camion automobile. Fourchambault, Decazeville, arrêté particulièrement, pour les

(6004) M. le président du conseil. 180.000; vous faites une erreur de 100.000.

(6005) M. Clemenceau. Je ne demande pas mieux que d'être rectifié. Je ne suis pas heureux d'enregistrer de pareils chiffres. J'ai commencé par vous dire que je ne suis pas de ceux qui prétendent ne pas commettre d'erreur. (6006) Ce qui est certain, c'est que nous n'avons plus de cuivre que pour huit jours.

A droite. C'est la question des métaux.

(6007) M. Clemenceau. Bouteiller, à, diminution de 75 à 25

La Chaumette, four Martin, plus de charbon. Puteaux, arrêtés, manque de coke.

(6008) M. le ministre de l'armement. Ils ont été arrêtés un jour ou deux pour manque de charbon. Si vous me permettez un mot.

FRAGMENT SANS DATE (1)

(6551) M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

(6552) M. Gaudin de Villaine. Il faudrait bien le repêcher un

(6553/6560) M. Aristide Briand, président du conseil, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Messieurs, s'il est une question sur laquelle il n'est pas possible (6561) qu'il puisse exister la moindre divergence de vues entre l'un quelconque des membres de cette assemblée et le Gouvernement, c'est bien celle qu'a posée l'honorable M. Clemenceau à la fin de son discours quand il a dit: « Nous sommes arrivés à un moment (6562) décisif de la guerre où il ne suffit pas qu'on ait des soldats vaillants, héroïques, de bons chefs, un matériel suffisant,

⁽¹⁾ Suite de la séance du samedi 23 décembre 1916.

mais où il faut encore que le moral du pays soit soigneuse-

ment mis à l'abri de toute contamination. » (Applaudissements.)
Il est certain que, plus les événements (6563) évoluent vers le dénouement, et plus l'Allemagne, dans l'état de gêne, d'inquiétude, d'angoisse réelle où elle est, multipliera les efforts pour s'assurer la victoire (*Très bien!*) (6564), vous savez, messieurs, que l'ingéniosité de ses méthodes ne s'applique pas seulement à l'organisation de son armée, à des fabrications intensives de matériel de guerre, l'Allemagne, nous la trouvons en face de nous sur tous les terrains. (C'est vrai!)

(6565) Un sénateur. Et depuis longtemps!

M. le président du conseil. Il n'est pas douteux que, depuis le début de la guerre, elle s'est employée par les méthodes les plus diverses, à infiltrer notre pays, à le troubler, à l'empoisonner (6566) si possible. (Très bien!)

Les tentatives de pacifisme quelles qu'elles soient, d'où qu'elles

viennent (Très bien! et applaudissements), qu'elles soient inspirées par un idéalisme respectable en temps de paix, mais presque criminel en temps de guerre (Applaudissements), qu'elles soient incitées par d'autres (6567) considérations infiniment moins respectables — et il en est — doivent être surveillées soigneusement et réprimées avec la dernière sévérité. (Très bien! très bien! et applaudissements.)

Je ne connais rien qui doive dans ce domaine faire obstacle

à la répression.

(6568/6570) M. Albert Peyronnet. Vous ne l'avez pas dit à M. Brizon, monsieur le président du conseil. Vous avez reconnu son idéal et vous n'avez pas dit que c'est un idéal criminel!

M. le président du conseil. La réponse que j'ai faite à M. Brizon a été trouvée assez nette et assez catégorique pour que la Chambre des députés en vote l'affichage sur toutes les communes de France. (Très bien! très bien! et applaudissements.)

(6571) Et vous oubliez, monsieur le sénateur, qu'à un autre moment j'ai dit, du haut de la tribune, que dans l'heure terrible que traverse la France le mot de paix était sacrilège! (Vifs

Mais nous n'étions pas arrivés à un moment aussi (6572) décisif que celui où nous sommes. Je suis donc sur ce point en plein accord avec M. Clemenceau (Très bien!) et avec l'unanimité des membres de cette assemblée pour dire : « Pas d'entreprises pacifistes! Toutes les sanctions contre qui les tenterait dans ce pays! » (Très bien! très bien!)
(6573) M. Clemenceau a apporté des faits qui auraient gagné à

être examinés. Rien n'est plus dangereux, dans des débats comme ceux-ci, que ce que j'appellerai des incidents d'audience, des pièces jetées à la tribune sans que le Gouvernement les ait connues, avec les réflexions que les agents de la (6574) sûreté

peuvent mettre en marge.

M. Clemenceau. Et même les chefs!

M. le président du conseil. Même les chefs, surtout quand ils

ne le sont plus!

Vous avez été ministre de l'intérieur, (6575) monsieur Clemenceau, vous savez que, dans ces milieux, s'il y a un zèle très respectable, il y a aussi quelquefois des passions qui demandent à être examinées de près.

M. Clemenceau. J'ai produit des pièces!

M. le président du conseil. Ces pièces de police, qui sont (6576) venues de là où elles auraient dû rester (*Très bien!*) pour aller dans des mains tout à fait respectables comme les vôtres. Si vous étiez encore ministre de l'intérieur, avec le sentiment de l'autorité que vous aviez, j'entends déjà le jugement sévère que vous prononceriez.

(6577) M. Clemenceau. On pourrait les montrer toutes!

M. le président du conseil. Peu importe! Disons, si vous le voulez, que c'est une excellente chose gouvernementale en temps de guerre que les rapports secrets de police (6578) quittent leurs archives pour venir dans les mains d'un sénateur quelconque. Disons aussi que c'est la vraie méthode...

M. Clemenceau. Je ne dis pas que c'est la bonne méthode, mais qu'il faut que chacun fasse son devoir.

(6579) M. le président du conseil. Qu'importe! Vous avez eu ces documents. Ils vous ont impressionnés comme ils m'ont impressionné moi-même. Ils indiquent des faits qui méritent d'être retenus et le Sénat voudra bien admettre que sans une bonne, saine et (6580) loyale discussion, le Gouvernement doit être mis à même de connaître leur véritable importance et de les discuter.

Peu importe, c'est votre droit, vous les avez jetés dans le

débat, c'est bien!
(6581) Sur le principe, nous sommes d'accord. Vous avez signalé un journal...

M. Clemenceau. Comment, signalé?

M. le président du conseil. Quand je dis « signalé », mettons « indiqué » — ... comme ayant, ce matin, publié (6582/6590) un article à tendances nettement pacifistes. Là, je suis en cause. Ce journal a reçu l'ordre dans la nuit de ne pas publier cet article. Il a passé outre. Il a été saisi et suspendu pour huit jours!

Il en sera de même pour tous ceux (6591) qui tenteront. par une propagande pacifiste, d'égarer les esprits et de troubler les cœurs dans mon pays. (Vifs applaudissements.)

Mais, monsieur Clemenceau, il ne vous échappera pas que, même guidée par (6592) cette volonté d'exercer en toute circonstance les sanctions nécessaires, la main du pouvoir doit être circonspecte et éviter l'injustice car si, par des actes (6593) inconsidérés — nous en avons connus au passif de la police — par des perquisitions souvent inspirées par un autre souci que celui de la sécurité nationale, on venait, par des actes peu (6594) réfléchis, injustes, à les appeler à des solidarités fâcheuses, vous seriez le premier à le regretter. (Très bien!)

Donc, en cette matière, il (6595) faut que le pouvoir surveille et que, là où il apprend que se trouve un germe d'empoison-

nement, il n'hésite pas à l'étouffer.

J'ai eu à me préoccuper, comme (6596) président du conseil, de cette propagande. J'ai reçu des délégations et pour faire des réponses appropriées à leurs inquiétudes qui étaient légitimes, je me suis procuré les dossiers des diverses (6597) affaires qui avaient pu naître et être suivies depuis le début de la

guerre.

C'est par centaines que les perquisitions ont eu lieu, que les (6598) arrestations ont été faites et que des condamnations à la prison ont été prononcées, de sorte que j'ai le droit de dire et de croire qu'à ce point de vue vous (6599) n'avez rien à redouter, à savoir que la préoccupation du Gouvernement est identique à la vôtre et qu'elle va se renforçant de plus en plus, au fur et à mesure que (6600) les événements évolueront leur fin (Applaudissements.), particulièrement à l'heure présente où certaine note est venue jeter le mot de paix dans (6601) les conditions que vous savez et que nous avons jugées, et où le président d'une grande République qui nous est certainement amie vient de produire des considérations (6602) d'humanité sur la paix auxquelles nos cœurs ne sont pas insensibles mais en face desquelles le souci de la grande cause que nous défendons, le souci de (6603/6610) la patrie nous appelle à rester indifférents.

(6611) Messieurs, dans une heure comme celle-ci, attendonsnous à ce que la propagande de l'Allemagne s'efforce de nous atteindre et défendons-nous. A ce point de vue, vous avez le

droit d'exiger du Gouvernement qu'il prenne devant vous les engagements les plus formels. (Très bien!)

(6612) Maintenant, je reviens à la partie générale du discours de M. Clemenceau. Je l'attendais, j'ai le droit de le dire, avec une certaine curiosité, avec un peu d'inquiétude, aussi avec quelque espoir.

Depuis que je suis au pouvoir, il y a un peu plus d'un an (6613), M. Clemenceau m'a dit presque quotidiennement que je n'étais pas l'homme d'une pareille guerre et il me l'a fait connaître souventes fois avec des adjectifs un peu aiguisés (Rires.) (6614) et des sarcasmes vigoureux, que d'autres, à ma place, feraient infiniment mieux. Le thème de tous ses discours — car il n'en prononce pas qu'à cette tribune (6615), il y a aussi de nombreux discours écrits de M. Clemencau — et dans tous ces discours parlés et écrits, le thème est : « Il faut des hommes d'action; soyez un homme d'action; ayez des méthodes

(6616) Aujourd'hui, j'attendais de lui qu'après avoir satisfait au goût de la critique qui ne peut pas ne pas sévir dans une interpellation, surtout quand il s'appelle M. Clemenceau, j'espérais qu'entrant dans le vif (6617) du sujet en ce qui nous préoccupe tous, à un moment où il ne s'agit pas de crise ministérielle, où chacun de nous doit apporter ce qu'il a de meilleur en lui (*Très bien!*), j'attendais qu'après les critiques, l'honorable (6618) M. Clemenceau qui est un personnage considérable de la République, dont les critiques comptent dans le monde entier, dont les articles ne sont jamais passés inaperçus, ni pour les Français, ni pour d'autres (Mouvements.) (6619), j'attendais, dis-je, qu'il vint dire : « Eh bien, monsieur le président du conseil, il n'y a pas de honte pour un bon Français qui a fait son devoir du mieux qu'il a pu, mais qui a mal interprété l'action nécessaire à la défense du pays, il n'y a pas de honte à reconnectre con exercite de le presentation exercite en la conseil volte en pays. de honte à reconnaître son erreur, et voilà votre erreur.

(6620) « Voilà ce qu'à votre place j'eusse fait et si c'eût été fait, les Allemands qui sont encore en France dont ils souillent

le sol n'y seraient plus.»

Mais M. Clemenceau n'a pas fait cela; il a fait montre de ce goût du petit risque qui nous a séduits. Il a (6621/6630) dit des choses intéressantes; il a lu l'histoire d'un bataillon qui a été transporte un peu au hasard et a mis trois jours à aller de Tours à Angers.

(6631) Il a conclu en disant : « Voilà vos méthodes de Gouvernement. » Il a ajouté: « Vous avez 450 canons, alors que les

Allemands en ont 6.000. »

M. Clemenceau. M. Humbert l'a dit.

M. le président du conseil. Oui, mais il a dit aussi autre chose. (6632) C'est-à dire que si l'on en croyait cette raillerie nerveuse qui est la caractéristique des méthodes de M. Clemenceau, la France, au printemps, n'aurait que 450 canons à opposer aux 6.000 des Allemands.

(6633) Mais il doit savoir que, fort heureusement, la situation n'est pas telle. Je vous ai dit, dans mon dernier discours, que le général mis par nous à la tête des armées a toute liberté pour agir sur notre contrôle. Lorsque nous lui avons demandé (6634) s'il avait l'espoir de vaincre, il a répondu : « J'en ai la certitude ». (Très bien!)

Lorsque nous lui avons demandé ensuite s'il jugeait le matériel suffisant pour l'effort qu'il a conçu, il a répondu affirmativement, en (6635) ajoutant: « Bien entendu, donnez-nous tout

ce que vous pourrez comme matériel nouveau ».

Mais nous possédons déjà une artillerie formidable, et nous savons nous en servir. A-t-il échappé à M. Clemenceau que (6636) ces 450 canons, que nous n'aurions qu'au printemps, ont fait de la bonne besogne sur la Somme et à Verdun? Comment! nous étions alors privés d'artillerie et nous n'aurions rien à opposer aux Allemands!

(6637) Mais elle était tellement formidable qu'il suffit d'invoquer toute la correspondance des officiers allemands prisonniers, disant qu'il était impossible de vivre dans un pareil enfer et que l'artillerie (6638) française avait été d'une grande précision. C'est tout de même un fait que l'honorable M. Clemenceau me permettra bien de retenir comme susceptible d'entretenir et même de développer notre confiance.

Pas de désordre, monsieur Clemenceau, mais des difficultés que vous (6639) auriez rencontrées vous-même, et dont vous ne

seriez pas venu à bout seulement avec des sarcasmes.

Au début de la guerre, il a fallu improviser, fabriquer d'abord plus de (6640) munitions, partout où on le pouvait, car il fallait se défendre. Puis nous avons improvisé des explosifs, fait fabriquer à l'étranger des canons de 75 pour remplacer ceux qui éclataient. Nous en (6641/6650) avons remplacé 5.000 depuis le début de la guerre. Il est certain que nous avons maintenant une plus grande puissance d'artillerie qu'au début de la campagne. (6651) Et puis, à travers les hésitations et les tâtonnements des états-majors, dont je veux bien, avec vous, admettre qu'ils ne sont pas toujours dans la vérité, mais dont il faut bien reconnaître qu'ils rendent aussi des (6652) services dans les

Si je veux reconnaître avec vous qu'en temps de guerre le bon sens est un élément précieux, lorsqu'il s'appuie sur quelque compétence, je ne pense pas qu'il s'en trouve diminué. (6653) Il

a bien fallu écouter ces conseils. Il y a eu ces tâtonnements que je vous ai dits; il y a eu le 155 court à tir rapide demandé d'abord; puis, sous l'influence des événements de Verdun, presque abandonné pour le 155 long, puis la nécessité (6654) d'avoir les deux; enfin, non pas ce que vous appelez le désordre, mais la nécessité d'organiser la production en conformité avec les inspirations méthodiques, réfléchies des états-majors. C'est ce que nous avons fait. (6655) Auriez-vous fait mieux?

M. Clemenceau. Je n'ai jamais dit cela. C'est un argument trop facile. Je n'ai pas établi un parallèle entre nous.

(6656) M. le président du conseil. Permettez! Nous sommes, monsieur Clemenceau, à une heure où la patrie a le droit d'exiger d'un homme comme vous qu'il ne fasse pas seulement un geste de démolition.

- M. Clemenceau. Qu'est-ce que cela veut dire ?...
- M. le président du conseil. Vous devez apporter autre chose. (Vifs applaudissements.)

(6657) M. Clemenceau. Le geste de démolition, c'est celui qui consiste à ne pas faire de canons. C'est vous qui démolissez tout. Vous avez laissé le désordre dans l'armée.

- M. le président du conseil. Dans une heure de cette gravité, attaquer un ministère, le critiquer, le railler...
 - (6658) M. Clemenceau. Cela vaut mieux que de le flagorner.

M. le président du conseil. Je ne demande pas cela; mais on peut très bien discuter un cabinet sans aller contre lui jusqu'à l'injustice. Ce n'est pas indispensable pour bien faire.

(6659) Quoi qu'il en soit, quand vous avez dit : « Vos méthodes

de guerre sont mauvaises, c'est à cause d'elles que les Allemands

sont encore en France ».

M. Clemenceau, Oui!

- M. le président du conseil. C'est le reproche le plus terrible qu'on puisse adresser à un Gouvernement.
 - M. Clemenceau. C'est la vérité.

(6660) M. le président du conseil. Alors, il a besoin d'être éclairé, de s'appuyer sur autre chose...

M. Clemenceau. M. Doumer vous l'a dit.

M. le président du conseil. ... qu'un récit pittoresque des faits. Moi, en tout cas, je ne puis l'accepter sans le (6661) discuter.

Je vous ai dit que, lorsque je suis venu au gouvernement j'ai trouvé la situation que vous savez; et personne, vous entendez, ne disait, et n'a dit depuis, (6662) que l'on pourrait espérer, étant donné la formation de l'armée anglaise et la nécessité de l'instruire, de la grossir, de la pourvoir de matériel, de l'entraîner, personne ne disait qu'on pouvait compter sur une (6663) décision absolue dans cette année de guerre.

Je vous ai rappelé qu'au moment même où s'engageait l'affaire de la Somme, dans une double pensée que je vous indiquerai tout à l'heure, de diversion (6664) et aussi avec la pensée d'une opération tactique, à ce moment, beaucoup la condamnaient et disaient: c'est un tort d'engager les armées française et anglaise, car elles ne peuvent, à l'heure actuelle (6665/6670), obtenir un résultat décisif C'est seulement au printemps proobtenir un résultat décisif. C'est seulement au printemps pro-chain que la situation des effectifs, et sur le front occidental et sur le front oriental, avec le matériel correspondant, permettra une décision.

(6671) Mais, messieurs, comment peut-on me reprocher que cette affaire est engagée? J'ai démontré dans quelles conditions elle l'a été.

L'honorable M. Clemenceau a apporté la lettre du général Desvallières et la réponse du général Joffre a propos du concours (6672) anglais.

Cette lettre date de mars. Dès mars, nous nous préoccupions

Cette lettre date de mars. Des mars, nous preoccupions de hâter une offensive anglo-française. Pourquoi? parce que nous avions la hantise de Verdun, et c'est tout de même un résultat que d'avoir sauvé Verdun. (6673) Et vous savez bien quelle chose terrible c'eût été pour la France si Verdun avait été prise par les Allemands! (Vive approbation.)

Dès le mois de mars, nous nous préoccupions de cette opération. Et que faisait le général Joffre? Le général Desvallières (6674) indique: « Le Gouvernement anglais est peu favorable » non pas qu'il ne fut pas disposé à nous aider mais il sentait non pas qu'il ne fut pas disposé à nous aider, mais il sentait son armée encore jeune, insuffisamment entraînée; le matériel d'artillerie n'était pas rendu à pied d'œuvre; les hommes qui devaient s'en servir n'étaient pas suffisamment formés.

(6675) Et alors le général Joffre écrivait et c'était bien naturel, pour décider le Gouvernement anglais, il lui faisait valoir l'argument le plus pressant qu'il soit, celui qui consiste à dire : si nous laissons prendre Verdun, si nous ne faisons rien cette année pour nous opposer à l'effort allemand, il peut en résulter une situation désastreuse et peut-être (6676) une paix boîteuse. Qu'ai-je fait sur ce document, moi ? Vous le savez très bien.

C'est le moment où je suis allé à Londres à une conférence avec les ministres anglais et dans laquelle a été signé, d'accord, un protocole aux termes duquel les Anglais s'étaient engagés aussi tôt que possible à faire, (6677) en collaboration avec nous, ce qui a été l'offensive de la Somme, et qui a eu un résultat négatif, c'est entendu, mais résultat glorieux tout de même, puisque ce fut le sauvetage de Verdun. (Applaudissements sur divers bancs.)

Voilà une action de Gouvernement, monsieur Clemenceau. appropriée à une situation grave à laquelle le Gouvernement

(6678/6690) avait à faire face.

(6691) M. Clemenceau. Et l'action du Gouvernement qui a fait choir tous les forts autour de Verdun, vous n'en parlez pas, de celle-là! Vous avez été averti par la commission de l'armée.

M. le président du conseil. Je vous demande la permission de parler avec méthode. C'est une action de Gouvernement; elle a obtenu des résultats et nous avons fait d'autres interventions qui n'ont pas non (6692) plus été inefficaces. Nous avons tout fait pour disposer les choses de telle manière qu'au début de l'année pro-chaine nos armées puissent tenter l'effort décisif qui les conduira à la victoire.

Alors, lorsque dans le dernier comité secret, je disais, en réponse à une des critiques de M. Clemenceau, que des modifications du haut commandement seraient faites, j'ai ajouté qu'elles le (6693) seraient lorsque les opérations entreprises seraient arrivées à leur fin, car je ne veux pas mettre de désordre sous prétexte de mettre plus d'ordre.

Eh bien! nous avons fait dans le commandement ce que je vous ai dit, nous avons nommé un général qui venait de remporter une victoire dans des conditions d'organisation telles que

nous avons cru devoir lui faire confiance.

(6694) Quand l'honorable M. Clemenceau critiquait le haut commandement et que je lui disais : « Qui cela ? », il me répondait, je le lui ai entendu dire : « Cela m'est égal! faites surgir quelqu'un des tranchées », avec cette belle audace, allant même jusqu'à la témérité qui est la caractéristique de sa riche nature.

(6695) M. Clemenceau. Je n'ai pas dit cela!

- M. le président du conseil. Eh bien! si nous n'avons pas fait surgir un général des tranchées car c'eût été un peu trop impro-
 - M. Clemenceau. C'est tout à fait mon avis.
- M. le président du conseil. ... nous avons suivi les différents chefs de l'armée française dans leurs conceptions, dans leurs méthodes et nous avons considéré que le général (6696) Nivelle méritait d'être mis à la tête des armées du Nord et du Nord-Est, et nous l'y avons mis.

Qu'avez-vous à dire à cela? Immédiatement, pour vous le général Nivelle est devenu un chef critiquable; il a suffi qu'il fut désigné par le Gouvernement.

- M. Clemenceau. Je n'ai pas dit un mot de cela.
- M. le président du conseil. Pas ici.
- M. Clemenceau. Je vous défie de trouver un mot de critique contre le général Nivelle dans ce que j'ai dit!

(6697) M. le président du conseil. Je croyais avoir lu que si le général Nivelle montrait au front les mêmes qualités d'organisateur qu'à l'arrière, ce serait bien.

- M. Clemenceau. C'est un éloge!
- M. le président du conseil. Si c'est un éloge, je m'en excuse, mais dans le moment où vous écriviez cela, il avait déjà fait Douaument (6698) et cela n'était pas une opération de l'arrière.

Nous voulons intensifier l'action de la guerre, nous voulons que le feu sacré s'empare des bureaux de la guerre; nous voulons secouer tout ce qui ne nous paraît pas...

- M. Clemenceau. Il fallait commencer plus tôt!
- M. le président du conseil. ... nous faisons appel à un homme qui a fait ses preuves, qui (6699/6710) a des défauts peut-être — qui n'en a pas? — mais qui a des qualités d'organisateur et qui a rendu à son pays des services signalés.

(6711) C'est un geste au moins, c'est un acte. Vous pourriez dire: c'est un essai intéressant, mais aussitôt un général placé par notre choix au ministère de la guerre, il devient Lyautey des Deux-Pères. (Applaudissements.)

- M. Clemenceau. Oui! oui!
- M. le président du conseil. Puis rapidement vous entrez dans le domaine de la politique diplomatique et vous dites: « Votre diplomatie a produit des désastres ». Quels désastres ?

(6712) Que vous disiez, et je le reconnais, que la politique appliquée à l'Orient a été contrariée par des événements malheureux, c'est très juste. Que reprochez-vous au Gouvernement ? D'avoir avec ses alliés fait effort pour obtenir le concours de la Roumanie ? Non ? Bien !

(6713) Que pouviez-vous demander au Gouvernement pour appliquer une bonne méthode à la direction de la guerre ?

- M. Gaudain de Villaine. Changer le commandement!
- M. Aristide Briand. Qu'on sût dans quelles conditions la Roumanie estimait que devaient (6714) être garanties ses frontières. C'est dans le traité militaire où elle a posé ses conditions. Le nombre de Russes demandé par elle a été stipulé. Il était de 50.000, et nous — je vous ai lu les documents — qui avons fait effort pour obtenir d'elle qu'elle déclarât la guerre à la

Bulgarie, que l'opération se fît (6715) en collaboration avec l'armée de Salonique, nous qui avons fait effort — je vous ai lu les documents - pour que la Russie donnât 200.000 hommes, nous n'avons pas vu notre idée admise.

(6716) C'est un fait contre lequel on peut s'élever, qu'on peut regretter; mais quand on a fait l'effort qu'il faut faire, on a la conscience tranquille.

(6717) M. Clemenceau. Cela n'empêche pas que les Allemands sont à Bucarest, fait qui n'est pas négligeable!

M. Aristide Briand. Evidemment, monsieur Clemenceau, je le reconnais. Il n'y a peut-être qu'un homme en France à qui la cruauté des événements n'infligerait pas de pareils (6718) démentis; si c'est vous, prenez ma place. (Applaudissements.)

Vraiment, il est possible que vous disiez qu'un autre gouvernement eût d'autres conceptions, que peut-être, quand on fait des hypothèses, on peut en tirer toutes les conclusions favorables, il aurait mieux réussi et (6719) qu'il est peut-être nécessaire qu'on fasse une tentative, qu'on joue cette partie.

Mais le Sénat est libre; il peut dire: « Voilà un gouver-nement qui doit faire face à un autre ». Seulement, je demande qu'on ne le dise pas sur une (6720) situation présentée avec un tel pessimisme, qu'on donne l'impression que c'est sur des ruines que l'on va bâtir.

Car la situation n'est pas telle, je le répète; elle donne confiance plus que jamais, malgré les événements d'Orient, qui ne sont pas terminés, qui sont bien loin d'être terminés, monsieur Clemenceau. (6721-6730) Ils sont mal engagés, c'est juste. Les Allemands, les Autrichiens et les Bulgares sont là-bas en face d'un nouveau front qu'il leur faut garnir d'hommes, de matériel en face d'une armée russe considérable, (6731) d'une armée roumaine qui se réforme par les soins d'une mission française et qui, demain encore, sera en ligne.

On verra les événements se dérouler; dans tous les cas, ceux qui se passeront là-bas (6732) seront forcément un soulagement pour notre front. Car si les armées de Falkenhayn et de Mackensen n'étaient pas retenues en Orient sur ces 500 kilomètres de front nouveau, soyez sûr que vous les auriez

contre les armées françaises!

(6733) M. Guilloteaux. Cela est certain!

M. le président du conseil. Vous voyez la situation telle qu'elle est. Que demande-t-elle ? Du côté du Gouvernement, des efforts d'intensification de la production du matériel de guerre. (6734) Elle demande que, sur la production du canon de 155 court à tir rapide considéré comme la meilleure arme de bataille, s'il y a des lacunes, on s'efforce d'obtenir de l'Angleterre qu'elles soient comblées! Nous avons eu (6735) des canons de l'Angle-terre, conformément à la promesse qui avait été faite. Mais qu'est-il arrivé? En présence des événements roumains, on nous a demandé d'envisager qu'il n'y avait, en réalité, qu'un front, qu'il fallait aller là où le péril était le plus pressant (6736) — et nous avons renoncé à ces canons pour nos alliés

Mais il ne faut pas que le trop-plein de la production anglaise s'en aille si loin à travers les mers; il faut tâcher d'obtenir du Japon — c'est une négociation commencée — (6737) qu'il donne à la Russie les 1.000 ou 1.200 canons d'artillerie lourde avec officiers et servants, ce qui nous permettra de demander le trop-plein de la fabrication anglaise. (Très bien! et applaudissements.) (6738) Voilà notre but.

Il faut alors, le commandement ayant été désencombré de tout ce qui pesait trop lourdement sur lui, un homme nouveau ayant été mis à la tête des armées qui a leur confiance (6739), qu'on étudie le moyen de faire sur un espace assez large, suffi-samment garni de matériel approprié, l'effort qui doit nous libérer des Allemands.

Cet effort, j'ai la plus grande confiance (6740) dans son succès. Je ne dis pas cela comme un gouvernement qui se débat contre des interpellateurs. Qu'est-ce que cela peut faire à l'heure

où nous sommes ? (Applaudissements.)

Je le dis du fond de moi-même: (6741) jamais je n'ai plus cru à la victoire! Je dis que cette manœuvre, cette ruse de paix à laquelle vient de se livrer l'Allemagne, je le répète, c'est son inquiétude même, c'est sa gêne qui la pousse là. Oui, certainement, il y a (6742) une part de manœuvre, de ruse, mais il y a une part de nécessité car, quand on connaît les renseignements que nous avons, que je ne peux pas donner car on pourrait m'accuser trop facilement de pousser les choses au beau et d'égarer l'opinion, je ne le dirai pas au peuple, (6743) mais je parle en face d'hommes qui peuvent se défendre contre un optimisme excessif: l'état de l'Allemagne est plus grave qu'on ne le suppose. L'Allemagne est en proie à des inquiétudes et, dans ce pays qui se présente avec une figure d'envahisseur (6744) de tous les territoires, il y a une cause de trouble qui pèse sur toutes les consciences. Et c'est le moment où nous irions nous désunir ? ... (Vifs applaudisse-

Messieurs, si je savais que le départ de ce gouvernement permît l'arrivée d'un autre (6745-6750) gouvernement autour duquel pourrait se faire cette admirable union sacrée qui nous remplit d'enthousiasme aux premières heures de la guerre, tout de suite (6751) je me prêterais à une combinaison aussi favorable aux intérêts de la patrie.

Messieurs, c'est à vous de juger. Vous avez tous les éléments du procès. Vous savez ce qui est et vous vous (6752) doutez

de ce qui viendrait.

C'est dans vos consciences que vous devez faire un choix.

Vous avez à le faire dans une des minutes les plus graves au point de vue de vos responsabilités. (6753) Je vous demande de peser votre décision. Quelle qu'elle soit, nous l'acceptons d'avance avec la volonté très ferme, si d'autres nous remplacent, (6754) ayant conscience d'avoir fait, au poste d'honneur où nous étions, tout ce que nous pouvions dans l'intérêt de notre patrie, avec la volonté demain, dans le rang, (6755) de faire autour de ceux qui tiendront notre place, tout ce qu'il faudra pour les aider dans leur tâche. (Applaudissements répétés.)

(6756) Voix nombreuses. La clôture! la clôture!

M. Charles Humbert. Je demande la parole. Je tiens à répondre d'un mot à M. le président du conseil en ce qui concerne (6757) le matériel de guerre. C'est une question assez importante pour que le Sénat veuille bien m'écouter cinq minutes.

Si on m'avait écouté, nous n'en (6758) serions pas là et s'il y a quelqu'un qui a le droit de parler, c'est moi, qui n'ai jamais varié d'idée, qui, depuis dix ans, répète la même chose. Aujourd'hui j'ai pour moi (6759) le triomphe de la vérité et malheureusement celui des événements et j'ai le droit de parler.

Je dis donc qu'il faut intensifier la production. (6760) M. le président du conseil l'a dit, il le faut par tous les moyens. Mais alors, pourquoi y a-t-il actuellement des usines d'artillerie qui demandent depuis huit mois (6761) ou un an les ouvriers nécessaires pour fabriquer les canons indispensables.

Dans les usines d'artillerie, il manque à l'heure actuelle 50 p. 100 (6762) des ouvriers d'artillerie nécessaires à cette fabrication. Je demande à M. le président du conseil si, oui

ou non, on aura ces ouvriers.

(6763) L'état-major, depuis un an, répond à nos questions qu'il n'y a plus au front un seul ouvrier des classes 1902 et audessous. (6764-6770) Or, dans un relevé fait par un général et qui date d'hier, il y avait au front 20.000 ouvriers spécialistes des classes 1902 et au-dessous. (6771) Je demande au président du conseil si ces ouvriers indispensables à l'intensification de l'armement seront rappelés. (M. le président du conseil fait un geste affirmatif.)

(6772) M. Charles Humbert. Cette guerre est une guerre de matériel. J'ai fait seize rapports qui tous seront lus un jour par le public car, si les commissions ont des séances secrètes, un jour le public aura les pièces et jugera ce que vous avez fait.